M. CHARLES NISARD
Membre de l'Institut

GUILLAUME DU TILLOT

MINISTRE DES INFANTS DUCS DE PARME, DON PHILIPPE
ET DON FERDINAND

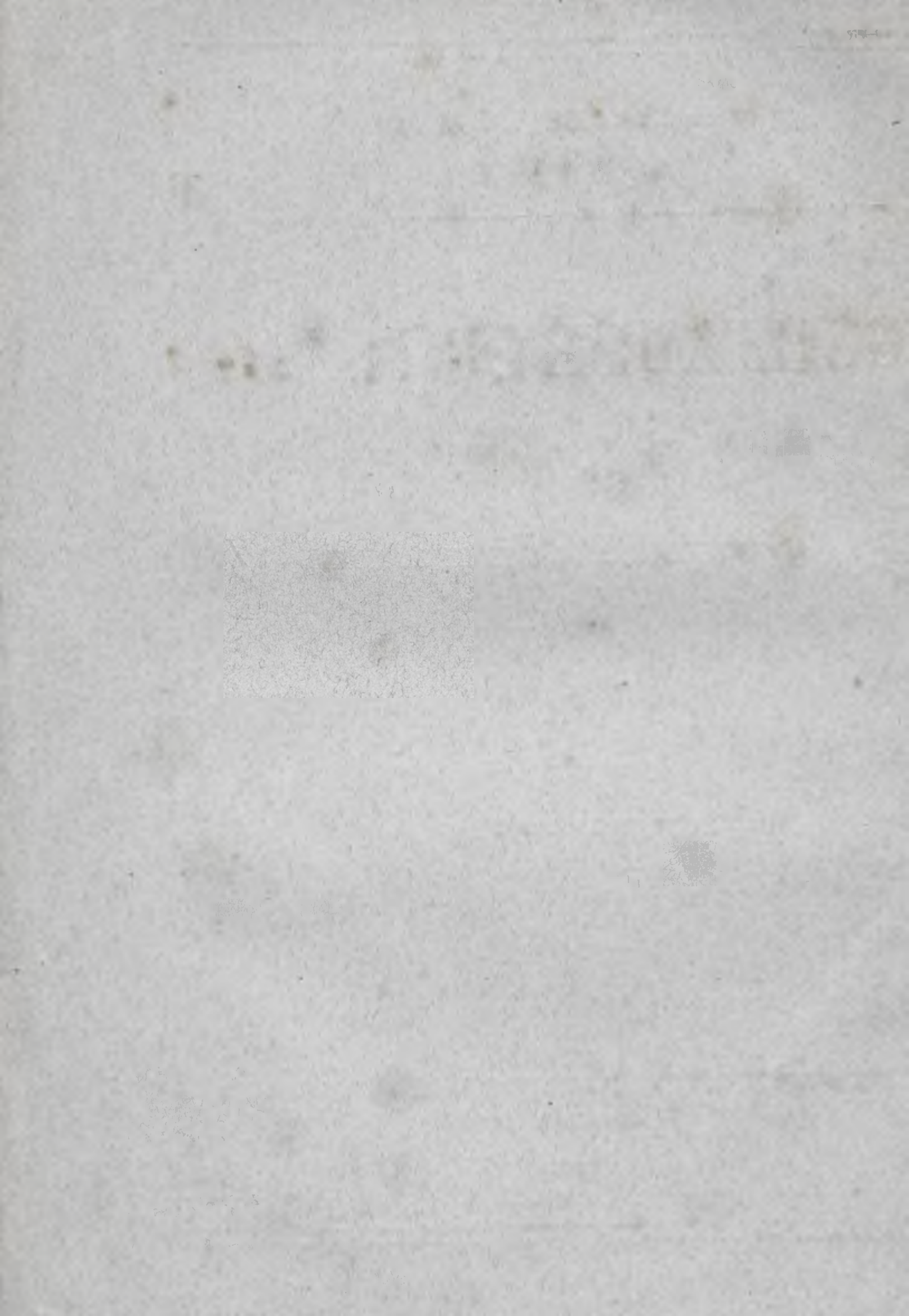
SA DISGRACE, SA CHUTE ET SA MORT

1749 à 1771

EXTRAIT DE LA *REVUE DE FRANCE*

PARIS
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
13, QUAI VOLTAIRE, 13

1879



GUILLAUME DU TILLOT

MINISTRE DES INFANTS DUCS DE PARME, DON PHILIPPE ET DON FERDINAND

SA DISGRACE, SA CHUTE ET SA MORT

PARIS. — IMPRIMERIE P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE. — 14514

M. CHARLES NISARD
Membre de l'Institut

GUILLAUME DU TILLOT

MINISTRE DES INFANTS DUCS DE PARME, DON PHILIPPE
ET DON FERDINAND

SA DISGRACE, SA CHUTE ET SA MORT

1749 à 1771

EXTRAIT DE LA *REVUE DE FRANCE*



PARIS
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
13, QUAI VOLTAIRE 13,
—
1879

GUILLAUME DU TILLOT

MINISTRE DES INFANTS DUCS DE PARME, DON PHILIPPE ET DON FERDINAND

SA DISGRACE, SA CHUTE ET SA MORT

1749 à 1771

I[1]

L'histoire a des oublis singuliers, et d'autant moins explicables qu'ils pèsent sur des hommes qui semblaient devoir s'imposer plus naturellement à son attention. Du Tillot en est un exemple. Depuis Botta jusqu'à M. Cantù, tous les Italiens qui ont écrit l'histoire de leur pays l'ont à peine nommé, ou ont glissé sur lui avec une

1. Tous les matériaux sans exception qui ont servi à ce travail sont inédits. Ils consistent en rapports, mémoires, correspondances privées et officielles tirées des archives d'État de l'ancien duché de Parme, de la bibliothèque de cette ville, des archives du ministère des affaires étrangères de France, enfin de celles de quelques familles nobles de Parme dont les ancêtres ont été revêtus de hautes fonctions à la cour de Ferdinand, et quelques-uns collaborateurs de du Tillot. Rien de tout cela, je le répète, n'a jamais été publié. Cette déclaration serait incomplète si je ne remerciais publiquement M. Barbieri, vice-bibliothécaire de la ville de Parme, et M. Callegari, sous-archiviste aux Archives d'État de la même ville, de l'extrême obligeance qu'ils ont mise à me procurer tous les moyens propres à l'exécution de ce travail.

légèreté qui n'est pas fort éloignée de l'injustice. Car, dans les bornes assez restreintes où du Tillot a exercé ses facultés, il a relativement touché à plus de choses, conçu et réalisé plus de projets, tenté plus d'efforts pour l'application des idées nouvelles qui fermentaient dans les esprits au dix-huitième siècle, que pas un des ministres ou des princes de la Péninsule sur lesquels les écrivains nationaux se sont le plus étendus. Un patriotisme étroit serait-il la cause de ce silence? Du Tillot était étranger et Français; il avait longtemps gouverné l'Etat de Parme avec un éclat qui lui faisait pardonner son despotisme, d'ailleurs très nécessaire et toujours très bénin; le bruit de son nom remplit un moment toute l'Italie et même toute l'Europe. Un tel personnage méritait bien qu'on lui fît au moins les honneurs d'un épisode proportionné à la durée et à l'importance de son action dans le monde. Au lieu de cela, on s'est borné à le saluer en passant, et par cette politesse douteuse on a cru être quitte. J'ose n'être pas de cet avis. Ministre de deux princes, dont le second fut toute sa vie un enfant timide, dissimulé, faible et versatile, et le premier ami des plaisirs, fastueux et prodigue, il leur laissa à tous deux peu de chose à faire, et cependant tira leurs sujets de la torpeur intellectuelle et de la rudesse de mœurs où les avaient entretenus les Farnèse; il les disciplina, les civilisa et les enrichit. Enfin il sut intéresser à sa personne et à son gouvernement les trois monarchies les plus puissantes du continent, et elles s'y intéressèrent avec autant de force et de persévérance que si la paix du monde eût dépendu de son maintien dans le ministère et à la tête d'un Etat qui ne comptait pas même un million d'habitants[1].

On ne se propose point ici de raconter l'histoire de l'administration de du Tillot, son véritable titre de gloire, celui que ses contemporains eux-mêmes lui reconnurent et que la postérité doit reconnaître à son tour; cela ne peut être que le sujet d'un livre. Le présent travail n'en sera qu'un extrait, c'est-à-dire le récit des événements qui ont signalé la chute de du Tillot. L'histoire, jusqu'à lui, offre peu d'exemples de souverains qui, voulant chasser leur ministre, et n'en ayant ni la permission ni la puissance, sont réduits à conspirer con-

1. Dans un très remarquable article publié il y a cinq ans et intitulé : *Marie-Antoinette et Marie-Thérèse*, M. Geffroy a fait mention de du Tillot, mais incidemment, ce personnage n'étant pas de son sujet.

tre lui, à faire entrer leur peuple dans la conspiration, à le pousser à l'assassinat de l'objet de leur haine, et à s'arranger de manière à en avoir le spectacle. On verra tout cela dans la catastrophe qui mit fin au ministère de du Tillot.

Guillaume-Léon du Tillot[1] naquit, le 22 mai 1711[2], à Bayonne. Il était fils de Nicolas Dutillot, garçon de garde-robe de Philippe V, roi d'Espagne, et de Louise Pascal, son épouse. L'acte de naissance, qu'on lit dans l'église Notre-Dame de Bayonne (GG, 55, page 63), ne porte pas la signature du père. Il était retenu sans doute à Madrid pour son service pendant que sa femme était venue faire ses couches dans leur pays. Elle le rejoignit ensuite avec son enfant. Il n'est pas probable que du Tillot ait toujours demeuré en Espagne jusqu'en 1743, époque à laquelle il avait trente et un ans et où don Philippe partait pour son expédition d'Italie ; toutefois on n'en a pas la preuve. Il est sûr du moins qu'il y resta assez longtemps pour apprendre, parler et même écrire l'espagnol, puisqu'il traduisit plus tard du latin en cette langue un ouvrage qu'il dédia à don Philippe[3]. C'était en 1759. Il était alors intendant du prince, mais à la veille d'être fait ministre des finances. Il avait donc une certaine instruction. Cependant, à l'en croire, il ne savait rien. Pour un Gascon, ce n'est guère se vanter. « Je ne sais rien, écrivait-il un jour au P. Paciaudi[4] ; j'ai beaucoup lu dans ma jeunesse, toujours mal lu, et je ne lis plus depuis longtemps que les paperasses insipides qui enveloppent un homme *sedentem in telonio.* » L'auteur de l'article *du Tillot*, dans la *Biographie générale*, dit qu'il travailla dans les bureaux d'un ministère à Versailles ; je ne le nie pas : mais comment le sait-on? Il n'était pas indifférent de l'indiquer. Pour moi, ni aux archives, ni à la bibliothèque de Versailles, ni aux Archives nationales, où toutes celles des anciennes secrétaireries d'Etat ont été versées, je n'ai trouvé trace de ce fait. Le même auteur assure, et toujours sans preuve, que Louis XV donna du Tillot pour secrétaire à son gendre. Qu'il l'ait

1. Je continuerai à orthographier ainsi son nom, comme il le fait lui-même dans toutes ses lettres. La véritable orthographe est *Dutillot.*

2. C'est par erreur que la *Biographie générale* dit le 31 mai, et que je l'ai dit moi-même d'après elle dans mon édition de la *Correspondance de Caylus*, t. Ier, p. 201, note 1.

3. *Doze capitulos de verdades y catolicas politicas... per don Gugl. du Tilloth* (sic). En Brescia, 1759, in-4o.

4. Le 2 décembre 1760. Biblioth. de Parme.

donné ou non, il est certain que du Tillot fut d'abord attaché au prince en cette qualité, puisque c'est à partir seulement de 1749, année de l'installation de don Philippe à Parme, que, selon un écrit où il est assez maltraité[1] «du grade ignoré qui l'attachait à des fonctions obscures, il monta à la place de secrétaire du cabinet de l'infante, d'intendant général de la maison royale », et enfin de premier ministre.

Don Philippe était mort de la petite vérole, à Alexandrie, le 18 juillet 1765, laissant un fils âgé de quatorze ans. Ce fils était don Ferdinand. Il paraît avéré que don Philippe, près de mourir, avait déclaré du Tillot régent. Don Philippe aimait beaucoup son ministre et l'estimait également. Depuis quinze ans qu'il l'avait à son service, il n'avait pas manqué de reconnaître en lui, avec un dévouement éprouvé pour sa personne, une capacité de premier ordre et un désintéressement rare dans un serviteur si peu surveillé. Tous les honneurs dont il pouvait disposer, il les lui avait départis, et lorsque, en 1764, voulant lui donner un nouveau témoignage de sa satisfaction, il lui offrit et « lui ordonna d'accepter », le titre de marquis de Felino et San Michele di Fiore, avec une gratification de 400,000 livres de Parme[2], du Tillot, aussi modeste que désintéressé, et n'ayant jamais oublié d'où il était sorti, accepta le titre, après s'être fait répéter l'ordre, et refusa l'argent. Ce fut la seule fois qu'il désobéit à son souverain, et don Philippe eut le bon goût de ne pas s'en offenser.

Du Tillot refusa aussi la régence. Il fit plus, il pria instamment le roi d'Espagne, de qui il tenait ses fonctions de l'en relever. Le roi s'en garda bien ; il lui enjoignit au contraire de garder sa place, et il lui en donna comme une nouvelle investiture, « en lui confirmant toute l'autorité qu'il avait eue du temps du feu infant[3].» Ce ne fut pas le seul témoignage qu'il reçut de la confiance extraordinaire qu'il inspirait et de la résolution où l'on était de le maintenir au pouvoir sans en diminuer l'étendue; le roi Louis XV lui fit le même honneur

1. *Remontrances et observations d'un citoyen de Parme*, etc. Arch. des affaires étrang. de France, volume *Parme*.

2. Ou 100,000 francs.

3. *Relation exacte de tout ce qui vient de se passer à Parme*, par un Noble vénitien. Ms. appartenant aux comtes Sanvitale de Parme, qui ont eu la bonté de me le communiquer.

que le roi d'Espagne Charles III ; et l'impératrice Marie-Thérèse, dès que don Ferdinand lui eut notifié la mort de son père, écrivit à ce prince une lettre où elle lui recommandait par-dessus tout de ne se séparer jamais de son ministre [1].

Du Tillot, je le répète, était modeste ; ses lettres particulières, sa correspondance officielle, en un mot tout ce qu'il a écrit en fait foi. Ses ennemis l'ont accusé de présomption ; il n'avait pas ce défaut, mais cette légitime assurance d'un homme à qui l'expérience des affaires a appris à connaître ce qu'il vaut, et qui n'est porté ni à se surfaire, ni à se diminuer. Du moment que d'autres en jugeaient de même et que l'aveu en partait de si haut et avec un tel ensemble, il eût eu mauvaise grâce à le récuser. Il n'avait pas voulu du titre de régent, il en eut toute la puissance, et il le fit sentir. On lui a reproché son despotisme ; il exerça en effet une autorité à peu près absolue sous un prince, don Ferdinand, qui en connaissait à peine les prérogatives et qui ne pensait pas encore à les revendiquer ; mais dans un Etat monarchique aussi arriéré que celui de Parme, le pouvoir, pour être solide, ne devait dépendre que d'un seul ministre. D'ailleurs du Tillot voyait poindre une opposition à ses desseins qui, réservée sous don Philippe, haussait le ton, depuis la mort du prince, et l'obligeait à se fortifier, pour ainsi dire, dans sa place, de peur de surprises ou de coups de main.

Le siège principal de cette opposition était alors Plaisance, et ceux qui la fomentaient, les moines et les évêques. La cour de Rome, qui croyait n'avoir rien perdu de ses anciens droits de souveraineté sur les duchés, et qui persistait a ne donner à leurs derniers souverains que le titre d'infants, leur refusant celui de ducs de Parme, cette cour, dis-je, ne pouvait pardonner à du Tillot d'avoir, par des mesures violentes, prises avec l'assentiment de l'infant don Philippe, attenté aux anciens droits de l'Eglise et même dépossédé de leurs biens plusieurs de ses membres. Le pape Clément XIII avait protesté contre tous ces actes ; il protesta de nouveau à l'avènement de don Ferdinand et avec aussi peu de succès. C'est alors que, le 30 janvier 1768, il lança contre le gouvernement du prince un bref en forme de monitoire, qui indisposa jusqu'à la colère Versailles, Madrid et Naples, c'est-à-dire les trois cours alliées par le sang à

1. Archives d'État de Parme, carton intitulé *Lettres des princes*.

celle de Parme. Du Tillot dressa aussitôt un mémoire « pour *fulminer*, disait-il, le bref à son tour ou en demander la suppression. » De son côté, le duc de Choiseul écrivait au marquis de Grimaldi une lettre où, ajoute du Tillot, « il parlait à ce sujet avec toute la liberté et la majesté qui conviennent au roi de France, protecteur de sa maison, et avec cette noble hauteur du plus heureux et du plus fier âge de Louis XIV. » Le Parlement de Paris trouva bon aussi d'intervenir ; il n'avait pas assez d'occasions de remuer dans son ressort et dans son pays, même à propos d'affaires qui ne le regardaient pas toujours ; il s'ingérait ici dans celles de l'étranger, qui ne le regardaient pas du tout. Il rendit donc, le 26 février 1768, un arrêt qui *supprimait et prohibait dans toute la France le bref de Clément XIII.* Les sentiments du marquis Tanucci, ministre du roi de Naples, sur ce malencontreux bref, étaient encore plus violents. « Le marquis, dit du Tillot, prend l'affaire avec bien de la hauteur, et avec cette rage dont il est toujours dévoré contre la cour de Rome et le cardinal Torregiani... Il m'écrit que le roi, son maître, a vu avec horreur la conduite de cette cour, et je crois qu'il a écrit à Madrid pour qu'on y approuve quelques excursions sur Bénévent ou le *Latium*, car M. de Tanucci, versé dans l'histoire ancienne et homme érudit, aime mieux dire Latium que l'Etat ecclésiastique [1]. »

Ce n'était pas seulement par intérêt pour l'infant que les trois cours tenaient cette conduite, elles croyaient, et non sans quelque fondement, que le terrible bref atteignait aussi et par ricochet les entreprises analogues contre l'autorité ecclésiastique dans leurs propres Etats ; mais enfin elles n'y étaient point nommées, et tant d'émoi pour un effet si mince, une attaque si bien concertée et si bruyante contre un simple document destiné à dormir dans les cartons de la chancellerie pontificale, avaient, même alors, je ne sais quoi de disproportionné et par conséquent de ridicule. Quoi qu'il en soit, le pape, après plusieurs sommations en forme, n'ayant voulu ni retirer, ni corriger son bref, le roi de France se saisit d'Avignon, et le roi de Naples occupa Bénévent. En France et partout où il avait le verbe libre, le parti philosophique loua fort ce coup de force. D'Argental en parle longuement comme de toute l'affaire, dans sa

1. Du Tillot à d'Argental, 5 mars 1768. Biblioth. de Parme, Ms. de Moreau de Saint-Merry, t. III, p. 193.

correspondance avec du Tillot. Il s'en faut de peu qu'il ne traite le pape de prestolet et la cour de Rome de pétaudière. Son tempérament d'habitude était moins échauffé. Pour du Tillot, tant que dura le conflit, il ne fut bruit que de son nom dans toute l'Europe. Il fut assez modeste pour en être surpris.

Cependant don Ferdinand grandissait et l'on pensait à le marier. On ne dit pas si l'infant y pensait aussi ; en tout cas on se passa de son avis sur le choix de la fiancée. Après le prince, le plus intéressé au mariage était du Tillot; il était donc naturel qu'il s'en occupât le premier. Il y avait justement à sa poste un parti qui lui parut, et avec raison, préférable à tous les autres; c'était la princesse Marie-Béatrice d'Este, fille unique du duc Hercule-Renaud d'Este, duc de Modène. Par ce mariage, les deux Etats, après la mort d'Hercule, se fondaient en un seul dont le duc de Parme eût été le souverain. Le duc de Choiseul qui, par l'influence qu'il exerça toujours sur les projets de du Tillot, lui avait suggéré vraisemblablement celui-là, ne put que l'approuver. Mais il y avait à consulter l'Espagne; Charles III, par des motifs qu'on ne dit pas, répondit qu'il avait déjà jeté les yeux sur une princesse de la maison de Savoie. C'était une défaite; l'Espagne, au fond et sans qu'on sache pourquoi, ne voulait pas de la princesse de Modène. Le duc de Choiseul proposa ensuite l'archiduchesse d'Autriche Elisabeth, puis Mlle d'Orléans. La première étant beaucoup plus âgée que l'infant, fut écartée; Mlle d'Orléans n'était pas dans le même cas, et de plus elle était riche. L'Espagne fit apparemment d'assez fortes objections à ce parti, puisque le duc de Choiseul y renonça. La cour de Vienne, qui avait bien son mot à dire dans cette affaire, les duchés de Parme et Plaisance devant revenir à l'Autriche au cas où l'infant mourrait sans postérité, eût fort goûté un état de choses qui eût produit ce retour. Mais ce n'était pas une proposition à faire, et la langue diplomatique, toute retorse qu'elle est, ne l'était pas assez pour exprimer avec décence une si grosse ingénuité. Il était à craindre d'ailleurs que les cours de Versailles et de Madrid ne finissent par s'entendre. Elles discutaient encore, lorsque celle de Vienne les accorda en introduisant une des quatre archiduchesses qui lui restaient à marier, la princesse Marie-Amélie [1], sœur de notre reine Marie-Antoinette. Leur habile mère, Marie-Thérèse,

1. Née le 26 février 1746.

avait bien calculé ; l'Espagne et la France agréèrent cette proposition, et il fut convenu qu'elle suivrait son cours.

Cependant des bruits fâcheux sur la santé de l'archiduchesse se répandent tout à coup en France, en Espagne et à Parme même. On « disait qu'elle dépérissait à vue d'œil, sans qu'on pût en savoir la cause[1]. » On demande aux ambassadeurs à Vienne des informations précises. En attendant qu'elles arrivent, les bruits redoublent et deviennent formidables. On parle d'incapacité d'engendrer; encore un peu et l'on dira que l'Autriche le savait et que par ce mariage elle atteindra le même but que par le célibat du prince. Du Tillot mande à d'Argental les nouvelles les plus décourageantes. « Ce que vous me faites l'honneur de me mander, lui répond celui-ci, sur l'archiduchesse Amélie est plus inquiétant qu'une maladie authentique qui nous mettrait en droit de n'y plus songer. Il faut tâcher par toutes sortes de moyens de découvrir la vérité, et si l'on en vient à bout, il est si nécessaire à l'infant et au repos même de l'Italie d'assurer sa postérité, qu'on ne pourrait trouver mauvais que la seule incertitude sur l'état de la princesse Amélie le portât, malgré la disproportion d'âge, à rechercher l'archiduchesse Elisabeth[2]. » Mais le duc de Choiseul ne veut plus entendre parler d'Elisabeth, et revient à Mlle d'Orléans. C'est le parti le plus riche de l'Europe, et l'infant avait besoin avant tout de faire un mariage riche. D'Argental ose n'être pas de ce sentiment, mais ce n'est qu'avec timidité qu'il s'en ouvre au duc; avec du Tillot il est plus à l'aise : « Le bien, lui écrit-il, et même les espérances que Mademoiselle apporterait ne pourraient entrer en balance avec la considération qu'une archiduchesse donnerait au prince en Italie[3]. » Par cette opinion du diplomate improvisé, on voit tout de suite la distance qui le sépare d'un homme d'Etat de profession. On observe rarement dans les mariages des princes la maxime « que considération passe richesse; » celle-ci attire nécessairement celle-là, et pourvu qu'il n'y ait pas dérogeance ou mésalliance, un prince riche sera toujours considéré. Ce qui fortifiait d'Argental dans son opinion, c'est qu'elle était aussi celle de l'Espagne. Le duc de Choiseul ayant laissé voir au comte de Fuentes, ambassa-

1. Corresp. manuscrite de d'Argental. — D'Argental à du Tillot, 28 mai 1768.
2. Le même au même, 17 juin 1768.
3. Le même au même, 16 juillet 1768.

deur de cette puissance, qu'il inclinait toujours pour Mademoiselle, le comte lui dit que « le roi d'Espagne n'approuverait certainement pas cette idée, attendu qu'il avait eu beaucoup de peine à se départir de celle d'une princesse de Savoie, et qu'il y reviendrait, si le mariage avec l'archiduchesse manquait [1]. » Que pensait de cela du Tillot? Il prenait son parti en désespéré, et donnait son adhésion au mariage autrichien. Il voulut même se persuader, et il tâcha dans ses dépêches de le persuader aux autres, « que les craintes conçues sur l'archiduchesse étaient mal fondées et qu'elles ne l'avaient jamais été. » Sur quoi d'Argental lui répondait : « Après tout, si l'évènement est malheureux, il ne pourra jamais vous être imputé [2]. » Pour être philosophique, la remarque est peu rassurante; du Tillot eut tout le loisir de s'en apercevoir.

La princesse Amélie, désormais reconnue apte à contracter mariage par tout le monde, il ne restait plus qu'à demander sa main. C'est ce que firent le comte de Mahoni et le comte de Durfort au nom de l'Espagne et de la France. Don Ferdinand écrivit à la princesse, qui lui envoya son consentement. Marie-Thérèse y joignit le sien. Il y eut des difficultés au sujet de la dot, il y en eut au sujet des dispenses. La cour de Rome n'était pas très jalouse de hâter le bonheur d'un prince qui s'était insurgé contre elle; aussi commença-t-elle par refuser les dispenses. Cette petite représaille, si toutefois c'en était une, ne dura guère au delà du temps requis pour l'examen des pièces et autres formalités, qui ne sont ni courtes ni simples à la chancellerie romaine. Après quelques mois encore et quelques tiraillements, tous les obstacles furent aplanis. Le pape donna les dispenses, le contrat fut dressé et signé, la princesse épousée par procuration, puis réunie à son époux, à Colorno, le 19 juillet 1768.

Entre les préliminaires du mariage et sa conclusion, quinze mois environ s'étaient écoulés. La princesse en fut sans doute humiliée, comme aussi de l'audace qu'avait eue du Tillot de lui préférer une autre princesse. Elle ne le lui pardonna jamais. Personne, si ce n'est Marie-Thérèse et sa famille, ne savait au juste à quoi s'en tenir sur le caractère de sa fille. Les rapports à cet égard avaient été contradictoires. Les uns disaient « qu'il n'était pas de nature à faire

1. Le même au même, 23 juillet 1768.
2. Le même au même, 6 août 1768.

craindre des excès[1], » les autres précisément le contraire. Le portrait qu'en avait fait la cour de Vienne était naturellement flatté; on s'était plu à croire que la princesse ne le démentirait pas; elle s'en garda si bien, qu'à peine mariée, « on reconnut bientôt que Madame infante était la même que l'archiduchesse Amélie[2]. » On va voir, en effet, dès les premiers mois de son mariage, cette redoutable petite personne forcer les trois cours à s'occuper d'elle, mettre en mouvement toute leur diplomatie, les fatiguer de ses prétentions, de ses haines, de ses moindres caprices, et finalement les contraindre à se liguer contre elle, comme elles eussent fait contre un ennemi commun, perturbateur de leur repos et de celui de l'Europe.

Mais avant d'entamer ce récit, il est nécessaire de montrer au vrai, et d'après ses propres témoignages, quel était le caractère de cette princesse. On fera de même en esquissant le portrait de son mari.

S'il fallait juger de l'éducation de Marie-Amélie par sa conduite pendant et après son mariage, elle ne ferait pas grand honneur à ceux qui la lui ont donnée. On voit que Marie-Thérèse avait bien d'autres soucis, outre celui d'élever ses filles, et que gouvernantes et précepteurs, s'ils essayèrent de les corriger de leurs défauts, y réussirent médiocrement. Marie-Amélie a tous ceux d'un enfant gâté, ce qui n'est pas peu dire, joints à celui de sa maison, l'orgueil. Il s'élève dans cette princesse jusqu'à la férocité. C'est cet orgueil qui, lorsqu'on lui rappelle que son mari doit trop à la France et à l'Espagne pour ne pas tenir à honneur de dépendre d'elles, lui souffle cette brutale réponse: « C'est pour cela justement que j'ai répugné à venir à Parme.[3] » *Venir à Parme*, tour méprisant pour ne pas nommer l'homme qu'elle y avait épousé. Elle haïssait donc les Français et les Espagnols, et elle ne s'en cachait pas; c'est ce qui faisait dire au duc de Choiseul, dans un écrit destiné à être mis sous les yeux de l'infant et d'elle-même, « que Son Altesse Royale était bien maîtresse de haïr ou d'aimer des nations à qui son sentiment était très indifférent, mais qu'il ne serait ni décent, ni politique à l'infant de souffrir que sa femme

1. Le même au même, 12 mars 1768.

2. Bastiat de La Houze au duc de Choiseul, 10 février 1770. Arch. des aff. étr. de France; *Parme*.

3. Du Tillot au marquis de Grimaldi, 8 octobre 1769. Arch. des aff. étrangères de France; *Parme*.

affichât du mépris pour la maison dont il est né[1]. » Il le souffrait fort bien, au contraire, comme aussi que l'infante déclarât un jour qu'elle souhaitait de ne pas avoir d'enfants, « parce qu'alors les États de Parme et de Guastalla seraient heureux de rentrer sous la domination de l'Autriche[2]. » Enfin, quand on lui parlait de ses devoirs envers l'infant son souverain, et de ce qu'il pouvait faire pour l'y réduire : « Et moi aussi, disait-elle, je suis souveraine[3] » ; et cela d'un ton de défi. N'imagina-t-elle pas de faire prendre la livrée d'Autriche aux gens de son écurie[4] ? Cela passa comme le reste.

Etait-elle malade (et elle l'était toujours, soit pour se dérober à quelque acte de haute convenance, soit pour punir l'infant de n'avoir pas fait ce qu'elle avait voulu), elle s'enfermait chez elle et faisait savoir aux ministres et aux courtisans qu'ils eussent à venir prendre de ses nouvelles. Nul n'eût osé y manquer, et la réponse était donnée, non par la grande-maîtresse de sa maison, comme il était d'usage en pareil cas, mais par un valet[5]. Plus son orgueil était caressant pour elle-même, plus il aimait à blesser celui des autres. Les mortifications, les avanies, les outrages, dont l'infante poursuivit sa grande-maîtresse, la marquise Malaspina, ne pourraient se nombrer ni se croire ; mais ce qui n'est pas moins incroyable, c'est que cette dame, d'une des plus grandes familles d'Italie, et placée par le roi d'Espagne auprès de l'infante, ait supporté ce traitement. Il était défendu aux gens de l'appartement de prendre ses ordres ; ceux qui le faisaient étaient renvoyés. On n'osait ni la regarder, ni s'approcher d'elle ni lui donner la main à la promenade, de peur d'être maltraité par la princesse. Toute observation, si douce qu'elle fût, de la marquise, était brutalement relevée. « Vous devez, lui disait-on, faire à ma fantaisie; vous n'êtes que ma servante. » L'infante lui refusait l'honneur de la suivre, et pour l'empêcher d'entrer, en vertu des droits de sa charge, dans son cabinet ou dans sa chambre, elle en pre-

1. Mémoire pour servir d'instructions au marquis de Chauvelin. Arch. des aff. étrang. de France ; *Ibid.*

2 La Houze au duc de Choiseul, 10 février 1770. *Ibid.*

3. Le comte de Flavigny au duc d'Aiguillon, 7 avril 1776. Archives d'État de Parme.

4. Le même au même, 7 avril 1776, 2 juin 1776. *Ibid.*

5. Le même au même, 26 décembre 1773. *Ibid.*

nait la clef, et disait insolemment, mais plaisamment : « Voilà ma grande-maîtresse [1] ! »

Elle avait de l'esprit infiniment, et tout tourné à la malice ; personne n'était à l'abri de ses traits, les rois, leurs ministres, leurs ambassadeurs. Elle ne savait ce que c'est que le respect, les plus simples convenances, ou elle se faisait un jeu de les braver. Le marquis de Villel, envoyé du roi d'Espagne, ayant un jour insisté avec une obstination un peu trop marquée pour remettre à la princesse elle-même, ainsi qu'il en avait l'ordre, une lettre que le roi d'Espagne lui avait écrite, Son Altesse Royale furieuse, sortit à demi vêtue de son appartement, fit au marquis une scène des plus violentes, envoya promener le roi d'Espagne et sa lettre, et cela en présence des valets et de façon à ce que les gardes du corps de service n'en perdissent pas un mot. Le scandale fut complet ; le marquis dit qu'il allait en écrire à sa cour, et que cependant il remettrait la lettre à l'infant. Celui-ci se fâcha un peu ; la princesse, à la prière du comte de Flavigny, ministre de France, convint qu'elle était allée un peu loin, et s'offrit à faire des excuses. L'infant les rédigea, elle les signa sans difficulté et l'affaire en resta là [2].

Mais pour qui a goûté dans toute sa force le plaisir de l'insulte, le déplaisir de la réparation est peu de chose. Le marquis de Villel, avec toute sa gourme espagnole, était très-naïf ; il prêtait donc le flanc à quelque bonne revanche, et l'occasion s'en présenta bientôt. Il était sur le point de quitter Parme, et comme sa femme qui, à ce qu'il paraît, aimait tendrement la princesse, redoutait d'aller prendre congé d'elle au palais, où sa sensibilité se fût manifestée avec trop d'éclat, il eut la singulière idée de prier l'infante de venir voir la marquise, la suppliant toutefois, pour ménager la douleur de celle-ci, de ne pas parler de départ dans sa visite. Cette démarche blessait étrangement les règles de l'étiquette ; mais comme Son Altesse Royale se moquait de l'étiquette ainsi que du reste, même dans son intérieur, on était sûr de ne point l'offenser en lui faisant une proposition de ce genre ; et par égard d'ailleurs pour cette tendre marquise, elle l'accepta. Elle dit donc qu'elle irait chez le ministre à six heures du soir. Mais à cette

1. Mémoire de la marquise Malaspina au duc d'Aiguillon. Arch. des aff. étr. de France ; *Parme*.
2. Le même au même, 22 mars 1778. *Ibid.*

heure, le marquis et sa femme allaient au salut; ils le font savoir à la princesse, et qu'on ne pourra recevoir Ses Grâces qu'un peu plus tard. Son Altesse Royale n'en marque aucune surprise; mais dès qu'elle apprend que M. et Mme de Villel sont prêts à la recevoir, elle leur fait dire qu'elle est bien fâchée de ne pouvoir remplir sa promesse, car elle va au salut[1].

J'ai parlé de son mépris pour l'étiquette, que dirai-je de ses amusements de prédilection ? Le comte Orsini de Rosenberg, premier ministre du grand-duc de Toscane, allant un jour faire sa révérence à l'infante, la trouva jouant à colin-maillard avec l'infant, des gens de service et des bas-officiers[2]. Il y avait bien aussi quelques gardes du corps pour qui l'infante avait un goût que l'infant trouvait un peu excessif; mais ils augmentaient le nombre des fous, et plus il y en a, plus on rit. Des plaisirs si peu nobles n'étaient guère propres à la rendre respectable même à ceux qu'elle admettait à les partager; mais elle s'en faisait aimer, et c'est à quoi elle visait principalement. Avoir des créatures et les choisir dans les rangs les plus humbles, moins pour les obliger que pour s'en créer des appuis et au besoin des instruments, telle fut son application constante pendant tout son règne. Les plaisirs qu'elle prenait dans leur compagnie n'étaient que pour remplir les moments où elle ne pouvait se divertir autrement, et comme qui dirait pour les jours de pluie; elle en avait d'autres plus relevés et pour lesquels rien ne lui coûtait. Toute son existence à Parme ne fut d'ailleurs qu'une longue suite de plaisirs. Elle était bien persuadée qu'elle n'était au monde que pour s'en procurer d'où qu'ils vinssent, quels qu'ils fussent, et fussent-ils même impossibles.

Elle aimait passionnément la chasse et avait les plus beaux équipages. On compta jusqu'à plus de cinquante chevaux dans ses écuries, et cela avec des moyens qui lui permettaient à peine d'en avoir la moitié. Dans un temps où Louis XV était fort mécontent de sa conduite, elle écrivait au marquis de Cavriani, gentilhomme de la chambre de l'infant, alors à Paris : « J'ai quasi l'envie de demander à mon cher grand-papa[3] qu'il m'envoie une couple de

1. Le même au même, 24 octobre 1778. *Ibid.*
2. La Houze au duc de Choiseul, 4 novembre 1769. Arch. des affaires étrang. *Parme.*
3. C'est-à-dire au grand-papa de l'infant, petit-fils de Louis XV par sa mère fille de ce prince.

chevaux de son écurie. J'ai voulu aussi lui demander des chiens, mais le courage m'a manqué. Je ne suis pas bonne, ajoute-elle, pour demander quelque chose pour moi-même[1]. » Elle avait en effet trop d'orgueil pour cela; mais elle laissait volontiers les autres demander pour elle, et cherchait même, comme elle fait ici, à leur en inspirer le désir. Loin d'être aussi fière, quand elle avait besoin d'argent, elle était basse et en prenait même de ses domestiques. On le verra bientôt. Son appartement était une sorte de succursale de ses chenils; elle y vivait au milieu de ses chiens, dont elle avait toujours six ou sept qui s'ébattaient sur son lit Un lévrier la mordit un jour si serré qu'elle en pensa, disait-elle, avoir un doigt arraché[2]. Un personnel considérable avait soin de ces animaux; écuries et vénerie étaient sur le pied de celles d'un roi, et elle et son mari étaient fort loin d'en avoir le revenu. Aussi, deux ans après son mariage, était-elle endettée au point de mettre en gage ou d'aliéner secrètement les plus beaux diamants de la cour. Elle vendit bientôt une partie des siens.

En dépit de ces actes honteux, ses dettes s'accumulèrent avec une rapidité prodigieuse. Vainement le prince la pressait de réformer ses écuries, objet principal de ses prodigalités, vainement une société de financiers lui proposait d'avancer l'argent nécessaire pour acquitter ses dettes en bloc, pourvu qu'elle consentît à renoncer chaque mois à une partie de ses revenus, elle refusa le premier point et n'accepta l'autre que sous la condition dérisoire qu'on lui remettrait à elle-même l'argent offert, afin de lui laisser le plaisir de le donner de sa propre main à ses créanciers[3]. Ce n'est qu'environ dix-sept ans après les premiers avertissements dont elle avait été l'objet, qu'en 1787 elle se résigna enfin à supprimer ses chevaux de selle et de trait[4]. Mais il était trop tard. Sur une pension de mille sequins (11,000 fr.) qu'elle recevait par mois, elle avait pu, dit le comte de Flavigny, « arroser » ses créanciers, payer des intérêts et augmenter infiniment la somme de ses dettes[5]. Elle continua donc à

1. L'infante au marquis Cavriani, 16 novembre 1771. Arch. des aff. étrangères. *Parme.*

2. La Houze au duc de Choiseul, 20 janvier et 17 février 1770. *Ibid.*

3. Le comte de Flavigny au comte de Vergennes, 12 février et 26 mars 1775 Arch. d'État de Parme.

4. Le même au même, 9 décembre 1787. *Ibid.*

5. Le même au même, 13 août 1775. *Ibid.*

emprunter partout, à devoir partout, et elle ne remboursa personne. Un de ses domestiques, vieux, pauvre, malade, lui écrit un jour pour lui demander son argent; elle lui répond « qu'il est extraordinaire qu'un de ses sujets lui écrive ainsi, et qu'elle ne lui doit rien. » Dans un voyage qu'elle fit à Naples, chacun de ses domestiques ayant reçu de la reine, sa sœur, une gratification de cent sequins, « elle leur emprunta cet argent. » Son plus grand soin était de découvrir des gens qui eussent de l'argent et de tâcher de se le faire prêter sous les plus bizarres prétextes et par les moyens les plus vils. Ses valets et ses courtisans étaient pour cela ses espions. Ils découvrirent un jour qu'un nommé Bernardi, garde-chasse à Sala, avait une somme de 14,000 livres de Parme (3,500 fr.) qu'il ne savait comment placer pour s'en faire une ressource. Elle pensa aussitôt à le débarrasser de cette inquiétude, et, saisissant un moment où cet homme n'était pas chez lui, elle va trouver sa femme, et, moitié crainte, moitié violence, elle se fait remettre les 14,000 livres. Elle les devait encore en 1803 [1] ! Il fallait un mari débonnaire comme le sien pour endurer un pareil désordre. L'âge seul de l'infante et la difficulté de se livrer désormais à ses plaisirs favoris, l'équitation et la chasse, eurent raison de son entêtement. Quant à sa mère et à ses proches, indignés de n'avoir pu l'amener, dès l'année 1770, à réduire ses dépenses au taux de ses revenus, ils rompirent toute correspondance avec elle, et depuis lors elle eut le désagrément de se voir renvoyer toutes cachetées les lettres qu'elle leur écrivait [2].

On conserve encore à Parme le souvenir de ses dettes, dans les familles surtout où elles n'ont point été payées. La tradition y maintient également celui de sa coquetterie, à laquelle le vaniteux comte de Boisgelin se laissa prendre, et qu'en style diplomatique on appelait « sa séduction ». Le comte de Durfort, envoyé à Parme pour réparer les sottises de ce diplomate, voyant qu'il n'était plus possible de maintenir du Tillot à son poste, était d'avis qu'on le remplaçât par un conseil, y ayant lieu de craindre, si l'on donnait de nouveau un seul ministre à l'infant, que « l'infante, ou par la crainte qu'elle inspirait, ou par sa *séduction*, n'entraînât ce ministre à de mauvaises

1. Notes manuscrites de Moreau de Saint-Merry, administrateur des duchés en 1801, communiquées par le comte Dall' Asta, son petit-fils.

2. Lettres du comte de Rosenberg. Arch. des aff. étr. *Parme*.

opérations[1]. » Une séduction ausi entreprenante ne paraît pas avoir beaucoup troublé la quiétude de l'époux. A cet égard, d'ailleurs, il ne demeura pas en reste avec l'infante. On voit encore à Colorno de braves gens qui se vantent d'être les descendants du bon duc, sur la foi de leur ressemblance avec lui.

Avec tous ces défauts, l'infante Amélie avait-elle des qualités? A l'en croire, elle aimait ses amis; elle était généreuse et véridique. Je ne voudrais pas la démentir; mais quels étaient ses amis ? Des gens pour la plupart de la petite bourgeoisie et du bas peuple, sur lesquels elle exerçait un empire extraordinaire dû aux charmes extérieurs dont elle était douée et à ses coquetteries; d'autres de condition plus relevée et par cela seul qu'ils étaient les ennemis de du Tillot; ceux-ci et ceux-là prêts à tout, même à jouer du couteau, pour servir ses haines. Sa générosité n'était ou que prodigalité folle et uniquement en vue de se créer à prix d'argent des partisans fanatiques, ou que sensibilité ridicule à l'égard de tout individu réfractaire à la société ou aux lois. Ainsi, «elle faisait des scènes aux officiers qui punissaient les soldats et des menaces à ceux qui arrêtaient les déserteurs. Aussi les soldats désertaient-ils par bandes[2].» Sa véracité n'était qu'une franchise brutale qui blessait les gens et qui lui coûtait moins que la dissimulation. Un de ses défauts qu'elle avouait (car elle s'en piquait quelquefois), c'est la colère; mais elle en appelait les violences de la vivacité, et ce qu'il y a de plaisant, c'est que son mari le premier, les courtisans, les ministres étrangers usaient du même euphémisme, et que l'usage s'en établit à la cour. On a donc eu raison de dire avant son mariage qu'elle n'était pas bonne, comme depuis et après ses procédés envers du Tillot, « que si elle était coupable, c'était par méchanceté[3]. » C'était donc en tout une méchante femme.

Du caractère dont elle était, on peut déjà conclure celui du mari qui le supportait. Ce prince était la faiblesse, la pusillanimité mêmes avec un fond de bonté incontestable. Seule, sa femme eut le pouvoir de gâter quelquefois ses instincts naturels et de lui faire perdre le sentiment de la justice; mais elle n'arriva jamais à en faire un méchant

1. Le comte de Durfort au duc d'Aiguillon, 17 août 1770. *Ibid.*
2. Le comte de Durfort au duc d'Aiguillon, 23 août 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme.*
3. Le même au même, 3 août 1771. *Ibid.*

homme. Outre la faiblesse, il y avait en lui d'autres traits de caractère dont il importe de toucher quelques mots. On a vu qu'il avait quatorze ans à la mort de don Philippe, son père. Bien que déclaré majeur, il n'en laissa pas moins tout le gouvernement à du Tillot, s'entretenant ainsi dans son enfance, et ne s'occupant, aux heures de ses récréations, que d'amusements peu propres à l'en faire sortir. Son éducation même l'y ancrait, si l'on peut dire. Elle était sévère, triste et encombrante. Elle eût peut-être fait de lui un homme à dix ans, elle n'en fit qu'un enfant à vingt. Ceux qui y présidèrent, Condillac le précepteur, et Keralio le sous-gouverneur, n'y entendirent pas grand'-chose. Ils poursuivaient la chimère alors très caressée de créer un prince philosophe ; ils n'obtinrent, qui le croirait? qu'un prince dévot, c'est-à-dire qu'à force de fatiguer ce tendre esprit de leurs théories creuses, déplaisantes et pour la plupart inintelligibles pour lui, ils le poussèrent à chercher des distractions dans les pratiques d'une dévotion enfantine, toute pour les images et les petites chapelles. Ces pratiques se multiplièrent après son mariage, et tout Parme en eut le spectacle. Le baron de la Houze, ministre de France et un peu philosophe, lui conseillait un jour « de se modérer dans ses dévotions extérieures, de peur qu'on ne le soupçonnât de bigotisme. Il répondit avec bonté que ce goût lui passerait, et que c'était une habitude qu'il avait contractée pour faire diversion à ses occupations, qui le tenaient trop gêné dans le temps de son éducation[1]. » Le pauvre infant se trompait ; le goût ne lui en passa point, et l'infante ne cessa de lui fournir des motifs pour y persister. Le roi d'Espagne qui, loin d'être philosophe, était très pieux, mais connaissait la mesure dans laquelle un prince doit l'être, lui ayant fait les représentations les plus tendres et les mieux raisonnées sur les abus de sa dévotion, l'infant, au lieu de dissimuler les faits, les reconnut lui-même avec candeur, et désarma son oncle, « en lui mandant que dans les malheurs domestiques qu'il éprouvait et dont il ne voulait pas se plaindre, il ne trouvait de consolations qu'au pied des autels[2]. » Cette réponse n'est-elle pas admirable, et la philosophie seule eût-elle pu l'inspirer ?

Il avait une affection particulière pour les dominicains ; il était

1. La Houze au duc d'Aiguillon, 30 juin 1771. Arch. des aff. étr. *Parme*.
2. Le comte de Flavigny au comte de Vergennes, 27 septembre 1778. Archives d'État de Parme.

affilié à leur ordre et il en portait le scapulaire aux jours de grandes fêtes. On disait aussi qu'il en portait l'habit sous sa chemise dans les mêmes circonstances, mais il le nia au marquis de Chauvelin, et convint seulement du scapulaire[1]. J'ai vu les plans tracés de sa main d'une église qu'il voulait faire bâtir au couvent des dominicains de Colorno, sous l'invocation du bienheureux Vincent Ferrier; ils font partie d'un *diario* ou almanach pour l'année 1769, écrit également de sa main, et « contenant, est-il dit dans le titre, tous les rites et toutes les fonctions à établir dans l'église projetée[2]. » Au-dessous de ce titre on lit: *Ferdinandus-Maria-Philippus-Ludovicus-Joseph-Didacus-Borbonius fecit.* Il y a dans ce *diario* une science de la liturgie des plus étonnantes pour l'âge de l'auteur (il avait à peine dix-huit ans), science surérogatoire dans un chef d'Etat, mais qui eût été remarquable même dans un ordonnateur profès du culte et de ses cérémonies. On dit qu'à Colorno il mêlait sa voix à celle des chantres avec beaucoup d'entrain. Toutes ces pratiques et d'autres encore que j'omets pour abréger, indignaient le duc de Choiseul et le mettaient presque en colère. « Un prince, disait-il, doit être religieux noblement et non comme une servante[3] » Avec plus de mesure, le duc d'Aiguillon et le comte de Vergennes étaient dans les mêmes sentiments.

A cet égard, du moins, l'infante ne leur donnait aucun souci; elle avait la religion cavalière, qu'on me passe le mot, car c'est à cheval qu'elle faisait ses stations aux églises de Parme, pendant le jubilé[4]. Aussi, les dévotions de son mari l'impatientaient-elles quelquefois; mais, disait ce prince à la marquise Malaspina, « puisque j'ai sacrifié ma faiblesse pour les religieux, elle peut bien, de son côté, sacrifier sa partialité pour les gardes du corps[5]. »

Chose singulière, ce fut pendant les quatre premières années du

1. Relation du marquis de Chauvelin pendant son séjour à Parme, en novembre 1769. Arch. d'État de Parme.

2. Cet almanach appartient au comte Dall' asta, qui a bien voulu me le communiquer.

3. Mémoire pour servir d'instructions au marquis de Chauvelin. Arch. des aff. étr. *Parme.*

4. Le comte de Flavigny au comte de Vergennes, 10 mars 1776. Arch. d'État de Parme.

5. La Houze au duc de Choiseul, 16 décembre 1769. Arch. des aff. étrangères; *Parme.*

règne d'un prince si dévot, que s'éleva entre les cours de Rome et de Parme le conflit dont j'ai parlé ci-devant et où le pape fut contraint de capituler, que les jésuites furent chassés de Parme, que l'inquisition fut enlevée aux dominicains et remise aux évêques sous la surveillance étroite du gouvernement, qu'enfin plusieurs couvents furent supprimés dans le Parmesan et le Plaisantin. Mais, je le répète, le prince avait alors donné, comme on dit, carte blanche à du Tillot pour gouverner, ne demandant en retour que la liberté souvent entravée de se livrer à ses dévotions favorites. Plus tard, il associera à ces plaisirs les plaisirs profanes, et ceux notamment qui offensent le plus les mœurs et la religion; peut-être même, entre les uns et les autres n'y aura-t-il d'autre différence que l'impossibilité de les prendre en même temps; mais il en sera toujours l'esclave, n'ayant pas plus d'énergie pour leur résister qu'à l'empire altier de sa redoutable épouse.

Cette esquisse des deux principaux personnages qu'on va voir luttant de concert contre du Tillot et les trois cours qui le soutiennent, était nécessaire pour préparer le lecteur à la parfaite intelligence des événements qui vont suivre, et l'y faire entrer facilement et de plain pied.

---

règne d'un prince si dévot que s'éleva entre les cours de Rome et de Parme le conflit dont j'ai parlé ci-devant et où le pape fut contraint de céder, que les jésuites furent chassés de Parme, que l'Inquisition fut enlevée aux dominicains et remise aux évêques sous la surveillance étroite du gouvernement, qu'enfin plusieurs couvents furent supprimés dans le Parmesan et le Plaisantin. Mais, je le répète, le prince avait alors donné, comme on dit, carte blanche à du Tillot pour gouverner, ne demandant en retour que la liberté souvent entravée de se livrer à ses dévotions favorites. Plus tard, il associera à ces plaisirs les plaisirs profanes, et ceux notamment qui offensent le plus les mœurs et la religion ; peut-être même, entre les uns et les autres n'y aura-t-il d'autre différence que l'impossibilité de les prendre en même temps ; mais il en sera toujours l'esclave, n'ayant pas plus d'énergie pour leur résister qu'à l'empire altier de sa redoutable épouse.

Cette esquisse des deux principaux personnages qu'on va voir lutter de concert contre du Tillot et les trois cours qui le soutiennent, était nécessaire pour préparer le lecteur à la parfaite intelligence des événements qui vont suivre, et l'y faire entrer facilement et de plain pied.

II

Nous avons laissé les nouveaux mariés à Colorno; ils y demeurèrent jusqu'au 25 août, fête de Saint-Louis. La lune de miel n'y fut pas sans amertume, au moins pour l'un des conjoints, et ce n'est pas la princesse que je veux dire. Tout entière à sa haine pour du Tillot, elle en harcelait le prince, et travaillait à la lui faire partager. Sans attendre que les brouillons l'y eussent conviée, elle s'était unie à eux, cabalait avec eux, entrait dans toutes leurs vues et leur faisait adopter les siennes. Elle n'avait pourtant qu'un grief contre du Tillot, mais comme celui de Junon contre Pâris, *manet alta mente repostum;* elle se rappelait et elle ne l'oubliera jamais, qu'une autre qu'elle avait été souhaitée, indiquée par lui pour épouser l'infant, et qu'elle n'avait été qu'une sorte de pis-aller. Les ennemis du ministre envenimaient encore ce grief et leur venin était la calomnie. Ils firent accroire à l'infante que du Tillot l'avait chansonnée elle et l'infant, et que, dans ses lettres aux cours étrangères, il les tournait en dérision. Ils assurèrent que le portrait de l'infant, envoyé avant les fiançailles à Marie-Thérèse, avait été enlaidi par ordre du ministre, afin d'en dégoûter la princesse et faire rompre le mariage projeté. A ces inventions diaboliques ils ajoutaient ceci, que du Tillot était une espèce de mécréant, ce qui n'était pas plus vrai; et ceci encore, qu'il était lié avec les philosophes et les novateurs, ce qui ne l'était que très-relativement. Parmi les lettres fort nombreuses qui restent de lui, je m'en rappelle une seule d'où l'on pourrait conclure non pas sa liaison avec les philosophes, mais le cas qu'il faisait de leurs bons sentiments pour lui. D'Argental l'avait informé que Voltaire applaudissait fort à sa conduite dans les démêlés de sa cour avec celle de Rome; du Tillot lui

répond simplement « qu'il est très-flatté des éloges d'un poète aussi illustre que M. de Voltaire, et qu'il lui en est reconnaissant[1]. » Voilà tout. Ce titre de poète, donné ici à Voltaire à propos d'un fait où la poésie n'était pas en cause, n'est pas une ironie. Du Tillot connaissait bien Voltaire comme poète, il le connaissait peu comme philosophe, ou plutôt il partageait à cet égard, et dans une mesure presque égale, les sentiments du P. Paciaudi, son bon ami, lequel traitait crûment le philosophe de scélérat et brûlait ses écrits impies[2].

Dès les premiers jours de son arrivée, l'infante cacha si peu la répulsion que lui inspirait du Tillot, et elle le laissa si bien voir à lui-même, qu'il n'en était déjà plus à espérer de ravir ses bonnes grâces, et qu'il pouvait déjà presque deviner le jour où l'infant lui retirerait les siennes. Cependant il ne retrancha rien de ses devoirs envers l'un et l'autre, et n'oublia pas non plus leurs plaisirs. Il excellait à donner des fêtes; ses ennemis disaient même qu'il n'était propre qu'à cela. Il en donna aux princes, le jour de leur entrée solennelle à Parme, qui rappelèrent, mais en les effaçant, celles qu'il avait inventées et auxquelles il avait présidé sous le règne de l'infant don Philippe. Il ne s'y montra pas seulement ingénieux et magnifique, il y fut prodigue à l'excès, et même de ses propres deniers. On y représenta successivement une pastorale d'Arcadie, une foire chinoise et un tournoi. Les nombreux personnages du tournoi, leurs hérauts et leurs pages, étaient tous vêtus d'habits d'une richesse inouïe, à la mode du temps de Charlemagne, et c'était du Tillot qui en avait fait les frais[3].

Ces soins, ces prévenances délicates ne furent cependant point agréés. Leurs Altesses Royales se répandirent en critiques amères contre la prodigalité du ministre, et l'infante en marqua publiquement

1. Je ne puis citer la date de la lettre où il s'exprime ainsi, n'ayant pas pris note du fait, ou par oubli, ou parce que je n'y attachai d'abord pas d'importance; mais j'en suis très sûr et je l'atteste.

2 Voy. la *Correspondance de Caylus avec le P. Paciaudi*, etc., t. Ier, p. 193 et 230. 1876, 2 vol. in-8°.

3. La description de ces fêtes a été publiée à Parme en 1769, gr. in-f°, texte et gravures. Le texte est vraisemblablement de Paciaudi et est en italien et en français; les gravures sont d'après les dessins de Petitot. C'est un magnifique ouvrage. Il a pour titre : *Feste celebrate in Parma per le nozze del Reale Infante duca Ferdinando di Borbone con S. A. R. l'archiduchessa d'Austria Maria-Amelia.*

son indignation dans des termes qui durent profondément l'humilier. Aussi, ne s'amusa t-elle, si elle s'amusa, qu'à son corps défendant et non sans avoir, par des retards calculés, fait en sorte que ces fêtes si dispendieuses et données à son intention fussent en pure perte[1].

C'est par ces misérables espiègleries que l'infante préludait aux batailles plus sérieuses qu'elle allait bientôt engager contre du Tillot. Certes, elle eût bien voulu le renverser tout de suite; mais sentant que cela n'était pas encore possible, elle espérait du moins le dégoûter du métier et lui faire lâcher prise. En effet, du Tillot écrivit à la cour de Madrid pour demander la permission de se retirer. On lui répondit par un refus et avec les éloges qu'on donnait habituellement à sa conduite. La cour de France fit de même. Cependant l'infante, sous prétexte que son mari le trouvait bon, s'ingérait dans toutes les affaires, changeant tout, brouillant tout, et saisissant les moindres prétextes pour miner du Tillot et le rendre haïssable à son mari. Mais l'infant ne se rendait pas encore. Les instigations de sa femme ne pouvaient le faire passer ainsi d'un jour à l'autre de la sincère affection qu'il portait depuis des années à son ministre, à un sentiment tout opposé. Il sentait le besoin de ménager la transition; il avait consenti d'abord à s'éloigner de lui, il voulait attendre, et comme on dit, voir venir; mais le baron de la Houze le tirait en sens contraire, l'exhortant avec une fermeté douce à se rapprocher de du Tillot, à considérer que la faveur dont le ministre jouissait auprès des trois cours était plus forte que jamais, et qu'elles éclateraient dès qu'elles le sauraient seulement menacé. Touché de ces raisons, l'infant revint à du Tillot et se réconcilia tout à coup avec lui. Ce fut un événement. Le prince l'apprit ainsi à La Houze : « Savez-vous, dit-il, que j'ai suivi vos conseils? J'ai embrassé mon ministre; il est très content; et nous ne nous séparerons jamais. — Monseigneur, répondit La Houze, je m'en réjouis pour votre gloire. — Mais ce n'est pas tout, reprit le prince; il faut que vous sachiez que l'infante en a été très-fâchée, me disant que mon ministre jouerait la comédie, et qu'elle ne voulait plus se mêler de rien. Elle a mis ensuite par écrit ses sentiments à cet égard, et me les a lus ainsi qu'à mon ministre. C'est une espèce de testament dans lequel elle me déclare qu'elle ne veut plus se mêler d'au-

1. Ces détails sont tirés de la *Relation* manuscrite appartenant aux comtes Sanvitale, et citée précédemment.

cune affaire, et me recommande les personnes qui lui sont attachées. Je vois bien que l'infante est trop vive et trop méfiante, et que ce qu'elle fait vient de ses entours [1]. Certes, « ses entours, » comme dit l'infant, étaient pour quelque chose dans les procédés de l'altière princesse, mais en elle les projets malveillants naissaient, presque toujours, d'eux-mêmes, et son instinct lui disait mieux que les suggestions d'autrui contre quels gens et vers quels objets elle devait les diriger. Quant au « testament » auquel le prince fait allusion, c'est une pièce bien curieuse et qui vaut la peine d'être rapportée tout entière.

« Ayant vu et lu la lettre que le roi d'Espagne a écrite à mon mari, je ne puis nier que mon cœur s'est attendri, croyant que cela venait de mon auguste mère; mais l'ayant bien relue, j'ai bien pu connaître que cela ne partait pas d'un cœur auquel je suis aussi chère que je me flatte d'être à celui de ma tendre mère. Je vous ai prié, mon cher mari, de passer chez moi, et j'ai fait chercher M. le ministre pour m'expliquer devant vous deux, une fois pour toutes. Je vous prie, mon cher mari, de me laisser parler, et vous, monsieur le ministre, de m'écouter. J'ai mis par écrit ce que je vais vous dire, afin de l'envoyer à ma mère à qui j'ai envoyé déjà une copie de la lettre du roi d'Espagne.

« Je déclare donc à vous, mon cher mari, et à vous, monsieur le ministre, que je ne suis venue à Parme avec aucune autre intention que celle de ne me mêler dans aucune affaire. Vous, mon cher mari, vous me l'attesterez, que vous m'avez montré constamment, malgré plusieurs représentations que je vous ai faites, que vous le désiriez, et que je vous obligerais, en me mêlant des affaires. Vous, monsieur le ministre, vous ne me desavouerez pas, que vous m'en avez parlé à plusieurs [fois], faisant semblant de désirer que je prisse part aux affaires, et me conseillant de le faire. Cependant, comme je vois après deux mois de temps où je n'ai d'autre plaisir que dans l'amitié de mon mari, et dans la certitude de n'avoir fait de mal à personne, que je n'ai pour toute récompense qu'une mauvaise volonté et un blâme bien injuste peut-être des personnes mêmes qui m'ont

1. La Houze au duc de Choiseul, 7 octobre 1739. Archives des aff. étrang. *Parme.*

sollicitée à me prêter à ce que j'ai fait pour complaire à mon mari, je ne puis donc que pardonner aux mauvais caractères qui ont tâché de donner de moi de mauvaises impressions, et vous supplie, mon cher mari, de ne plus me consulter sur rien. Je vous le déclare, sur toutes les demandes que vous me ferez sur des affaires, je ne vous répondrai plus, ne voulant pas paraître vouloir vous conduire en aucune façon, pour ne pas vous attirer des reproches du roi d'Espagne que vous devez respecter, et pour ne pas donner des occasions à des personnes mal intentionnées de me nuire dans son esprit. Pour vous, monsieur le ministre, je vous prie aussi de ne me parler non plus d'aucune affaire, en sorte que pour le premier de vous deux qui voudra dire de quelque chose, je ferai venir l'autre. Il serait honteux si deux hommes avaient moins de fermeté qu'une femme.

« Pour plus de sûreté, je vous prie, mon cher mari, de donner vos ordres, afin qu'on ne me présente plus de mémoriaux, ni qu'on ne me demande plus d'audiences. Outre que je me fais une gloire à vous obéir, j'ai la délicatesse de ne pas avoir l'air de quitter mes amis. Je vous les recommande, mon cher mari, et j'espère que vous ne souffrirez pas qu'on leur fasse du mal pour s'être attachés à moi.

« En finissant mon discours, je vous assure, mon cher mari, que je suis fâchée si je vous ai attiré du désagrément, en faisant par trop de complaisance ce que vous avez désiré de moi. Pour vous, monsieur le ministre, je vous assure de ma parfaite estime ; je souhaite de voir continuer que les gens soient aussi heureux comme je les ai vus depuis mon arrivée.

« AMÉLIE [1]. »

L'infante est tout entière dans ce factum ; elle l'a pourpensé, elle l'a écrit elle-même, comme l'atteste l'incorrection du style. Les idées en sont disposées avec art, et le ton général en est le persiflage un peu grave, un peu lourd peut-être, comme élaboré dans un cerveau allemand, mais à cause de cela même d'autant plus accablant. On doit croire qu'il embarrassa fort les deux personnages qui y sont mis en scène, interpellés tour à tour et serrés de fort près. Il est bien vrai que

1. Du Tillot au duc de Choiseul, 7 octobre 1769. *Ibid.*

l'infant, en galant mari et prince qu'il était, avait tout d'abord engagé sa compagne à s'intéresser aux affaires, et que du Tillot, pour complaire à son maître, l'en avait priée ; qu'ils n'avaient donc qu'à s'en prendre à eux, si la princesse, après plusieurs semblants de résistance, ne s'était pas seulement intéressée aux affaires, mais s'était butée à les y supplanter l'un et l'autre. Arrêtée tout à coup dans sa marche envahissante par des obstacles qu'elle n'avait pas prévus ou bien qu'elle s'était flattée de vaincre, elle fit comme font volontiers toutes les femmes en pareil cas, elle tourna brusquement le dos à sa première idée pour se précipiter dans une autre absolument contraire. Elle n'avait pu avoir en son entier ce qu'elle avait cru enlever haut la main, elle n'en voulait plus du tout désormais, même la moindre parcelle. Mais elle n'était pas sincère; elle avait en soi trop de confiance et dans l'esprit trop de ressource pour douter qu'elle ne ressaisît un jour, pièce à pièce, ce qu'elle perdait en bloc, ou bien, si ce n'était la même chose, quelque équivalent, où, avec des avantages aussi considérables, elle aurait moins de responsabilité. C'est, en effet, ce qui advint. Elle n'est pas plus sincère en parlant du respect que l'infant doit avoir pour le roi d'Espagne, de sa propre ingérence dans le gouvernement, forcée et pour obéir à son mari, de son refus de recevoir des mémoires et de donner des audiences, enfin de l'estime qu'elle professe pour du Tillot; tout cela n'était que comédie, et de part et d'autre, personne n'en était dupe. On a eu le temps de se connaître depuis deux mois, et presque de se mesurer; il n'y a plus qu'un pouvoir supérieur qui puisse empêcher le combat. Mais ce pouvoir même ne l'empêchera pas, il ne fera que l'ajourner.

Pour calmer un peu la colère qu'avait allumée dans le cœur de l'infante la réconciliation de son mari avec du Tillot, l'infant lui avait sacrifié un des hommes qui l'avaient le plus poussé à cet acte de justice, et qu'il aimait beaucoup, Kéralio, son gouverneur. En lui donnant l'ordre de quitter Parme, il l'engagea à partir sans même prendre congé de lui, de peur d'être vu de la princesse et de la provoquer à quelque algarade. Après leur entrevue, Kéralio écrivit au prince une lettre très tendre et à la fois très sévère où, en lui faisant ses adieux, il lui donnait ses derniers conseils [1]. L'infant en fut ému ; il voulut revoir encore son gouverneur, et il le reçut en effet le

1. Kéralio à l'infant, 3 octobre 1769. Arch. des aff. étrang. *Parme*.

lendemain. Il lui dit aussitôt : « L'infante est furieuse de notre entrevue d'hier; elle a voulu savoir ce qui s'était passé. » Et le bon prince le lui avait dit ingénument. « Je suis bien aise, reprit-elle alors, que Kéralio parte, car il a contribué à rapprocher de vous le ministre. Comme le mariage n'est pas consommé, vous voulez vous séparer de moi. Mais je ferai un parti; je ferai révolter les Plaisantins. On voudra nuire aux gens qui m'ont donné des conseils; mais j'emmènerai avec moi Serafini et Soragna. Je vois que je ne peux pas perdre le ministre, et que vous vous rendez à lui. Mais si je ne puis d'une manière, ce sera d'une autre, et quand je ne pourrai pas ouvertement, je le ferai par le... » Cette suspension de la phrase est de du Tillot qui écrit la scène au marquis de Grimaldi, et qui ajoûte : « Epargnez-moi, monsieur, de prononcer un mot affreux qui, par emportement, était en ce moment dans sa bouche, et non assurément dans son cœur. » Si vraiment il était là aussi, et n'attendait que l'occasion d'en sortir. « L'infant, continue du Tillot, en racontant cela à M. de Kéralio, lui dit : « Mais qu'est-ce qu'elle a donc contre du Tillot? » — Pour moi, monsieur, je ne tremblai pas de ce propos si vif ; j'en souris [1]. »

La comparaison que j'ai déjà faite de cette aimable princesse avec Junon se soutient, comme on le voit :

Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.

Ce n'était pas à la légère qu'elle parlait de se faire un parti et de soulever les Plaisantins; c'est à Plaisance qu'il y avait le plus de mécontents, et c'est là par conséquent qu'elle avait le plus d'amis. A présent elle ne fait qu'en menacer son mari, le ministre, tout le monde ; plus tard elle les mettra en mouvement, et leurs acclamations, leurs exigences factieuses encouragées, soudoyées par elle, rangeront l'époux vaincu aux volontés triomphantes de l'épouse, et le feront penser et agir comme elle.

On a dû remarquer que les menaces de l'infante à son mari sont fondées sur l'intention qu'elle lui prête de se séparer d'elle, sous prétexte que le mariage n'était pas consommé. Ceci m'oblige à dire qu'en

1. Du Tillot au marquis de Grimaldi, 8 octobre 1769. Arch. des aff. étrang. *Ibid.*

effet les inquiétudes dont la princesse Amélie avait été l'objet avant son mariage s'étaient inopinément compliquées de celles que donnait l'infant; car bien avant que l'infante l'eût ainsi révélé, le cas fâcheux du prince était connu des trois cours. Les dépêches de leurs ministres, principalement celles de la Houze, les lettres de du Tillot, toutes attestent que le pauvre infant n'était pas moins en retard au physique qu'au moral; toutes nous portent à conclure que, s'il y avait lieu à séparation, c'était à la femme plutôt qu'au mari à la demander; toutes enfin entrent dans des détails exprimés dans ce langage honnêtement cynique de la médecine et de la chirurgie que les plus subtiles circonlocutions de la langue du monde et de la diplomatie ne pouvaient suppléer[1] Il en alla ainsi jusqu'au 4 novembre 1769, c'est-à-dire un peu plus de trois mois après le mariage. Ce jour-là, le baron de la Houze écrit au duc de Choiseul : « Enfin, le mariage de l'infant est consommé depuis le 1er de ce mois. M. Camuti, premier médecin de Son Altesse Royale, m'apprit cet agréable événement, dont Madame infante a fait aussi confidence à Mme la marquise Malaspina, sa grande-maîtresse, et que l'infant a eu la bonté de me confirmer, disant qu'il avait été parfaitement heureux deux fois. Il est si content qu'il m'a fait l'honneur de me confier ce soir qu'il croyait que Madame infante était déjà grosse[2]. »

Cependant les deux rois ne laissaient pas que d'être sérieusement alarmés des étranges débuts de ce mariage, lequel leur avait coûté tant de sueurs. Ils avaient d'abord espéré que la fougue de l'infante finirait par se calmer et que la faiblesse de l'infant aurait un terme. Plusieurs fois ils avaient fait témoigner à l'un et à l'autre le mécontentement que leur causait leur conduite et l'approbation qu'ils donnaient à celle de du Tillot; l'infante s'était moquée de ces avis, et l'infant ne s'en était guère effrayé. Alors les deux rois résolurent d'envoyer à Parme un ministre extraordinaire muni d'instructions très sévères, avec menace, si la cour de Parme continuait à braver leurs remontrances, de retirer leurs ministres résidents et d'abandonner les infants à eux-mêmes. Le marquis de Chauvelin fut choisi pour cette mission délicate. On ne pouvait faire un meilleur choix.

1. Voir entre autres les lettres de La Houze et de du Tillot au duc de Choiseul du 8 octobre 1769. Arch. des aff. étrang. *Parme*.

2. La Houze au même, 4 novembre 1769. *Ibid.*

Ami de Louis XV, courtisan consommé, sachant le monde comme s'il en avait reçu la science en naissant, aussi habile à émousser les angles des hommes et des choses, que d'autres à les aiguiser, plein de tact, de pénétration et de finesse, souple et ferme tout à la fois, ou l'un ou l'autre, selon l'occurrence, d'une politesse enfin pleine de charme et de séduction, il avait trouvé dans la mission dont il était chargé une occasion sans doute unique de mettre en jeu toutes ces qualités, et cela en dépit d'instructions ministérielles un tant soit peu brutales et très capables de les paralyser. Il est vrai qu'il était porteur d'une lettre de Louis XV à l'infant qui devait l'aider beaucoup, mais il n'était pas homme à être embarrassé, faute de cet appui, étant en si grande communauté de vues avec son maître sur la conduite à tenir en pareil cas, qu'il ne pouvait agir auprès des infants autrement qu'eût agi le roi lui-même. Cette lettre, empreinte d'une grâce toute royale, et où l'autorité paternelle semble s'effacer sous les formes les plus douces et les plus affectueuses, serait à citer dans toute son étendue, mais je me bornerai à ce qui regarde l'objet de la mission du marquis de Chauvelin et la personne de du Tillot :

Fontainebleau, 1er novembre 1769.

« Mon cher fils, la mission du marquis de Chauvelin auprès de vous n'a pas seulement pour objet de vous faire de ma part un compliment sur votre mariage; un intérêt plus cher à mon cœur, celui de votre réputation, de votre considération et de votre tranquillité m'engage à vous envoyer une personne de ma confiance pour vous expliquer mes intentions et rétablir l'ordre et le calme dans votre cour.....

« Du Tillot est un honnête homme que votre père chérissait, auquel il avait toute confiance pour l'administration de vos petits Etats. Ce ministre a un zèle éclairé pour vos intérêts. Par respect pour la mémoire de votre père et de votre mère, par amour pour vous, ce zèle est si vif quelquefois qu'il vous incommode et paraît indiscret; mais songez que votre gloire, et votre gloire sans ambition personnelle, est le seul motif qui anime son zèle. Tout homme a des inconvénients ou vous paraît en avoir; celui qui a plus d'utilité et d'attachement que d'inconvénients est pour les princes un ministre précieux. Voilà le cas où est du Tillot à votre égard.

« Mon cher fils, croyez que les brouillons et les intrigants qui ne

sont pas sévèrement réprimés, nuisent plus que les actions des princes à leur considération personnelle[1]. Ecoutez ce que vous dira Chauvelin ; exécutez les instructions que je lui donne et qu'il vous communiquera de ma part ; donnez-moi cette satisfaction pour votre bien qui m'est si cher et qui me l'est à tant de titres, et comptez, mon cher fils, que l'intérêt que je vous marque dans cette occasion est la véritable preuve de ma tendresse[2]. »

Louis XV, dans cette lettre, parlait en père ; c'est en roi qu'il parle dans ses instructions à Chauvelin, en roi qui commande et veut être obéi. La présentation de la lettre devait précéder celle des instructions, afin de rendre la lecture de celles-ci moins amère.

Ut pueris dant crustula blandi
Doctores, elementa velint ut discere prima.

Les instructions royales roulent sur quatre chefs principaux : la dévotion de l'infant, l'épuration du personnel du palais et de l'administration, l'autorité de du Tillot confirmée et même étendue, enfin les sentiments du roi à l'égard de l'infant. Elles portent la date du 4 novembre 1769. « Il est superflu, y est-il dit, de faire ici au marquis de Chauvelin le détail des désordres arrivés à la cour de Parme depuis le mariage. Ils sont les effets de deux causes principales : la légèreté d'esprit de l'infant, qui en donne à son cœur, la faiblesse excessive du prince, suite de sa légèreté, la pusillanimité à laquelle il paraît enclin dans les pratiques de la religion... Mais il est naturel que des entours monastiques[3], ou qui valent encore moins, aient induit en erreur le cœur religieux d'un jeune prince... Ce n'est pas à un prince de la dignité de l'infant à être gouverné par des moines... L'on peut se faire moine et n'être plus prince ; mais quand on est prince, on ne peut sans ridicule être moine. L'infant doit sentir qu'il perdra ses droits et les revenus de son Etat, s'il s'abandonne à ce goût monastique. S'il réfléchit, il reconnaîtra qu'on s'est donné une peine infinie pour affranchir les duchés de Parme et de Plaisance des prétentions des gens d'église, et pour qu'il fût le maître des trois ordres dans sa souveraineté. S'il ne veut pas l'être et qu'il s'embarrasse peu de ses revenus, après avoir été averti par le roi, l'on ne pourra que gémir

1. Tour incorrect, mais le sens est clair. — 2. Arch. des aff. étrang. *Parme*.
3. Allusion aux dominicains, dont le prince faisait sa société intime.

sur sa triste situation, qui ne changera pas quand le clergé de ses Etats aura repris l'empire qu'il a perdu [1]. »

Cette persistance à contrarier l'infant dans ses pratiques religieuses et à lui en faire honte ne pouvait avoir qu'une excuse, la crainte que l'infant ne rapportât les lois décrétées, sous l'influence et à l'instigation même du duc de Choiseul, contre les privilèges ecclésiastiques dans l'Etat de Parme, et qu'il ne perdît par là les nouveaux revenus dont elles l'avaient mis en possession. Choiseul voulait maintenir ces lois, son œuvre autant que celle de du Tillot. Mais outre que l'infant ne songeait point encore à les abolir, ce qu'il fera plus tard, il est constant que l'Etat ne souffrait aucunement de ce qu'il prenait plus de plaisir à hanter les églises qu'à aller à la chasse. Le vrai coupable en tout ceci était l'infante et non la dévotion de son mari. Elle avait jeté le trouble dans tous les services, semé la division et la haine dans tous les ordres, envahi audacieusement le pouvoir et méprisé tous les avertissements, de quelque part qu'ils vinssent; cependant elle est le plus ménagée dans les instructions. Poursuivons :

« Le hasard et la nature ont fait naître l'infant d'un sang illustre,... mais ni l'un ni l'autre ne le maintiendront souverain, s'il se conduit en tous points d'une manière contraire à la souveraineté. La décence publique qu'il est si nécessaire qu'il observe ne diminuera pas ses plaisirs. Le charme de la société, le plus grand de tous les plaisirs, ne se trouve qu'avec l'honnêteté. L'infant doit désirer d'avoir des amis, et l'on peut s'assurer que les intrigants, les complaisants, les bouffons, et nombre d'espèces de ce genre qui entourent les princes, ou sont fort bêtes, ou n'ont que leur intérêt pour sentiment, et, par conséquent, ne peuvent être amis d'un prince [2]. »

Tout cela est juste et l'infant méritait cette leçon. Il ne semblait pas avoir conscience de la dignité en toutes choses imposée à un chef d'Etat, et cette disposition s'était développée outre mesure depuis son mariage, à l'exemple et sous l'influence de l'infante. Cette princesse, très orgueilleuse d'ailleurs et toujours prompte à rappeler d'où elle sortait et ce qu'elle valait, avait montré dans ses liaisons et dans ses plaisirs les goûts les plus vulgaires, non seulement par esprit de contradiction, mais encore, comme je l'ai remarqué ailleurs, pour acquérir par

1. *Ibid.* Ces instructions ont été rédigées par M. de Choiseul. — 2. *Ibid.*

là des complaisances et des dévouements qu'elle n'eût pas trouvés aussi absolus, ni aussi aveugles dans un monde moins abaissé. Il suffisait, en outre, que les deux rois tinssent rigoureusement à ce que l'ordre et la décence fussent maintenus à la cour de l'infant pour qu'elle se fît un malin plaisir de mépriser l'un et l'autre. On a vu dans l'esquisse que j'ai tracée d'elle l'aversion qu'elle avait pour les Français et les Espagnols, et avec quel superbe dédain le duc de Choiseul en prenait son parti. Ce trait du duc et la remarque de Louis XV « que la princesse, avec des idées peu assurées sur sa situation, avait montré un penchant à gouverner l'Etat et son mari, qui n'était soutenu par aucun principe raisonnable, » sont tout ce qu'il y a d'un peu vif à l'adresse de Son Altesse Royale dans les instructions.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, de capital, c'est le passage qui concerne du Tillot.

« Le marquis de Chauvelin, y est-il dit, déclarera à l'infant que les pensions, bienfaits, etc., dont il jouit soit en Espagne, soit en France, seront versés directement entre les mains du sieur du Tillot, pour qu'il les emploie au plus grand bien de Leurs Altesses Royales; que le roi ne veut pas qu'il soit rien fait en politique ou en administration soit civile, soit économique dans les Etats de Parme, Plaisance et Guastalla par d'autres que par le sieur du Tillot, sous les ordres de l'infant, Leurs Majestés ne voulant pas qu'il soit fait aucune dépense hors celle que l'on appelle de la poche, qui ne soit allouée par le sieur du Tillot... Cet arrangement est nécessaire pendant quelques années. Si pendant quatre ans le prince regarde le sieur du Tillot comme un serviteur zélé, utile, auquel il doit de la reconnaissance, l'on doit présager qu'il règnera avec gloire, tranquillité et honneur, et il n'y aura rien à lui prescrire sur les choix qu'il pourra faire dans la suite. »

Malheureusement, compter sur les infants pour réaliser la conjecture du duc de Choiseul et vérifier son présage, c'était bien, comme on dit, compter sans son hôte. Chauvelin n'aura pas plutôt quitté Parme que les princes oublieront tous les engagements pris avec lui, et recommenceront presque immédiatement et avec plus de force leurs mauvais procédés et leurs violences contre du Tillot. Mais alors ce ne sera plus pour maintenir celui-ci dans sa place qu'il faudra dépêcher à Parme de nouveaux envoyés extraordinaires, ce sera pour protéger sa vie.

III

Un des documents diplomatiques les plus singuliers, et dont il serait impossible, je crois, de trouver le pareil, est assurément le rapport du marquis de Chauvelin au duc de Choiseul, sur sa mission auprès des infants don Ferdinand et Amélie[1]. Il manquerait à ce travail une de ses parties les plus essentielles si l'on ne faisait connaître aux lecteurs cette pièce extraordinaire, soit par une analyse, soit par des extraits.

Parti au commencement de novembre 1769, le marquis de Chauvelin s'achemina vers Parme, où, après s'être arrêté quelques jours à Turin, il arriva le 19 du même mois. Il ne perdit pas un moment. Une demi-heure après son arrivée, il fut introduit chez l'infant, accompagné de du Tillot et du baron de la Houze. A travers les empressements obligeants du prince, qui l'embrassa à plusieurs reprises, M. de Chauvelin crut démêler un certain embarras dans son attitude et devina que la présence de du Tillot et de la Houze le gênait. Il l'eut bientôt mis à son aise en les écartant l'un et l'autre. Le prince lui demanda s'il ne comptait point voir l'infante; le marquis répondit que chargé par le roi de lui faire un compliment dans une audience publique, il ne pouvait paraître privément en présence de l'infante que sous les auspices de son mari, et qu'il serait très obligé à Son Altesse Royale de l'y conduire seul. « Je le suivis chez l'infante, dit Chauvelin, qui me reçut avec bonté et avec grâce. Cette princesse, qui a une très belle taille, l'air fort noble et la figure très agréable,

1. *Relation de ce qui s'est passé pendant mon séjour à Parme.* Arch. des aff. étr. *Parme,* et Archives d'Etat de Parme.

annonce en même temps, par le mouvement continuel de ses yeux et par la volubilité de son langage, une succession rapide d'idées décousues et qui ne tiennent pas l'une à l'autre. Elle me parla sans liaison et sans intervalles de ses regrets d'avoir quitté l'impératrice, de sa tendresse pour le roi, de sa vérité et de sa droiture, de son attachement constant à ses amis... Elle ajouta qu'elle était vive à l'excès, que c'était un défaut de caractère qui tenait à elle essentiellement; mais qu'elle espérait que je le trouverais compensé par d'autres qualités. Je la laissai parler tant qu'elle voulut et ne lui répondis que par des monosyllabes aussi obligeants qu'il me fut possible... Elle me garda près d'une demi-heure, après laquelle l'infant me ramena dans son cabinet et me proposa de m'asseoir et d'entrer en conversation. Je n'eus pas de peine à m'en défendre, en lui disant, ce qui était très vrai, que j'avais passé deux nuits sans me coucher, et que je n'avais pas mangé de la journée. Je me retirai... Je fus instruit dès le soir même de l'impression favorable que j'avais faite sur l'infante, parce qu'elle avait dit à un de ses gardes du corps qu'elle avait fait ma conquête et que je serais certainement de son parti. »

En langage d'atelier, on appellerait ce portrait de l'infante un *joli* portrait. Ce qu'il y a de bien dans le modèle est éclairé d'une douce et complaisante lumière, et ce qu'il y a d'imparfait enveloppé d'une ombre discrète qui caresse le regard et l'empêche de se fixer trop curieusement. Mais aussi c'est un diplomate et un courtisan qui tient le pinceau. Moins heureuse est la princesse quand elle se peint elle-même, comme elle fait dans ses conversations et dans ses lettres; elle a des tons crus et des tons faux, et la ressemblance disparaît en grande partie sous les ornements dont elle se pare et qui appartiennent à d'autres qu'elle.

Chauvelin douta d'abord s'il devait demander que la princesse fût présente à son entretien avec l'infant. Il discuta ce point avec du Tillot; il lui fit observer que l'infant étant faible et timide, l'avis seul du mécontentement du roi et des suites qui en pourraient résulter, suffirait pour vaincre toute résistance de sa part et le soumettre à tout ce qu'on exigerait de lui. Au contraire, l'infante, vive, impétueuse, inflammable au moindre heurt, n'entendrait peut-être pas la lecture des instructions sans se livrer à son emportement, interrompre l'entretien et fournir à son mari quelque prétexte de l'éluder. Du Tillot fut d'autant plus frappé de ces considérations qu'il savait qu'on

avait poussé l'infante à résister à tout ce que proposerait Chauvelin, à se prévaloir de son indépendance et à rejeter même les bienfaits des deux cours plutôt que de se laisser imposer des lois. Il n'avait pas encore été question de ce plan jusqu'ici, mais ceux qui le suggérèrent à l'infante n'avaient pas mal calculé. L'infante n'hésita pas à l'adopter, ravie de pouvoir couvrir désormais, elle le croyait du moins, sa haine contre le ministre, d'un motif patriotique. Ce fut là le péril de du Tillot, et sans doute le plus grand, car ce sera au cri de: *Mort aux étrangers! mort aux Français!* que la populace demandera sa tête.

Il fut donc convenu que M. de Chauvelin verrait l'infant hors de la présence de l'infante. En attendant, il eut une audience publique, c'est-à-dire du prince et de la princesse ensemble et en même temps. L'infante y joua fort bien la comédie. Aux assurances que M. de Chauvelin lui donna de l'amitié du roi et de l'intérêt que Sa Majesté prenait à son bonheur, elle répondit que dans sa douleur d'être séparée d'une mère à laquelle elle était tendrement attachée, c'était pour elle une grande consolation d'avoir retrouvé un père tel que le roi. Elle ne croyait pas un mot de ce qu'elle disait; l'infant ne le croyait pas non plus; M. de Chauvelin fit semblant de le croire. Il dîna ensuite avec les princes. Le dîner fini, il fut convenu que Son Altesse Royale l'entretiendrait en particulier à l'heure qui lui conviendrait. M. de Chauvelin demanda la permission de faire un moment sa cour à l'infante, pendant le jeu, après quoi il se rendrait dans le cabinet du prince.

« Je m'étais aperçu, dit-il, en examinant les dispositions de l'appartement intérieur des princes, que la pièce où l'infant devait me recevoir, n'était séparée de celle où j'avais vu madame infante la veille, que par un très petit cabinet, et je ne doutai presque pas que, curieuse et pressée de savoir l'objet de notre conversation, elle ne prît quelque mesure pour l'entendre. Je ne fus pas fâché de cette circonstance. Je pensai que ne pouvant ni troubler, ni interrompre un entretien qu'elle était censée ne pas entendre, il n'était qu'avantageux qu'elle pût savoir avec précision les intentions du roi et la manière forte dont elles étaient exprimées.

« Avant de me rendre chez l'infant, je fis intérieurement le plan de toute ma conversation. Je pensai que, ce prince étant susceptible de crainte, je devais, avant de lui remettre la lettre du roi, l'étonner et le subjuguer par un préambule qui, en lui exposant la situation et les

suites funestes qu'elle pouvait entraîner, ne lui laissât pas la liberté de lui opposer une résistance qui lui aurait peut-être été suggérée. Je conçus aussi que la faiblesse de caractère qu'il a fait voir jusqu'ici, devant faire craindre qu'il ne changeât légèrement les résolutions que je pourrais réussir à lui inspirer, c'était un point capital d'exiger de lui des sûretés et de le lier à ses engagements de manière à les rendre solides et durables.

« J'entrai dans son cabinet avec un maintien grave et sérieux qui me parut le frapper. Je le priai de recueillir toute son attention, et je le prévins que la commission dont j'étais chargé exigeait par son importance qu'il me donnât tout le temps nécessaire. »

Il ne faudrait pas voir dans ce coup d'œil réfléchi que donna M. de Chauvelin à l'agencement de l'appartement du prince, l'acte d'un espion vulgaire qui s'attache aux menus détails pour faire preuve de son zèle; c'est le coup d'œil d'un général avisé et fin qui, prêt à livrer bataille, choisit le champ qui en sera le théâtre, en interroge du regard tous les recoins et prend toutes ses mesures contre les embuscades. S'il en soupçonne une derrière quelque accident de terrain, il combinera ses mouvements de telle sorte que ceux qui la lui tendent, non seulement ne pourront pas le surprendre, mais préoccupés eux-mêmes de la crainte d'être surpris resteront spectateurs du combat sans oser y prendre part. Ce sera précisément le cas de la princesse. Elle sera derrière la porte, entendra les coups portés à son mari, celui-ci les recevoir, et non seulement elle n'osera pas venir à son aide, mais elle sentira elle-même les contre-coups et les embourser sans crier.

Je ne saurais dire non plus s'il y a beaucoup de diplomates qui, ayant à traiter une affaire importante avec le prince près duquel ils sont accrédités, s'y prépareraient par des réflexions aussi délicates que celles où nous voyons M. de Chauvelin s'exercer ici; mais il faut avouer qu'en se dressant ainsi d'avance un plan si précis et en y prévoyant d'une manière si nette les circonstances qui pourraient ou le justifier ou le déranger, il fait preuve d'une prudence peu accessible aux surprises, et qui déjà même nous répond du succès. Il y a peut-être quelque chose d'un peu théâtral dans son entrée chez l'infant; on verra du moins que l'acteur débite son rôle amirablement.

« Lorsque nous fûmes assis : Monseigneur, lui dis-je, vous allez avoir la conversation la plus sérieuse de votre vie. Votre bonheur et

votre tranquillité en dépendent. Je ne saurais dissimuler à Votre Altesse Royale à quel point je suis consterné de la conduite inexcusable qu'elle a tenue depuis son mariage. Les progrès de votre éducation avaient fait concevoir de vous les espérances les plus flatteuses. Le roi votre grand-père, et le roi votre oncle, vous regardaient avec tendresse et avec complaisance; ils voyaient croître avec plaisir un rejeton digne d'eux : vous avez détruit toutes leurs dispositions; vous avez mérité de perdre les droits que vous aviez sur leur amitié. Vous avez favorisé ou toléré des désordres inouïs dans toutes les branches de l'administration; il n'y a plus dans votre cour ni dignité ni décence. Tous les rangs sont confondus, toutes les fonctions des charges sont anéanties. Les personnes les plus viles et les plus suspectes sont admises à votre familiarité. L'Italie entière, qui était accourue aux fêtes de votre mariage, a été témoin de ce scandale; l'Europe en retentit. Le roi a résolu de s'armer de tous les droits que lui donnent sur vous et la nature et la reconnaissance; le roi d'Espagne seconde ses vues. Songez, monseigneur, que vous leur devez tout. Feu l'infant, votre père, était cadet, à la vérité, de la plus auguste maison du monde, mais ne pouvait par sa naissance prétendre à aucune souveraineté; c'est la tendresse des deux rois, ce sont leurs trésors, c'est le sang de leurs sujets qui la lui ont procurée, et chaque instant où vous en jouissez doit vous rappeler leurs bienfaits.

« A la mort du feu infant, ils pouvaient l'un et l'autre vous borner au revenu des Etats que vous tenez d'eux; ils l'ont augmenté par des pensions considérables... En retour de tant de bienfaits, ils ne vous demandaient que de les mériter. Rendez-vous justice, Monseigneur; vous avez fait tout ce qu'il faut pour vous les aliéner. Vous avez encore ce moment-ci pour rentrer en vous-même; si vous en profitez de bonne foi, avec docilité, avec constance, tout sera réparé; si vous le laissez échapper, c'est à regret que je vous fais envisager les plus grands malheurs. Vous serez livré à vous-même; vos moyens seront bientôt épuisés; tous les fondements du gouvernement s'écrouleront, tous les liens de l'obéissance se rompront. Vous n'aurez plus d'Etat, et vous ne serez pas même en droit de demander un asile à des rois dont vous aurez mérité de perdre la bienveillance.

« Il est impossible de se figurer l'effet que ce discours ferme et raisonné produisit sur l'infant. Ses yeux étaient fixés vers la terre, sa contenance abattue; il rêvait profondément... Après quelque inter-

valle : « Eh ! mon Dieu ! me dit-il, que faut-il faire ? Rien ne me coûtera pour marquer mon obéissance au roi mon grand-père et au roi mon oncle. » Je saisis ce moment pour lui remettre la lettre du roi : « Voici, Monseigneur, lui dis-je, où vous trouverez la règle de votre conduite, le moyen de regagner la bienveillance du plus tendre des pères. » L'infant lut avec beaucoup d'attention la lettre et la relut une seconde fois. Il me la remit ensuite et je pris occasion de lui faire remarquer que le roi l'assurait de la confiance dont il daignait m'honorer... et que, n'ayant pu prévoir de si loin et lui indiquer que les moyens généraux de rétablir le bon ordre, il avait eu intention de m'autoriser à lui présenter les mesures de détail qui pourraient assurer solidement son bonheur et sa gloire. Ce fut dans ce moment que je conçus l'idée du billet dont il est fait mention ci-après.

« Je lus ensuite à l'infant les instructions dont je commentai chaque article, en y ajoutant les réflexions que je crus les plus propres à en développer l'énergie... Je lui demandai ensuite sa résolution. Il me dit sans hésiter qu'il n'en aurait jamais d'autre que d'obéir au roi, son grand-père. « Eh bien, Monseigneur, lui dis-je, puisque vous êtes dans ces dispositions,... armez-vous contre vous-même ; opposez une barrière insurmontable aux efforts qu'on pourrait tenter pour vous engager à vous relâcher de vos résolutions. » Ce fut alors que je lui proposai le billet que j'ai joint à ma dépêche du 21 [1]... Tandis qu'il le transcrivait de sa main, je le priai de trouver bon que je fisse appeler son ministre pour lui ordonner les différents décrets qui devaient constater les arrangements que le roi exigeait de l'infant. Lorsque le marquis de Felino fut arrivé, je lui exposai sommairement les dispositions de l'infant qui lui dit en ma présence de dresser les décrets. »

Aucun ordre ne pouvait être plus agréable à du Tillot. Ces décrets

1. « J'accepte avec reconnaissance et docilité les arrangements contenus dans les instructions que le roi, mon grand-père, a remises au marquis de Chauvelin, lesquelles ont été concertées avec le roi, mon oncle, et je leur donne à l'un et à l'autre ma parole d'infant et de prince de la maison de France, de ne m'écarter en aucun point de tout ce qui concerne l'administration, et je m'engage à ne faire ni dépense, ni justice, ni grâce que de l'avis de mon ministre, le marquis de Felino, à la prudence et au zèle de qui je me confie, et qui d'ailleurs en est responsable aux deux rois.

Parme, le 20 novembre 1769.

« Ferdinand. »

avaient pour objet la destitution et l'expulsion de quelques hauts et bas personnages de la cour, ses ennemis les plus actifs, le rétablissement de l'ordre dans tous les services publics et celui de l'étiquette au palais, enfin la réduction des gardes du corps et des deux régiments d'infanterie. Du Tillot avait minuté de sa main ces réformes; le roi, en les demandant à son petit-fils, n'avait fait que suivre les indications du ministre; on va voir qu'il fit plus.

« Après que l'infant, continue M. de Chauvelin, eut transcrit son billet, et que M. de Felino se fut retiré, je fis part à Son Altesse royale des grâces que le roi avait accordées à son ministre [1], et je lui demandai son agrément avant de les rendre publiques. Je lui fis ensuite l'éloge des talents, des vertus et du zèle de ce ministre. Il convint de tout. Je lui demandai si, lorsqu'il avait ouvert l'accès aux plaintes et aux accusations, on lui avait articulé quelques faits qui lui parussent mériter son attention; il me dit qu'on ne lui avait jamais rien dit qui pût lui donner le moindre ombrage contre son ministre, que seulement on lui avait représenté plus d'une fois que les dépenses étaient excessives. Je lui répondis qu'il était assez éclairé pour concevoir par lui-même tous les objets de dépense extraordinaire auxquels il avait fallu faire face. » M. de Chauvelin énumère ces dépenses qui étaient en effet de celles dont la nécessité et l'urgence n'étaient pas contestables, et dit qu'au reste, il était en mesure de communiquer au prince un plan suivant lequel, sans augmenter les impôts, toutes les dettes de l'Etat seraient liquidées en six ans. Puis il reprend :

« M. de Felino ne tarda pas à reparaître avec les décrets que l'infant signa... Après les avoir signés, il dit à M. de Felino que je venais de lui faire part des grâces que le roi lui avait faites et qu'il les avait apprises avec une véritable satisfaction. J'ajoutai, en m'adressant à M. de Felino, qu'il devait non seulement remercier Son Altesse Royale de l'agrément qu'Elle donnait aux distinctions que je lui apportais, mais encore plus de l'assurance qu'Elle m'avait donnée, de lui rendre dans toute son étendue et de lui conserver sa confiance... Le ministre saisit cette occasion pour se jeter aux genoux de l'infant qui le releva et l'embrassa avec l'air de la bonté la plus marquée. Avant que M. de Felino se retirât, je dis en sa présence à l'infant

1. Sa nomination de conseiller d'Etat et de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

que l'ordre ayant été interverti dans toutes ses parties, et y ayant eu dans toutes les classes des brouillons,... je le priais de trouver bon que je fisse appeler près de moi les grands officiers de la cour, les magistrats municipaux, les chefs de la magistrature, et les officiers qui étaient à la tête du militaire, et que je leur notifiasse que Son Altesse Royale ayant pris la résolution de rétablir l'ordre le plus exact, il les chargeait spécialement d'y veiller chacun dans ses fonctions, et que leur vigilance à cet égard pouvait seule leur mériter les bontés de Son Altesse royale et la bienveillance des deux rois. L'infant me dit que je lui ferais grand plaisir, parce que c'était un moyen prompt de tout remettre en règle, sans l'obliger à désavouer lui-même ce qu'il avait autorisé. »

M de Chauvelin raconte un peu plus loin l'entrevue qu'il eut avec ces divers personnages. On a peine à croire, et pourtant rien n'est plus vrai, que des hommes de cette importance dans un Etat indépendant, aient souffert qu'un étranger, si considérable qu'il fût d'ailleurs, osât les rappeler à leur devoir du ton que prendrait un régent de collège avec ses écoliers. Comme exemple du langage qu'il leur tint en cette occasion, je citerai ce passage. C'est M. de Chauvelin qui parle. « Je tirai à part le président du Sénat, et je lui dis tout bas que sa conduite n'avait pas été évidemment répréhensible, mais qu'elle avait été mystérieuse, que c'était trop pour un premier magistrat, et que je ne voulais pas de réponse. » C'était dur et presque insolent. Tous cependant se soumirent ; mais ce ne fut que pour un temps, et ils reviendront bientôt à leurs sourdes menées, surtout y étant encouragés par la présence d'un autre envoyé de France, le comte de Boisgelin, animé à l'égard de du Tillot de sentiments tout à fait contraires à ceux de M. de Chauvelin.

Revenons à l'infante. On peut juger de ce qu'elle dut souffrir, étant aux écoutes, de la facilité, pour ne pas dire pis, avec laquelle son mari lâchait pied et cédait sur tous les points. Aussi, quand après deux heures et demie de conversation dans la manière qu'on a vue ci-devant, M. de Chauvelin eut prié don Ferdinand de lui permettre d'aller avec Son Altesse royale la reprendre ou la continuer chez l'infante, le prince rougit d'abord, puis répondit avec une noble délicatesse, « que tout ce que M. de Chauvelin venait de lui dire déplairait tellement à l'infante, qu'il valait mieux que sa colère tombât uniquement sur lui que de l'y exposer et même de l'en rendre

témoin. » Et il alla seul chez l'infante. Ce qui se passa entre eux, M. de Chauvelin dit qu'il l'ignore, mais il est facile de le deviner, l'infante ayant fait savoir une demi-heure après, par sa grande maîtresse, qu'il n'y aurait pas ce soir-là assemblée à la cour, parce que le prince avait mal aux dents. Il en était de ce mal de dents du prince comme des maux de tête et autres petites indispositions de la princesse ; ils étaient ou la suite d'une scène orageuse entre les deux époux, ou, le plus ordinairement, l'effet d'une bouderie ou d'un simple caprice de l'infante. Personne n'en était dupe. Quand M. de Chauvelin la vit le lendemain, l'indisposition du prince ne venait plus d'un mal de dents, mais « de ce qu'il s'était retenu. » Et en disant cela, l'infante avait la tête penchée sur ses genoux et pleurait abondamment. M. de Chauvelin, avec son tact habituel et cette grâce qui lui était propre, la suppliait de vouloir bien se confier à lui. Il se disait envoyé près d'elle par un roi « qui l'avait adoptée pour sa fille, qui voulait qu'elle fût heureuse, et que, sauf en ce qui regardait l'administration dont elle s'était d'ailleurs désintéresée elle-même par un écrit authentique, on eût pour elle tous les égards, toutes les déférences qu'elle pouvait désirer. » L'infante pleurait toujours. Elle s'écria tout à coup : « Ah ! monsieur, je ne regrette et ne désire aucune autorité, mais mon imprudence et ma vivacité ont fait bien des malheureux, et je ne peux jamais l'oublier. » Elle entendait par là ses amis destitués ou chassés. M. de Chauvelin, après un compliment sur des sentiments qui montraient la bonté du cœur de Son Altesse royale, essaya de lui persuader que ces gens-là et d'autres même qui auraient mérité le même sort, étaient indignes de son intérêt, et que tout l'Etat applaudissait à leur châtiment. Qu'elle le crût ou non, elle rompit les chiens et entama une longue apologie de sa conduite. Chauvelin l'abrège ; nous la supprimons. Rien ne fatigue comme les redites d'excuses qui ne sont pas sincères ; on ne les supporte pas toujours volontiers quand elles le sont.

« Je la suppliai ensuite, poursuit M. de Chauvelin, de me dire quelles étaient ses dispositions pour M. de Felino. Elle me dit qu'elle n'avait aucune impression défavorable sur son compte, qu'elle avait conçu de la prévention contre lui à Vienne, en apprenant l'exil du comte del Verme, et en voyant traiter avec cette rigueur un vieillard qui avait commencé sa vie au service de l'Espagne et des infants ; qu'elle était revenue de cette prévention, dès qu'elle avait été in-

struite des conseils pernicieux que le comte avait donnés à l'infant; qu'elle n'avait d'autre plainte à former contre M. de Felino que de s'être éloigné d'elle dans le commencement de son mariage, et de ne lui avoir pas parlé avec confiance du caractère de l'infant. Je tâchai de lui faire comprendre avec délicatesse qu'au contraire cette réserve annonçait un ministre fidèle et attaché à son maître, qui s'était bien gardé d'aliéner de lui une épouse, en lui révélant de petites faiblesses qui tenaient moins au caractère qu'à la jeunesse et à l'inexpérience. Lorsqu'elle m'eut assuré qu'elle rendrait à M. de Felino son estime et sa bienveillance, je lui fis part des grâces que le roi lui avait accordées, et je lui dis que je n'attendais que son agrément pour l'en décorer. Elle me l'accorda, et je saisis cet instant pour le faire introduire ainsi que M. de Knebel [1]. Elle prévint M. de Felino et lui dit : « Je vous félicite, monsieur, sur les distinctions que le roi, mon grand-père, vous accorde; je vous en juge digne, et suis très persuadée de vos talents et de votre zèle. Si j'ai eu jusqu'ici quelque tort envers vous, je vous en demande pardon. » M. de Felino se jeta alors à ses pieds, et la conjura de ne pas achever un discours qui le couvrait de confusion. M. de Knebel prit la parole et représenta avec force et sévérité à Madame infante que le premier de ses devoirs était de marquer la plus grande soumission aux rois de France et d'Espagne, de qui seuls l'infant et elle dépendaient; que telles étaient les instructions de l'impératrice, et que son devoir était de les lui mettre sans cesse sous les yeux. Les larmes de l'infante recommencèrent à couler, quoique j'eusse peut-être pu penser qu'elles étaient plus excitées par le dépit que par l'attendrissement. J'interrompis M. de Knebel : « Madame, dis-je à l'infante, Votre Altesse royale vient de nous faire connaître des sentiments qui montrent la bonté de son cœur et l'élévation de son âme; ils nous pénètrent et doivent lui attacher à jamais ceux qui auront le bonheur de l'approcher. » — « Madame, interrompit à son tour M. de Knebel, voyez comme il vous est aisé de plaire et combien il est doux d'avoir des amis. » Elle nous congédia ensuite, et M. de Knebel crut ainsi que M. de Felino que son ressentiment était sinon dissipé, du moins infiniment diminué. « M. de Chauvelin ne dit pas qu'il le crut aussi, et il avait raison, car dès le lendemain qui était le 22 novembre, et après la conférence qu'il avait eue avec

1. Ministre de la cour de Vienne à Parme.

les hauts fonctionnaires de l'Etat, l'attitude de la princesse laissa voir combien elle souffrait de la contrainte qu'elle avait subie pour être réduite à prendre un parti, et le soir au jeu et dans la conversation, il lui échappa, comme le remarqua M. de Chauvelin, « des traits de dépit qui témoignaient clairement de ses dispositions intérieures. »

Dans sa première conversation avec l'infant, M. de Chauvelin avait touché quelques mots « sur le ridicule des dévotions superstitieuses » du prince, ridicule que le prince, dit-il, avait senti lui-même. Il pensa alors qu'après avoir puni les brouillons qui avaient abusé de la condescendance de l'infant, il fallait que l'infant rompît tout commerce intime avec les dominicains, éloignât de sa cour deux ecclésiastiques intrigants au service de sa chapelle, et exilât de ses Etats deux dominicains qui avaient travaillé à entretenir ses faiblesses. L'infant y consentit encore et donna ordre à du Tillot d'en dresser les décrets. Il semble qu'il ne restait plus à M. de Chauvelin qu'à demander à l'infant de s'en aller lui-même, mais cela n'était point dans ses instructions. Toutefois toutes ces concessions ne lui avaient pas suffi encore. Dans un second entretien qu'il eut avec l'infant, le 22 novembre, il entama de nouveau le chapitre des superstitions, et commença par prier l'infant de lui faire voir sa chapelle intérieure.

« Il m'y conduisit. Elle est très sombre. Il fut obligé de tirer le rideau de la seule fenêtre qui l'éclaire. Il leva ensuite un voile qui me découvrit une image sculptée de la Vierge; elle était dans une boîte avec des glaces; au-dessous était un crucifix en sculpture. Plus bas, il ouvrit une armoire où était un autre crucifix dans lequel il me dit qu'il y avait des reliques de la vraie croix. Il m'ajouta qu'autrefois il y avait un autel, mais qu'il y avait substitué un prie-Dieu. Sur la muraille, à droite, je vis une estampe de saint Louis. Je pris alors un ton sérieux et je lui dis : « Tout ce que je vois, Monseigneur, est fait pour inspirer la vénération aux chrétiens, et leur rappeler les objets de leur culte. Mais vous êtes trop instruit pour ne pas savoir que ce ne sont que des représentations faites pour exciter la ferveur des peuples, mais inutiles pour porter à la dévotion un prince éclairé. Sans avoir devant les yeux une image matérielle de la Vierge, vous savez, sans doute, que vous pouvez vous adresser à elle comme à une médiatrice bienfaisante pour obtenir par son intercession les grâces dont vous avez besoin... Comme les actes de piété

extérieurs entrent dans les devoirs des princes pour l'édification publique, il serait plus simple d'avoir à côté de votre lit votre prie-Dieu pour faire votre prière matin et soir. Comme vous ne vous levez ni ne vous couchez en public, j'avoue qu'il est égal que ce prie-Dieu soit dans un cabinet particulier; mais je vous conseille d'en retrancher le mystère, et de ne pas faire soupçonner qu'en renonçant à donner au peuple le spectacle d'aller, dès cinq heures du matin, vous prosterner et vous frapper la poitrine au milieu des paysans, vous vous en dédommagez intérieurement par des momeries qui n'honorent pas la religion.» Je doute que cette exhortation à dire ses prières, sans avoir sous les yeux les images des saints qu'on invoque, ait été goûtée de l'infant; je crois même qu'il ne comprit pas grand'chose à la raison qu'on lui donnait sur la convenance de changer de place son prie-Dieu; mais fidèle à l'habitude qu'il avait déjà prise de ne pas chagriner par un refus son interlocuteur, il lui répondit (je demande grâce pour la comparaison) comme le docile gendarme à son brigadier : « Vous avez raison; désormais la clé restera à la porte de ce cabinet qui ne sera fermé à personne. »

La conversation en resta là, l'infant, peut-être avec intention, l'ayant détournée sur un autre sujet. M. de Chauvelin n'eut garde d'insister; mais attaché à son idée, il attendit pour la reprendre une autre occasion. L'infant lui avait permis de revenir le voir le dimanche 26, à dix heures du matin. La veille au soir, il était allé au salut dans une église, et, le lendemain, il allait à la grand'messe dans une autre. M. de Chauvelin voulait justement « connaître les idées du prince sur ces assistances variées dans toutes les églises de la ville. » Or, il paraît qu'à l'audience du dimanche, le prince se prêta de lui-même (Chauvelin ne dit pas comment) à l'éclairer là-dessus.

«Je le priai, dit M. de Chauvelin, de m'expliquer s'il mettait de la différence entre les actes de dévotion faits dans toutes les églises ou dans sa chapelle. Il me dit que non et qu'il croyait que les prières étaient également bonnes. «En ce cas-là, lui dis-je, vous attachez donc quelque plaisir à changer de lieu? — Point du tout, cela pouvait être quand j'étais gêné; mais à présent j'ai toute ma liberté. — Cela étant, Monseigneur, je crois devoir vous représenter que vous perdez votre dignité à prodiguer si souvent votre présence,... et j'oserais vous conseiller de réduire ces stations fréquentes dans les églises de votre résidence. » Il y acquiesça et me dit qu'il n'irait plus dans les églises

extérieures qu'environ quatre fois l'année, et dans les grandes solennités... Ce discours me conduisit naturellement à lui parler de son extrême attachement pour les dominicains, et des bruits fort exagérés, sans doute, répandus dans toute l'Italie sur cette liaison... « Savez-vous, Monseigneur, lui dis-je, qu'on a été jusqu'à dire que vous étiez engagé dans l'ordre et que même vous aviez fait des vœux? — Oh! pour cela, non; je vous en donne ma parole d'honneur, et vous pouvez en assurer le roi. — Eh bien! j'en suis persuadé; mais enfin de certaines opinions ne s'accréditent pas sans fondement. Marquez-moi une entière confiance; êtes-vous affilié, êtes-vous oblat? — Je vais tout vous dire; je n'ai qu'une simple affiliation, telle que l'infante vous dit l'autre jour qu'elle avait dans l'ordre des chartreux, et je vais même pousser la confiance jusqu'à vous en montrer la patente.. » Il ouvrit une boîte et en tira un rouleau de parchemin renfermé dans une autre boîte d'argent. Je le déployai. L'image de la Vierge était en haut du parchemin, à la droite et à la gauche une multitude de saints et de saintes de l'ordre de saint Dominique, et dans le cartouche du milieu une patente en latin, signée du père général, qui exprimait qu'en conséquence de la ferveur et de la dévotion de l'infant, il le rendait participant aux suffrages, aux prières, aux indulgences et aux mérites des travaux apostoliques de tous les sujets de l'ordre que Dieu avait favorisés de ses grâces, mais qui, au reste, ne lui imposait aucun engagement et ne le liait à aucun vœu. « Ce n'est pas tout, repris-je en la lui rendant, on prétend, Monseigneur, qu'aux grandes fêtes et quand vous vous confessez, vous portez l'habit de religieux sous votre chemise? — Cela n'est pas vrai non plus, répondit-il; je porte le scapulaire dans ces occasions. » Et il me montra un scapulaire formé de deux pièces de flanelle blanche, sans aucune empreinte et attachées par un ruban blanc. Il ajouta qu'il les tenait du père Ferrari, qui lui avait assuré que le roi de Sardaigne et M. le duc de Savoie en portaient de pareils. « J'en doute, lui dis-je. Au reste vous devez reconnaître dans la confidence de ce religieux l'indiscrétion d'un moine artificieux et adroit qui s'autorise de grands exemples pour vous induire à attacher trop de valeur à des pratiques puériles. A Dieu ne plaise que je veuille pénétrer dans le secret de votre conscience et vous indiquer le choix d'un confesseur! Je sais que le vôtre est un bon homme, mais très livré aux dominicains, qu'il est suspect

à Madame infante, laquelle vous a reproché plus d'une fois que vos confessions duraient plus de deux heures. — Cela est vrai, me dit-il, mais après la confession nous parlons de choses de dévotion et de charité. D'ailleurs, celui-là est ecclésiastique et ne tient à aucune communauté religieuse. » Là dessus, M. de Chauvelin se borne à dire au prince que « c'est à lui de voir s'il ne ferait pas bien d'en prendre un qui eût des lumières plus sûres. » C'est une insinuation, et non un conseil, car il sait que l'évêque de Parme en a un sous la main entièrement dévoué à la cour de Rome. Or, si l'infant, comme il pouvait arriver, prenant l'insinuation pour une invitation déguisée, eut changé de confesseur, le nouveau aurait probablement fait regretter l'ancien.

Ainsi introduit par M. de Chauvelin dans la voie des confidences, l'infant finit par s'y enfoncer de soi-même fort avant. Il raconte à M. de Chauvelin, mais « sous le secret, » l'humeur que l'infante avait marquée sur l'objet de sa mission ; l'envie qu'elle avait eue de partir pour Vienne en « l'emmenant avec elle, » c'est-à-dire sans doute en l'enlevant ; son projet de dépêcher un homme de confiance à Paris pour y plaider sa cause, et sans doute encore, dit M. de Chauvelin, « dénaturer les faits ; » ses indispositions plus ou moins vraies pour refuser ou retarder l'audience du marquis. Il ajoute, et toujours sous le secret, que le « jour même de sa conversation avec lui, environ vers minuit, l'infante l'avait assuré que toute la garnison de la ville était sur pied et le palais rempli de gens en armes, » histoire à faire dresser les cheveux de l'infant, mais fausse d'un bout à l'autre, comme il en acquit la preuve aussitôt. Le pauvre prince se soulageait évidemment, tout en livrant un peu la princesse. Il avait affaire heureusement à un galant homme, et il n'en doutait pas. Il demanda encore à M. de Chauvelin de lui régler la distribution de ses heures, de ses repas et de ses amusements. M. de Chauvelin s'y prêta de bonne grâce et lui dicta un plan. Il lui conseilla ensuite les lectures méthodiques avec obligation d'en rendre compte, des conférences toutes les semaines avec le P. Paciaudi, l'abbé Millot, qui professait alors les belles-lettres à Parme, et d'autres personnes qu'il lui nomma et qui avaient de l'instruction et du goût. L'infant le promit. C'était une cire vierge qui s'amollissait sous les doigts de M. de Chauvelin aussi vite qu'elle fondra dans les mains de l'infante.

Le jour même de ce dernier entretien, la princesse, au cercle du

soir, fit prier M. de Chauvelin par la marquise Malaspina de venir la voir le lendemain à dix heures du matin. Quand M. de Chauvelin fut en sa présence, elle montra d'abord quelque embarras. Qu'allait-elle lui dire en effet? M. de Chauvelin la prévint, et prenant la parole, lui dit « que puisqu'elle lui avait fait l'honneur de le recevoir, elle voulût bien aussi lui faire part de ses sentiments sur tout ce qui s'était passé, afin qu'ayant à en rendre compte au roi, il fût assuré de le faire fidèlement. » Elle rougit et répondit qu'elle n'avait rien à ajouter à ce qu'elle avait dit le premier jour, étant allée jusqu'à avouer « les peines que sa mission lui avait fait éprouver et à convenir qu'elle les avait méritées. » M. de Chauvelin la supplia d'écarter ces idées fâcheuses, insistant toutefois sur ce point, « que tout ce qui avait été fait était juste et légitime, et prenant à témoin M. de Knebel présent à l'entretien, et qui le seconda avec force. » Alors la conversation s'anima ; la princesse y prit plus d'intérêt.

« Nous l'amenâmes, poursuit M. de Chauvelin, jusqu'à dire qu'elle croyait que sa sensibilité venait en partie de ce qu'elle croyait devoir à la gloire, et qu'en tout elle ne se détachait jamais volontairement des partis qu'elle avait une fois pris. « Au reste, ajouta-t-elle, il n'y a rien qui vous soit personnel dans mon ressentiment. Vous êtes venu pour m'humilier, vous l'avez fait, mais vous avez fait votre devoir, et je vous dois mon estime. » Je la suppliai d'y joindre ses bontés, et comme je m'apercevais que son humeur s'éclaircissait sensiblement : « Madame, lui dis-je, réserve toute sa sensibilité pour des brouillons qui, même dans leur punition, éprouvent de l'indulgence; je la supplie de considérer que c'est moi qui suis le plus à plaindre. — Comment cela? — Votre Altesse Royale, repris-je, convient que j'ai fait mon devoir... En remplissant ce devoir, j'ai employé vis-à-vis de Madame les formes les plus respectueuses... Cependant, j'ai éprouvé dans bien des moments des marques sensibles de son ressentiment. —Quoi! vous vous en êtes aperçu? En quelles occasions ? » Je lui citai plusieurs traits d'amertume que j'avais remarqués, et elle en convint. « Eh bien, reprit-elle, je veux être aussi franche que vous. Le premier jour, j'ai été parfaitement contente de vous, et je m'en suis vantée. Le second, au dîner que vous avez fait avec moi, vous aviez un air sévère qui m'a extrêmement irritée... Je suis fière et j'étais piquée jusqu'au fond de l'âme de vous voir à côté de moi un maintien qui semblait me braver. Le lendemain, vous avez causé

avec moi; j'ai aussi été contente. Dans les quatre jours suivants, je ne vous ai presque pas vu, et aujourd'hui je suis contente encore. Ainsi, de huit jours, il y en a eu trois où j'ai été contente de vous, quatre où vous m'avez été indifférent, et un seul où vous m'avez déplu. Pouvez-vous vous plaindre? — Oui, madame, répondis-je, je l'oserai, car il n'y a pas un seul moment de mon séjour ici où j'aie mérité de vous déplaire. L'air que vous me reprochiez à dîner est une preuve de ma sincérité. Ma commission était sérieuse, et il y aurait eu une sorte de fausseté à affecter de l'enjouement au moment de l'exécuter. Ma conversation finie, j'étais si sûr de la raison de Madame que je priai l'infant de me conduire chez elle pour lui rendre compte sommairement de ce qui venait de se passer. Oserai-je demander à Madame si j'aurais été mal reçu? — Non, à cause de lui. Il était si abattu qu'il me faisait pitié, le pauvre infant! Je lui ai dit plus de dix fois avant votre arrivée : « Que ferez-vous si Chauvelin veut vous obliger à faire quelque chose qui ne vous plaise pas? » Il était persuadé que vous veniez pour payer les dettes de l'Etat. Si vous aviez dû vous adresser à moi, vous y seriez-vous pris de même? — J'aurais tâché de prendre une méthode conforme à ce que j'aurais su du caractère de Madame, mais j'aurais également réussi, parce que tout ce que j'avais à lui demander était légitime et nécessaire. — Eh! doucement; je vais vous dire comment je me serais conduite. Je vous aurais dit que je devais sans doute obéir aux ordres du roi; j'aurais rétabli l'étiquette et remis l'administration au ministre. Mais avant d'accorder les punitions et de prendre des engagements, j'aurais dit que je voulais écrire au roi et lui envoyer une personne de confiance et lui exposer mes raisons; et pour ne pas avoir l'air de lui obéir sur-le-champ, j'aurais supposé une maladie et je me serais mise au lit. Qu'auriez-vous fait alors? — Madame, sans m'expliquer sur ce qui n'est pas arrivé, j'ose assurer Votre Altesse royale que ce cas était prévu. »

Ce colloque est vraiment charmant. On y voit se confesser en quelque sorte et avec sa jactance habituelle, l'esprit tour à tour soupçonneux et franc de l'infante et ce caractère aveuglément résolu qui la rendit peu à peu maîtresse absolue des volontés de son mari, et qui bientôt fera commettre à ce prince de si grosses sottises. M. de Chauvelin lui-même, malgré son autorité et son sang-froid, avait trouvé à qui parler, et la manière dont il clôt ici la conversation per-

met de croire qu'elle ne se fût pas continuée aussi commodément pour lui qu'elle avait commencé. Il allait quitter Parme; l'infante lui fit l'honneur d'en montrer du regret, comme aussi l'espoir que le roi le renverrait quelque jour, mais avec une commission d'un tout autre genre. Elle fut en somme très aimable pour lui, et déploya même toutes les grâces dont elle crut vainement l'éblouir, mais qui devaient avoir plus de succès auprès de M. de Boisgelin. Cependant son antipathie pour du Tillot subsistait; quelques efforts que fissent M. de Chauvelin et le baron de Knebel « pour lui vanter la droiture, le zèle et les talents du ministre », elle n'en demeurait pas persuadée, et la contrainte qu'elle s'était imposée le jour où elle consentit à lui accorder « de l'estime » rendra l'explosion prochaine de son ressentiment plus bruyante et plus terrible.

Le mardi 28, M. de Chauvelin dîna avec les princes et prit congé d'eux. L'infant lui donna une boîte avec son portrait, et l'infante une bague avec son chiffre. En la remerciant, M. de Chauvelin lui recommanda de nouveau « de faire servir au bonheur de l'infant l'ascendant qu'elle avait sur lui », et bien qu'il eût déjà fait quatre ou cinq fois cette recommandation à l'infante qui finit par en être agacée, elle le lui promit. Mais s'adressant tout à coup à son mari, elle lui dit : « Je peux parler avec confiance devant Chauvelin : vous avez trois défauts dont il faut vous défaire, votre paresse, votre faiblesse, votre dissimulation. Vous savez que vous n'osez dire à personne ce que vous pensez, et que vous craignez de déplaire à tout ce qui vous approche. » L'infant rougit et fut embarrassé. Il y avait de quoi. M. de Chauvelin, qui n'aimait pas les situations tendues, intervint aussitôt et dit : « Monseigneur, Madame vous donne par de si bons conseils une grande preuve d'attachement, et je suis si persuadé de la tendre impression que cela vous fait que j'ose, en sa présence et en son nom, vous demander une dernière grâce sur laquelle je ne me suis point concerté avec elle : c'est de supprimer votre chapelle et d'en faire transporter le prie-Dieu auprès de votre lit. » Il regarda l'infante et, se tournant vers moi, il me dit : « Eh bien! je vous le promets. » Alors Madame infante l'embrassa. « Et moi, ajouta-t-elle, je veux aussi vous demander une chose. Vous vous êtes engagé à ne plus aller aux dominicains; promettez-moi de n'en plus recevoir chez vous, ni des abbés qui, sans avoir l'habit des dominicains, leur sont dévoués, et je vous embrasserai encore. — Mais, dit-il, c'est trop

exiger; ce sont là mes dévotions particulières. — Eh quoi, Monseigneur, interrompis-je, aurai-je le chagrin en partant de vous voir refuser à Madame une chose si raisonnable? Cette instance le détermina; il le lui promit et l'assura qu'il tiendrait sa parole. »

J'ai rapporté littéralement cette scène comique. N'est-il pas plaisant, en effet, de voir le grave Chauvelin « persuadé de la tendre impression » qu'ont dû faire sur l'infant les rudes reproches de l'infante, et celle-ci, dans l'instant même où elle vient de taxer son mari de faiblesse, le prendre par cette faiblesse même pour trancher la ridicule question du prie-Dieu, et triompher de lui? N'est-il pas également plaisant, que nonobstant l'appât d'un second baiser qu'on lui promet, l'infant ose hasarder une timide objection au sacrifice qu'on lui demande de ses chers dominicains, et qu'il faille encore, pour rehausser le prix de cette promesse, l'intervention de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de France? Tout cela ne pouvait être sérieux et ne le fut pas, en effet; il n'en restera bientôt plus même le souvenir. Et pourtant M. de Chauvelin quitta Parme avec le ferme espoir, sinon la certitude, qu'il avait fait une œuvre durable. On s'aperçoit surtout de cette illusion dans les deux portraits qu'il donne de l'infant et de l'infante, à la fin de sa relation. Ils ont été peints avec un soin extrême et ont une belle tenue dans leur cadre doré.

« L'infant a été instruit et a beaucoup de germes de connaissances dans la tête, mais elles y sont sans ordre et sans choix. Il a de l'esprit et de l'intelligence, il réfléchit, il combine; mais entraîné par l'habitude, c'est toujours sur de petits objets et relativement à de petites vues. Son éducation, bonne à plusieurs égards, a deux défauts essentiels : l'un, de ne lui avoir pas permis d'être enfant dans l'âge où il est nécessaire de l'être, et par là, d'avoir obligé la nature qui ne perd jamais ses droits, à donner l'essor aux inclinations puériles, dans l'âge où elles devraient céder à la raison; l'autre, d'avoir été si sévère et si rigoureuse, qu'il a été réduit, pour échapper aux réprimandes et aux châtiments, à user de dissimulation et de petits tours de finesse et d'artifices, puissamment secondés et encouragés par le commerce avec des habitants d'un pays où la fausseté est habituelle. Tous ces inconvénients d'éducation ont germé dans un caractère faible, mou, et dans lequel le ressort moral est aussi tardif que le ressort physique l'a été dans sa complexion. Cependant celui-ci

s'étant enfin développé, on peut juger, d'après l'analogie qui est entre les facultés intellectuelles et corporelles, que l'autre se développera aussi. J'ai pensé que rien ne pouvait plus contribuer à le fortifier et à lui donner de l'essor que l'habitude constante de la lecture, du travail et de la réflexion. Je crois qu'il faudrait aussi que l'infant voyageât et vît d'autres hommes que des Parmesans, qui sont les plus lourds et les plus engourdis de tous les Lombards. La nécessité de converser, le désir naturel de réussir, éveilleront en lui des qualités presque assoupies, mais dont les preuves continuelles de sa sagacité et de son jugement démontrent l'existence. Et l'on doit présumer qu'à l'aide de ce secours, son esprit prendra du nerf et de la consistance. »

M. de Chauvelin a raison, et le remède qu'il indique est excellent. Malheureusement il ne fut jamais appliqué; sauf une très courte excursion que l'infant fit clandestinement à Bologne pour y voir le pape, il ne perdit jamais de vue les clochers de Parme, et mourut dans un couvent de dominicains, non loin de cette ville.

« Madame infante, poursuit M. de Chauvelin, au rapport même de ceux qui l'ont connue à Vienne, et selon le jugement de sa famille, n'a pas un esprit fort étendu. Je crois ce jugement trop sévère. Elle m'a paru ne pas manquer d'une sorte d'esprit. Elle parle facilement; elle a même des idées, mais sans ordre et sans liaison. Elle a certainement du caractère; mais faute de principes justes et assurés, les défauts de son caractère sont tenaces et opiniâtres, et ses vertus mêmes altérées par des nuances défectueuses. Elle est fière, impétueuse, persuadée qu'elle ne doit jamais revenir, ni d'un sentiment, ni d'un parti qu'elle a pris. Elle aime à dominer et ne regarde comme dignes de sa bienveillance et de sa confiance que ceux qui flattent en elle ce désir, comptant pour rien le renversement de l'ordre établi, pourvu qu'elle exerce un acte d'autorité. Elle a assez de franchise, mais c'est plutôt pour se permettre des propos durs et désagréables que pour dire des choses honnêtes, qui ne lui échappent communément que dans l'intention intéressée de captiver. Son extrême impétuosité la rend indiscrète Elle ne peut retenir l'essor de sa colère; elle en confie les motifs à ses gardes, à ses femmes de chambre. à tous ceux qui l'environnent. Faute de connaissances et d'instruction, elle a des idées fausses ou imparfaites sur presque tous les objets et ne permet pas qu'on la redresse. Sa tête mal arrangée, en général, est encore dominée par une humeur bilieuse, qui s'allume par intervalle, et qui alors lui

inspire des fantaisies bizarres que rien ne peut réprimer. Malgré tant d'habitudes défectueuses, qui se reproduisent sans cesse, elle a de l'âme et une sorte de sensibilité. Elle aime et elle autorise la discussion ; elle ne s'offense presque jamais qu'on lui dise ses vérités, et il ne serait pas impossible qu'une personne éclairée, honnête et patiente pût prendre assez d'ascendant sur elle pour modérer ses écarts et régler sa conduite. »

Ce portrait est moins vrai et beaucoup plus flatté que l'autre. Par toutes ces aménités et ces délicatesses de langage, on voit que M. de Chauvelin ne veut pas dire crûment que la princesse était aux trois quarts brouillée avec le sens commun et qu'elle n'avait pas de cœur. Il lui donne, il est vrai, beaucoup d'âme ; ce qui n'est pas la même chose. Quant à croire que par tels ou tels moyens ou avec tels ou tels mentors, on eût pu la remettre et la maintenir dans le droit chemin, c'est une présomption chimérique à laquelle la vie tout entière de l'infante donne un continuel démenti.

La mission du marquis de Chauvelin n'eut qu'un succès éphémère, et je doute que l'illusion qu'il avait eue à cet égard, en écrivant les dernières pages de son rapport, ait duré beaucoup. Quoi qu'il en soit, immédiatement après son départ, l'infant parut plus libre et plus gai ; l'infante elle-même ne semblait pas éloignée de croire qu'on l'avait trompée sur du Tillot et elle lui montrait quelque bienveillance. C'est peut-être parce qu'elle lui en voulait moins alors qu'à l'infant dont l'insigne faiblesse et la perpétuelle adhésion à toutes les exigences de M. de Chauvelin l'avaient indignée. Son ressentiment à cet égard alla jusqu'à la grossièreté. L'infant l'ayant fait prier par du Tillot d'écrire à l'impératrice pour recommander à cette princesse une affaire qui l'intéressait au plus haut degré, elle répondit au ministre « qu'elle n'écrirait jamais ni à l'impératrice sa mère, ni à l'empereur son frère, dans l'intérêt de l'infant [1] ». Elle fulminait sans cesse contre son mari, et ses femmes de chambre en étaient les témoins. La Houze attribuait poliment cet oubli de toutes convenances « à un défaut d'organisation ». « L'infant, disait-il encore [2], la craint plus qu'il ne l'aime ». Une fois même, il essaya de lui faire comprendre qu'il saurait bien s'amuser ailleurs, si elle persistait à tout faire pour qu'il

1. La Houze au duc de Choiseul, 9 décembre 1769. Arch. des aff. étr. *Parme*.
2. Au même, 30 décembre 1769. *Ibid.*

ne s'amusât pas chez elle. Tantôt rebuté quand il la recherchait, tantôt forcé d'obéir à ses caprices les plus extravagants, il se lassa tout à coup de cette sujétion, secoua le joug et. laissant là l'infante un beau soir, il alla sans elle au théâtre, et y retourna ainsi les jours suivants, accompagné de toute sa cour. L'infante en fut piquée; elle vit que pour subjuguer ce mari débonnaire, elle s'y était prise à rebours. « Changeant donc de système dans le tête-à-tête avec l'infant, elle chercha à le captiver par beaucoup de caresses[1] », et n'eut pas de peine à y réussir. Avec toute sa malice, ou plutôt à cause de sa malice, elle n'avait pas deviné cela toute seule; dès qu'elle l'eut deviné, elle s'en tint à son nouveau système aussi longtemps qu'elle fut assurée d'en obtenir ce qu'elle voulait. L'accord ainsi rétabli, on trouva bon que du Tillot en eût le spectacle; l'infant et l'infante lui firent l'honneur de dîner chez lui[2]. Ce fut la dernière grâce qu'il reçut de ses souverains.

Pendant six mois encore, les affaires, malgré de fréquents tiraillements intérieurs, continuèrent à marcher dans l'ordre indiqué par M. de Chauvelin. Au commencement de septembre 1770, le baron de La Houze fut relevé de son poste par le comte de Boisgelin. Ambitieux et vain, mais couvrant son ambition et sa vanité du masque alors bien porté de la philosophie, se flattant de jouer à Parme un rôle qui ne serait certainement pas le second, se croyant des connaissances supérieures en politique et jaloux de les appliquer dans un Etat qui, tout petit qu'il était, l'aiderait à faire présumer de son aptitude à les exercer dans un grand; n'ayant, malgré tant de prétentions, que des principes superficiels et des maximes rebattues qu'il étalait avec jactance; se targuant enfin d'un crédit à la cour de Versailles qu'il n'avait pas, M. de Boisgelin eut bientôt, par ses idées, ses éclats, ses manèges et les ridicules dépits de sa gloriole blessée, rallumé à Parme la fermentation que M. de Chauvelin y avait calmée, aigri de nouveau les princes contre du Tillot et donné le branle à des émeutes, dont l'objet, sans qu'il parût s'en douter, n'était rien moins que le massacre de du Tillot et de tous les Français établis à Parme[3]. Cependant ses

1. Au même, 6 et 20 janvier 1770. *Ibid.*
2. Au même, 17 février 1770. *Ibid.*
3. Voir sur le caractère et les menées de M. de Boisgelin, deux lettres curieuses de du Tillot, l'une à d'Argental, du 19 janvier 1771 (Arch. des affaires étr. *Parme.*); l'autre au duc d'Aiguillon, du 29 juillet 1771. *Ibid. Parme.*

instructions lui prescrivaient une conduite fort différente. On y faisait un magnifique éloge de du Tillot; on le disait « victime d'une cabale qui avait entrepris de le dépouiller de la considération qu'il avait si justement acquise, et de lui faire perdre les bonnes grâces des princes; » on ajoutait « que les deux rois étaient résolus à faire cesser ce scandale, » et l'on renvoyait M. de Boisgelin aux instructions du marquis de Chauvelin, dont il avait pris une copie[1].

M. de Boisgelin arriva à Parme le 18 août 1771 ; quinze jours après, M. de La Houze lui remit le service et revint en France. Jusqu'à la moitié du mois de décembre, le nouveau ministre parut vivre fort bien avec du Tillot. L'infante en fut blessée. Elle avait cru devoir tout d'abord se défier de M. de Boisgelin. L'accord apparent de celui-ci avec du Tillot accrut bientôt sa défiance, au point que, lors même qu'il avait à lui remettre des lettres du roi, elle ne souffrait pas qu'il les lui présentât.

Soit dédain (car il affectait déjà d'en avoir pour du Tillot), soit faute d'occasions, M. de Boisgelin, dans sa correspondance, nomme à peine ce ministre; il se borne à renseigner sa cour sur l'intérieur de celle de Parme. Une misérable question d'étiquette lui fait rompre tout à coup le silence. Dans deux lettres fort longues, dont l'une chiffrée, écrites le même jour[2] au duc de Choiseul, il se plaint, avec toute la passion de l'orgueil froissé, d'un procédé insultant dont le marquis de Revilla, ministre d'Espagne, et son collègue, avait été l'objet au cercle de l'infante. Il n'y avait lui-même échappé personnellement que par hasard. Le dimanche 16 décembre, le marquis de Revilla étant allé faire sa cour à la princesse, y trouva les dames du palais déjà rassemblées et debout. L'infante les fit asseoir dès que le marquis fut entré. M. de Revilla, surpris que les dames fussent assises *devant lui*, ne resta que quelques minutes et se retira. Il rencontre, en sortant, M. de Boisgelin qui arrivait, lui dit ce qui vient de se passer et lui conseille de ne pas entrer. M. de Boisgelin suit cet avis, et l'un et l'autre s'en vont le lendemain demander des explications à du Tillot. Le ministre leur dit que cela s'était toujours fait ainsi; M. de Revilla le nie et ajoute qu'en tout cas son collègue et lui vont en écrire à leurs cours. Du Tillot cherche à les en détourner et il y parvient, moyen-

1. Arch. des aff. étr. *Parme.*
2. Le 22 décembre 1770. *Ibid.*

nant la promesse qu'il avertirait l'infant que les dames ne doivent pas s'asseoir quand les ministres étrangers font leur cour à l'infante : singulière étiquette en vérité, et dont l'observation fait peu d'honneur à la galanterie de ceux qui la réclamaient. Quoi qu'il en soit, M. de Boisgelin accuse du Tillot non seulement d'avoir dit à l'infant que les deux ministres avaient la prétention de s'asseoir chez l'infante (tandis qu'ils demandaient simplement que les dames n'y fussent pas assises devant eux), mais encore d'en avoir écrit au marquis de Grimaldi, en Espagne, bien qu'il eût été convenu entre eux et lui, du Tillot, qu'on n'en écrirait point aux deux cours. Tout cela, malheureusement, était vrai. L'infant, à qui du Tillot avait recommandé le secret sur la lettre à M. de Grimaldi, le trahit bassement ; car toujours serré de plus près et plus dominé par l'infante, il avait fini par passer tour à tour, à l'égard de son ministre, de la confiance qu'il lui avait rendue à l'indifférence, et de l'indifférence à la haine. « Connaissant, disait il, la fausseté de du Tillot, et se doutant bien que ce n'était pas sans raison qu'il mettait du mystère, il s'était promis de le dire » à M. de Boisgelin [1].

Placé comme il était, entre ses maîtres qui le haïssaient et les deux ministres qui travaillaient à le perdre, du Tillot n'avait pas toujours la présence d'esprit nécessaire pour parer les coups qu'on lui portait. Comme les faibles, il cherchait alors à s'en tirer par faux fuyants. Ce vice était pourtant fort opposé à son caractère ; mais on comprend qu'à la fin il y ait eu recours quelquefois, étant environné d'embûches et réduit presque sur chaque affaire à demander et à attendre longtemps l'avis des ministres de Versailles et de Madrid. Il avait promis imprudemment d'envoyer à M. de Revilla une copie de sa lettre à M. de Grimaldi. M. de Revilla, las de l'attendre, alla le lendemain, accompagné de M. de Boisgelin, la lui demander. Du Tillot la refusa. Il manquait à sa promesse ; mais il eût craint autrement, et il l'avouait, de trahir la confiance que M. de Grimaldi avait en lui. Piqué de ce refus, M. de Revilla s'en plaignit amèrement. Du Tillot lui offrit alors de lui lire le contenu de sa lettre ; le marquis l'en dispensa, et après avoir renouvelé ses plaintes avec la plus grande vivacité, il ajouta : « Vous croyez peut-être que c'est M. de Boisgelin qui m'a poussé à prendre avec vous un ton que vous ne m'avez pas encore vu ;

1. M. de Boisgelin au duc de Choiseul, 29 décembre 1770. *Ibid.*

je lui dois de vous déclarer que c'est moi qui vous ai dépeint à lui tel que vous êtes. Je lui ai mille fois répété que vous le tromperiez, qu'il faudrait qu'il fût à vos ordres, ou que vous ne lui pardonneriez jamais. Je me suis tu pendant que La Houze était ici, parce qu'il tremblait devant vous; mais aujourd'hui que je suis parvenu à vous démasquer devant M. de Boisgelin, qui ne doit pas vous craindre, il faut que je vous dise tout ce que je pense. » Il lui fit alors, dit M. de Boisgelin, les reproches les plus vifs et les plus fondés[1]. Pour vifs, je le crois; pour fondés, je le nie. M. de Revilla n'avait rien à reprocher sérieusement à du Tillot, c'est à M. de Grimaldi qu'il devait s'adresser, à M. de Grimaldi qui restait sourd à ses demandes réitérées de changement de résidence, et qui avait le mauvais goût de lui faire transmettre habituellement ses ordres par du Tillot lui-même[2]. Ainsi humilié, le pétulant marquis ne respirait que vengeance, et l'audace de M. de Boisgelin lui donnant du courage, il oublia bien vite qu'il était encore, il n'y a pas longtemps, l'ami et le défenseur de du Tillot. Soutenu par un homme « qui ne le craignait pas », il ne garda plus de mesure et descendit, comme on le voit, jusqu'à l'insulte. Aussi l'émotion, la confusion de du Tillot étaient inexprimables, et sa réponse à M. de Revilla est celle d'un homme qui demande grâce, faute de moyens de se justifier : « J'imaginais, monsieur le marquis, qu'après l'honnêteté que vous avez eue de prendre ma défense dans le temps des troubles de cette cour, je devais compter sur vos bontés et sur votre estime.—Non, monsieur, répliqua M. de Revilla, l'estime et l'amitié ne sont dans ce moment entrées pour rien dans ma façon d'agir à votre égard. Je me suis rappelé à tort que j'étais chrétien, et que je devais faire du bien à un homme qui était mon ennemi[3] ». Cette réplique n'est pas sincère et son emphase est ridicule. M. de Revilla avait trouvé l'occasion de se venger sur du Tillot des déboires que lui infligeait M. de Grimaldi; il avait rencontré dans M de Boisgelin un appui inespéré, et croyant, comme on le croyait généralement à Parme, au crédit de ce personnage à sa cour, il suivait, quoique M. de Boisgelin lui fasse dire le contraire, les impulsions de celui-ci au lieu de lui donner les siennes. Ici donc, le du Tillot d'il y a un an à

1. Au duc de Choiseul, 22 décembre 1770. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

peine n'est pas reconnaissable; l'antipathie de ses souverains et le soulèvement des ministres des rois contre lui ont tué toute son énergie, ont brisé tous ses ressorts. Un plus grand péril lui rendra l'un et l'autre.

C'est à la suite de cette scène inouïe et pour lui en rendre compte, que M. de Boisgelin écrivit le même jour deux lettres à M. de Choiseul. Je regrette de ne pouvoir les citer tout entières. Elles sont pleines d'amertume et de suffisance, et je ne doute pas que le duc n'en ait été choqué. Pour lui, en effet, qui faisait le plus grand cas de du Tillot, rien ne dut lui paraître plus irrespectueux envers lui-même et plus impertinent que des remarques de ce genre : « J'aurais pu vous en dire davantage, s'il était pour vous de quelque importance de connaître la façon de penser de M. de Felino; » et ailleurs : « Il vous est assez égal que je sois bien ou mal avec lui ; » et enfin, lorsqu'il sut que du Tillot avait écrit de son côté au duc : « Je suis bien certain que la lettre de ce ministre, quelque spécieuse qu'elle puisse être, ne vous aura laissé aucun doute entre lui et moi. » Tant de fatuité méritait une prompte et bonne leçon; M. de Choiseul n'eut pas le temps de la lui donner; l'honneur en revint au duc d'Aiguillon, son successeur.

Les ennemis de du Tillot, tous amis désormais de M. de Boisgelin, triomphèrent de son humiliation. L'infante surtout fit éclater sa joie. Elle rechercha M. de Boisgelin avec autant de soin qu'elle avait mis à l'éviter, et le traita à merveille: « On m'avait, lui dit-elle, inspiré la plus grande frayeur de vous; c'est ce qui m'a détourné de vous voir. Je croyais que M. de Felino et la Malaspina[1] vous avaient gagné, j'en étais désolée. Aujourd'hui, que je suis assurée qu'ils n'ont pu réussir, je serai très aise de vous voir souvent. Je sens que je vais être moins malheureuse. Felino et la Malaspina n'étant pas soutenus par vous, ne me contrarieront pas tant, et je vous promets que je vous prouverai par ma douceur, que mes impatiences ne partaient que de l'humeur qu'ils ont cherché continuellement à m'inspirer[2]. » Les contrariétés dont l'infante se plaint étaient réelles ; on cherchait toujours, quoique avec tous les ménagements possibles, à l'empêcher de se mêler des affaires, à réagir contre ses caprices, et ces procédés la

1. Grande maîtresse de la maison de Son Altesse Royale.
2. M. de Boisgelin au duc de Choiseul, 29 décembre 1770. *Ibid.*

contrariaient nécessairement quelque peu. Quant à la douceur à laquelle elle s'engage, nous verrons bientôt ce qu'il en faut rabattre.

Cependant, M. de Boisgelin, à Paris comme à Parme, ne donnait pas de répit à sa victime. Il crut s'apercevoir que ses correspondances, celles qu'il envoyait ou qu'il recevait, étaient ouvertes, et il en accuse hautement du Tillot, dans une lettre adressée à l'abbé de La Ville, directeur général des affaires étrangères [1]. Il entre à cet égard dans des détails tellement circonstanciés et précis, et ces détails ont un tel air de vraisemblance, qu'il est difficile de croire à une pure calomnie. Cette accusation, toutefois, eu égard aux préventions de l'accusateur, pourrait peut-être être discutée, si du Tillot n'avait fait voir en d'autres occasions qu'aux yeux d'un premier ministre, le secret des lettres n'est pas inviolable. Les archives d'Etat de Parme m'en ont fourni la preuve. Le 17 décembre 1766, M. Régny, consul de France à Gênes, et, à ce titre, chargé de l'expédition des correspondances entre les deux pays, transmettait par écrit à du Tillot, qui les lui avait demandés, les renseignements les plus complets sur la manière de décacheter les lettres et de les recacheter. C'est la théorie très développée et très instructive d'un procédé qui, au témoignage de notre consul, lui avait toujours réussi. Plus tard, et un peu plus d'un mois avant l'arrivée de M. de Boisgelin, du Tillot écrivait [2] à une personne dont je ne devine pas le nom, une lettre toute de sa main, tirée du même dépôt, où il exprime le regret que certaine lettre ait été ouverte, ajoutant que, puisque le malheur était fait, il fallait néanmoins en prendre copie et la recacheter le mieux possible; qu'il viendra souvent de pareilles lettres, qu'elles seraient intéressantes, mais que c'est bien sacré. » Tout cela est assez clair. Mais ce qui doit excuser du Tillot, c'est que la violation du secret de la correspondance des particuliers était alors un usage commun à tous les gouvernements grands ou petits, que du Tillot y avait été dressé dès le temps de don Philippe et par la volonté de ce prince, et qu'il l'avait continué sous son fils, tout naturellement. La plainte de M. de Boisgelin fut bientôt et par ses soins connue à Parme; plusieurs des pamphlets lancés contre du Tillot, la répétèrent avec cette aggravation que non seulement le ministre ouvrait les lettres intimes des princes eux-mêmes, mais qu'il

1. Du 29 décembre 1770. *Ibid.*
2. Le 25 juillet 1770.

les leur volait dans leurs poches[1]. Toute proportion gardée, du Tillot eut, comme Mazarin, l'honneur d'être le point de mire de tous les pamphlétaires de son temps, et d'être traité par eux avec la même indignité.

1. Non le sono forse state aperte le lettere del suo dispaccio, ed a voi ed a le involate quelle de' vostri corrispondenti? — Modo pulitico (*sic*) di fare la spia con levar lettere di tasca alli sovrani. (*Raccolta di varie rimate ed oratorie composizioni italiane,* manuscrits in-4°, de la Bibliothèque de Parme, p. 312. Voyez aussi au titre *Libri sortiti alla luce,* etc., n° 57. — Ces pièces, celles en prose surtout, sont écrites en très mauvais italien. Certains indices feraient croire qu'elles ont été composées, ou pour le moins copiées par un Espagnol. Les *libri sortiti alla luce* sont un catalogue de livres tout à fait imaginaires.

IV

Pendant que la dénonciation de M. de Boisgelin partait pour Versailles, le duc de Choiseul était exilé. Ce fut un grand malheur pour du Tillot. Son appui le plus solide, sa protection la plus constante et la plus efficace lui manquant, il ne marchera plus désormais qu'à l'aventure, environné d'embûches et frappé à chaque pas des traits de ses ennemis. M. de Boisgelin, qui n'avait pas prévu cet événement, se disposa aussitôt à en tirer parti. Ses rapports avec l'infante devinrent plus intimes, plus affectueux, la guerre qu'il faisait à du Tillot plus ouverte et plus indécente. Tous ceux qui étaient à un titre quelconque attachés au ministre, le voyant près d'être perdu, tremblaient pour eux-mêmes, se tenaient à l'écart ou désertaient ostensiblement. Ses ennemis, au contraire, se rangeaient autour de M. de Boisgelin et se concertaient avec lui sur les points par où l'on attaquerait du Tillot, et sur l'opportunité de ces attaques. Là, chacun apportait ses plaintes, ses ressentiments, ses griefs. On calomniait les mœurs du ministre ; on lui imputait même des crimes. On l'accusait d'avoir détourné à son profit des sommes énormes, et d'avoir prodigué l'or pour acheter les ministres de France, d'Espagne et de Vienne, et particulièrement le marquis de Chauvelin. Tout cela était propagé ensuite dans le public, et personne n'avait le courage de le démentir. On prédisait presque à jour fixe la chute de du Tillot. L'infante qui « ne se mêlait de rien », comme elle le répétait avec son audace habituelle, se voyait déjà maîtresse du gouvernement, promettait de diminuer les impôts, de punir ceux qui passaient pour s'être enrichis sous le ministre tombé, de protéger ceux qui se disaient en avoir été persécutés, d'éloigner des emplois les étrangers et d'en revêtir les nationaux [1]. On

1. *Relation exacte,* etc. Manuscrit Sanvitale.

ne saurait trouver mauvais ce dernier projet, s'il eût été inspiré par le patriotisme; mais, dans toute cette affaire, un sentiment si noble n'anima pas un instant le cœur de cette princesse. Elle voulait tout savoir, et pour cela elle recevait en audience quiconque se présentait. Elle donnait des espérances à tous et sa confiance à des hommes de la pire espèce et connus pour tels. Pour du Tillot, il vivait alors de plus en plus retiré, ne voyant pas le prince dont il ne recevait plus les ordres que par écrit et à qui il faisait porter les actes de l'administration à signer par lui. C'est alors que l'infante poussa vivement son mari à écrire au roi d'Espagne, pour lui demander le rappel de du Tillot. L'infant obéit; il n'est pas douteux qu'il n'écrivit sous la dictée de la princesse, n'étant pas capable de se porter de lui-même aux violences de langage dont sa lettre est remplie.

« Sire, Votre Majesté voudra-t-elle bien me pardonner si j'ose l'importuner? mais c'est pour lui dévoiler mon cœur. Je la supplie de croire que personne au monde ne m'y engage ; mais ma conscience me reproche de ne l'avoir pas fait plus tôt. Je n'ai ni pu, ni osé le faire jusqu'à présent, parce qu'on m'avait conseillé de ne pas le faire, ajoutant que cela serait inutile. Il m'était bien dur de ne pouvoir me jeter aux pieds d'un oncle à qui je dois tant et que je respecte et aime tant. Non, Votre Majesté ne connaît pas mon cœur, parce que des malheureux m'ont attiré son indignation... Ce qui me détermine, c'est de voir que les ministres de France et d'Espagne (à Parme) connaissent du Tillot entièrement, et j'écris aussi au roi, mon grand-père. Je prends Dieu à témoin de la vérité de tout ce que je vais dire. Je vénère les ordres de Votre Majesté. Elle m'a assigné du Tillot pour quatre ans, parce qu'elle l'a cru honnête homme ; il ne l'est pas, et Chauvelin est vilement vendu à lui. Que Dieu me punisse si je mens ! cela serait bien horrible à moi. Dans le temps de mon mariage, je me suis indignement conduit et ma femme aussi, et je lui ai mis les armes à la main ; mais, Sire, je l'ai fait en partie pour le dégoûter et le forcer à se retirer [1]. S'il avait eu du sentiment, il l'eût fait et eût donné ses comptes. Non, il a voulu humilier le neveu de Votre Majesté. Bien plus, il a violé son sacré nom, et m'a fait faire un billet qui me rend son esclave, et qui ne pouvait

1. Allusion à la manière indigne, en effet, avec laquelle les princes se conduisirent pendant les fêtes que du Tillot avait préparées pour leur entrée à Parme.

être dans les instructions de Chauvelin [1]. Il dira que les affaires des moines me font parler [2]; non, j'ai tout oublié sur cet article. Mais dois-je être sourd à la voix de mes peuples et de ma conscience sur le gouvernement?... Sire, je me jette à vos pieds et à ceux du roi, mon grand-père; envoyez-moi quelqu'un qui nous juge. Je veux bien m'abaisser à l'égalité d'un garçon de chambre intrigant, pour être jugé. Je demande à être écouté ; je ne l'ai jamais été. Il dira que l'on intrigue ici ; il ment. Tout est calme. Il dira que l'on est jaloux ; cela est faux. Personne n'ambitionne sa place, et tous conviennent que personne n'est capable de la remplir. Il est détesté, et l'on en dit des horreurs que je ne puis croire. De grâce, Sire, concertez-vous avec le roi, mon grand père ; envoyez-moi un juge et puis des ministres... Ma femme ignore cette lettre. On avait dit qu'elle voulait gouverner ; elle en est bien loin. Depuis que je la prends par la douceur, elle est adorable. Ils ont voulu nous désunir et nous représenter, moi en bête, elle en folle. Non, sire ; voilà la vérité. Personne ne m'a engagé à la dire. Je connais la justice de Votre Majesté, et j'espère en elle.

« 27 janvier 1771.

« FERDINAND [3]. »

C'est bien là le style de l'infante, saccadé, incohérent, parfois grossier, plat et outré dans ses démonstrations de respect et d'amour qui ne sont là que des précautions oratoires; c'est son audace à dénaturer les faits, à intervertir les rôles, et à s'accuser ouvertement elle-même pour donner plus de poids à ses accusations contre les autres, c'est encore son intrépidité à mentir et à faire mentir l'infant, lequel ose bien dire à son oncle « qu'elle ignore sa lettre ». Tout est donc mensonge dans cette pièce honteuse, sauf le jugement qu'on portait sur Leurs Altesses Royales, et qui est exprimé ici avec autant de concision que de crudité. Encore va-t-il trop loin sur l'infant qui n'était pas bête, au sens propre du mot, mais dont la faiblesse produisait les mêmes effets que la bêtise. Cependant le roi d'Espagne voulut bien prendre cette lettre au sérieux. Il envoya à Parme le lieutenant général de Cevallos pour tâcher de « démêler le vrai des plaintes de son

1. Autre allusion au billet par lequel l'infant s'était engagé à se conformer fidèlement à ces mêmes instructions. Voyez-le p. 42.
2. Les dominicains, que du Tillot avait pressé l'infant d'éloigner du palais.
3. Arch. des aff. étrang. *Parme*.

neveu », et il écrivit au roi de France pour le prier d'envoyer quelqu'un également qui s'entendît avec M. de Cevallos et l'aidât à rétablir l'ordre et la paix dans cette turbulente petite cour [1].

Le roi de France choisit le comte de Durfort. Mais, ni à Versailles, ni à Madrid, on ne songeait à remplacer du Tillot ; l'infant lui-même, comme on l'a pu voir dans sa lettre, estime que personne n'en était capable; et cependant, ni lui, ni l'infante ne désirent autre chose que ce remplacement. L'infante disposait même déjà de sa succession, au moins de celles des personnes attachées à son administration, et elle les désignait hautement. Elle n'admettait pas que lorsqu'elle se déclarait ainsi, personne hésitât à suivre son exemple, et balancer entre les princes et du Tillot lui semblait un crime de lèse-fidélité. Il y eut alors plusieurs conciliabules tenus à Colorno par les ennemis les plus acharnés du ministre, tandis que des membres de la noblesse et du clergé, et surtout des moines brassaient des complots à Parme [2] et chargeaient la mine qui devait bientôt éclater.

Sur ces entrefaites arrivent presque simultanément à Colorno, le comte de Durfort, le 13 juillet 1771, et M. de Cevallos le 14. Il était temps. Un jour plus tard, moins que cela peut-être, et du Tillot était arrêté, ses amis, ses chefs de bureaux. On craignait que laissé libre, il ne corrompît les deux nouveaux envoyés comme il avait, disait-on, corrompu les autres, et M. de Boisgelin, d'après notre très exacte et très véridique *Relation*, paraissait faire à ces envoyés l'honneur de croire qu'ils le craignaient aussi pour eux-mêmes. Dans les instructions du comte de Durfort il était dit : « Il est contre toute vraisemblance que le marquis de Felino, qui est parvenu successivement à la place qu'il occupe, et qui a été constamment regardé sous le feu infant don Philippe comme un fort honnête homme, ait tout à coup agi par d'autres principes sous le successeur de ce prince. Cependant, ce changement étant dans l'ordre des choses possibles, et l'infant, en accusant formellement le sieur de Felino, l'intention des deux rois était que les deux ministres sachent d'abord de ce prince sur quoi sont fondés ses soupçons, qu'ils les communiquent ensuite au marquis de Felino, et qu'ils entendent sa justification [3] ». En un mot, il n'est ici question que d'une enquête et nulle part de la résolution de maintenir

1. *Ibid*. Lettre de Charles III à Louis XV, du 9 avril 1771.
2. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.
3. Arch. des aff. étrang. *Parme*.

du Tillot envers et contre tous. M. de Choiseul n'eût pas été si accommodant. Cette résolution, l'infante l'attribuait gratuitement aux deux rois, et ce fut le prétexte qu'elle allégua constamment pour justifier les émeutes qu'elle provoquait elle-même et qui étaient entretenues par ses largesses. Le peuple, disait-elle, croit qu'on n'est venu que pour affermir du Tillot dans sa place; il ne veut plus de lui, et il remuera tant qu'on ne l'en aura pas débarrassé Au fond, cela était fort égal au peuple ; mais on le payait et il gagnait son argent.

Le 16 juillet, l'infant fit dire aux deux ministres qu'il leur donnerait audience à Parme. Après avoir exposé ses griefs assez longuement, il leur fit deux propositions, mais d'une manière si obscure, au sentiment de M. de Durfort, que ce ministre le pria de les lui dicter, afin qu'il les transmît plus fidèlement au roi : « Je crus alors, dit-il, apercevoir dans ce prince l'embarras d'une leçon mal retenue [1].» Ces propositions étaient : 1° de suspendre M. de Felino de ses fonctions ; 2° de mettre les scellés sur ses papiers. M. de Durfort et ses collègues l'adjurèrent, au nom de leurs souverains, de ne commettre aucun acte de violence envers du Tillot jusqu'à ce qu'ils eussent pris une connaissance exacte des choses et qu'ils en eussent écrit à leurs cours. Il en donna sa parole. M. de Durfort lui demanda ensuite de coucher par écrit ses sujets de mécontentement, soit personnels, soit relatifs à l'administration, et de leur permettre de les communiquer à M. du Tillot, pour qu'il se justifiât. L'infant dit que cela était de toute justice et qu'il avait eu l'intention de le faire. La nature honnête de ce prince reparaissait, toutes les fois que le démon qui la comprimait n'était pas là. Le lendemain matin, il présenta à ces messieurs les personnes qu'il avait chargées de dresser des mémoires sur les affaires de l'administration et auxquelles il avait donné le titre *d'inquisiteurs d'Etat*. C'étaient l'évêque de Borgo san Donino, le comte Schiattini, président du Suprême Magistrat, et le chevalier Arcelli, de Plaisance. MM. de Durfort et de Cevallos leur commandèrent expressément « de ne consulter que l'exacte vérité, sans complaisance, sans partialité, sous peine de déplaire aux deux rois [2].» Cette menace n'était peut-être pas très habile et avait même

1. *Ibid.* Au duc d'Aiguillon, 13 juillet 1771. Il y a une faute certainement dans le quantième de ce mois qui doit être le 16.
2. *Ibid.*

quelque chose de blessant; aussi fut-elle sans effet. M. de Chauvelin était allé bien au delà et il avait à peine obtenu un peu de répit.

Les 17,18 et 19 juillet (1771), l'infant tint plusieurs conseils à Colorno avec les inquisiteurs d'Etat et d'autres personnes très hostiles à du Tillot. Le 20, il renouvela sa parole aux deux ministres de ne faire aucun changement jusqu'à la fin de leur mission. Le 21, qui était un dimanche, il viola sa parole, en faisant intimer, par du Tillot lui-même, à la marquise Malaspina, grande maîtresse de la maison de l'infante, et surintendante de l'éducation de la jeune princesse, la perte de tous ses emplois, et l'exil dans une de ses terres. Le marquis de Paveri, gendre de cette dame et premier écuyer de l'infante, fut aussi exilé, et le P. Paciaudi, bibliothécaire de l'infant, relégué dans un couvent de Théatins à Parme. Il y eut encore quelques exécutions de ce genre, toutes parmi les amis du premier ministre. Mais la commission donnée à du Tillot, concernant la marquise de Malaspina, une personne qu'il aimait particulièrement, marquait un raffinement de malice qui n'avait pu germer que dans la tête de l'infante. De tels traits lui était familiers.

Le même soir, les princes vinrent au théâtre à Parme. « L'idée d'y aller aussi, dit le comte de Durfort, nous prit fort tard. Nous arrivâmes à 9 heures. L'infant nous fit appeler, et nous dit qu'il avait des avis qui exigeaient qu'il mît M. de Felino à couvert pour la sûreté de ce ministre. Nous sentîmes le piège et dîmes au prince que nous réclamions sa parole de ne faire aucun changement; nous lui fîmes sentir de nouveau combien il le devait, par respect pour les deux rois dont il avait sollicité le jugement et les conseils; il nous dit qu'il tiendrait sa parole[1]. » Sa parole! le pauvre prince la donnait aussi facilement qu'une poignée de main et la retirait de même. Cependant, la nouvelle de ces disgrâces, qui frappaient les personnes le plus étroitement liées avec du Tillot, s'était répandue dans le théâtre. Le parterre salua les princes par des battements de mains extraordinaires. On remarqua néanmoins que la manifestation n'était pas générale. On soupçonna les mains inactives de partialité pour du Tillot et on en prit note. L'infante engageait une grande bataille, et elle voulait connaître ses troupes. S'il y avait des applaudissements, il y avait aussi des murmures et les uns et les autres donnaient de l'inquiétude

1. *Ibid. Parme.* Au même, 23 juillet 1771.

au comte de Durfort et à son collègue. Ils voulurent pénétrer là-dessus l'infante, mais elle se renferma dans son thème habituel : qu'elle ne se mêlait de rien et ne savait rien. Elle passa ensuite à des plaintes contre du Tillot et la marquise Malaspina, le tout, dit le comte de Durfort, « débité avec l'air de la plus grande satisfaction et sur un ton qui allait devenir embarrassant, car cette princesse ne connaît pas exactement la force des mots [1]. » Il ne dit pas quel était son langage, mais il est évident qu'elle se moquait d'eux, et ne s'en cachait pas assez. Poursuivant leur enquête, mais dans une autre direction, les deux ministres, ou plutôt le comte de Durfort seul, M. de Cevallos le laissant volontiers se mettre en avant, interrogea plusieurs personnes sur l'objet de ces acclamations, sur leur cause et celle des destitutions et des exils. Voici le résumé de ce qui lui fut répondu.

« Pour encourager l'infant à prendre des partis violents, on a fait attrouper, d'abord par quelques émissaires secrets, sur les lieux par où l'infant devait passer, et à des jours différents, des pelotons de peuple et d'ouvriers, qui n'ont fait qu'applaudir et crier *vivat!* Dimanche 21, dès trois heures après midi, l'arrivée de l'infant à Parme fut annoncée pour la comédie. On encouragea le peuple à se trouver sur son passage ; on désigna, *au nom de madame l'infante*, les emplacements où il fallait se rendre. Quand, à l'arrivée des princes, les acclamations commencèrent, on entendit une voix crier plus fort : *Parma resurget!* Et une autre : « Voilà un beau moment pour se défaire d'un tyran et de tous les étrangers. » Avant d'entrer au théâtre, le prince avait trouvé au palais beaucoup de noblesse. Il appela quelques courtisans dans son cabinet et leur dit qu'il avait ordonné des exils. La plupart louèrent le prince de cette mesure ; mais le marquis de Soragna, capitaine des gardes du corps, le plus honnête homme et le plus courageux de toute cette cour, lui dit : « Monseigneur, on vous donne de mauvais conseils. » Le chevalier de Virieu, premier écuyer, et qui n'avait pas moins d'honneur et de courage, osa lui représenter qu'il ne pouvait aller au delà, c'est-à-dire faire arrêter M. de Felino, comme on lui en supposait le dessein, sans consulter le comte de Durfort et M. de Cevallos. Cet avis fut suivi. Tels sont les renseignements que ces deux ministres recueillirent à Parme le lundi matin 22. A midi, ils partirent pour Colorno. Ils n'étaient occupés qu'à prévenir les sot-

1. *Ibid.* Au même, 27 juillet 1771.

tises de l'infant ou à les réparer; mais ce qu'ils faisaient le matin, l'infant le défaisait le soir, et c'était toujours à recommencer.

L'infant ne les attendait pas et fut un peu surpris. Sans lui laisser le temps de les interroger, ils se plaignirent de ce qu'après leur avoir fait l'honneur de les consulter sur du Tillot, il leur avait caché son dessein d'en exiler les amis, et de ce que ces exils étaient contraires à son engagement formel de laisser les choses en l'état jusqu'à ce que leur mission fût remplie. Il est à croire que cela fut dit d'un ton fort différent de celui qui leur était habituel avec l'infant, puisque Son Altesse Royale répondit d'un air effrayé : «J'en suis bien fâché actuellement; je vais écrire aux deux rois pour leur en demander pardon, et leur dire que je déferai ce que j'ai fait, s'ils me l'ordonnent. » Il écrivit en effet; car le comte de Durfort envoya la lettre au roi, conjointement avec sa dépêche; mais je n'ai trouvé que celle-ci, et c'est dommage, car dans sa lettre au roi nous reconnaîtrions encore vraisemblablement l'inspiration et le style de l'infante, et verrions par quels motifs y était justifié le manquement de parole de son mari. La réponse du roi ne serait pas moins curieuse à lire; mais comme la peine des exilés ne fut levée que beaucoup plus tard, il est à présumer que le roi n'insista pas, au moins sur leur réintégration immédiate, et qu'il se paya des raisons bonnes ou mauvaises qui lui étaient données. Il commençait à être las des sottises de ces deux grands enfants; mais il n'était pas au bout.

Encouragés par le repentir et la soumission de l'infant, les deux ministres n'hésitèrent pas à lui dire « que les applaudissements séditieux dont la populace l'avait poursuivi, à son arrivée au théâtre et à sa sortie, étaient payés, et avaient pour but de l'entraîner à des actes propres à déshonorer son nom; que les émotions populaires, dont il paraît aujourd'hui si flatté, demain peut-être se tourneront contre lui; que, s'il est aisé de favoriser leur essor, il est extrêmement difficile de l'arrêter; que d'ailleurs, tant que M. de Felino est son ministre, le moindre attentat à sa personne est une insulte à son souverain naturel, qui est le roi de France; qu'il se hâte donc d'envoyer des ordres pour dissiper les attroupements et pour s'assurer des gens dont les discours inconsidérés les entretiennent; qu'en attendant, et afin de laisser à ses ordres le temps de produire leur effet, il veuille bien s'abstenir pendant quelques jours d'aller à Parme, dire à ses courtisans que les applaudissements dont il est l'objet lui sont désa-

gréables, et qu'il les charge de le répandre dans le public [1]. » L'infant promit encore tout cela.

Cependant, le jour même où il avait cette conversation avec les deux ministres, on disait à Parme qu'il y viendrait le soir avec l'infante, et que ce serait le moment de leur témoigner avec éclat l'attachement et l'amour que le public avait pour l'un et l'autre. Toutes les boutiques furent fermées ; le peuple se répandit dans les rues. Indigné, disait-on, des horreurs qu'on reprochait à du Tillot, et qu'il n'avait garde de mettre en doute, il le déclarait ennemi de la patrie et des princes, et s'apprêtait à le traiter comme tel. La noblesse partageait avec plus ou moins de sincérité ces sottes opinions, de même que les prêtres et les moines. On les voyait se mêler aux groupes et les échauffer de la passion qui les animait eux-mêmes. Du moins cette passion des prêtres et des moines était-elle naturelle, sinon excusable, eux surtout, et plus encore que la noblesse, ayant souffert des réformes de du Tillot. Le peuple, au contraire, les ouvriers, les marchands, en avaient largement profité ; mais, dupes de quelques meneurs aux gages de l'infante, ils en suivaient l'impulsion avec cet aveuglement imbécile qui est le propre des foules ameutées, et qu'elles gardent encore après l'apaisement. Tout le chemin de Parme à Colorno, jusqu'à une distance de deux milles, était rempli de monde, et les remparts en étaient couronnés. Quelques personnes, au rapport du comte de Durfort, se sentant incommodées, refusaient de marcher avec les autres, on les y contraignait par force. Un parent de M. de Boisgelin, venant de Colorno et allant à Parme, fut accueilli par le cri d'*Evviva M. de Boisgelin!* La croyance générale que celui-ci avait démasqué du Tillot (c'est le mot qu'il emploie lui-même dans une de ses dépêches), avait valu à ce parent l'honneur de lui être associé dans cette démonstration de la reconnaissance publique [2].

Malgré ces bruyants apprêts pour recevoir les princes, ils ne vinrent pas en ville ce jour là, et la soirée finit par quelques insultes qu'on fit à différents étrangers qu'on prenait indistinctement pour des Français. On répandit cependant des satires atroces contre du Tillot, ses amis, ses chefs de bureau. On en voulait surtout aux Français ;

1. *Ibid.*
2 *Relation exacte,* etc. Manuscrit Santivale.

des placards affichés dans les rues les dénonçaient aux fureurs de la populace; des billets jetés dans les cafés, semés sur les places et dans les lieux les plus fréquentés appelaient les Parmesans aux armes.

Le 24, l'évêque de Parme, le gouverneur militaire, le commandant du régiment des gardes, le gouverneur politique et le lieutenant criminel reçurent, par l'entremise ordinaire de du Tillot, l'ordre de l'infant d'empêcher les rassemblements tumultueux. Le prince tenait donc sa parole. Les postes furent doublés partout; des patrouilles parcoururent les rues; l'évêque de Parme défendit aux prêtres de se montrer dorénavant dans les foules; moyennant ces précautions, tout fut tranquille un moment. Mais ce moment fut court; on vit bientôt l'auditeur criminel Blanchetti revenir de Colorno, et assurer publiquement que l'infant n'avait pas donné un tel ordre et que le ministre avait abusé de la signature du prince. Il y avait trop de gens intéressés à ce que cette nouvelle fût vraie pour qu'on ne l'accueillît pas avec enthousiasme. L'un de ces gens était un certain Boselli, « ancien militaire espagnol, mauvais sujet, et dont le zèle était fameux pour l'exécution des ordres violents, et surtout pour supposer des crimes à M. de Felino [1].» Comme commandant de Parme, il fit aussitôt relever les postes et rentrer les patrouilles; puis il envoya des aides-majors de la place par les rues, avec ordre de dire à tous ceux qu'ils rencontreraient qu'on pouvait se rassembler librement et que personne n'y trouverait à redire. Le peuple ne se le fit pas dire deux fois, et son ardeur, un moment réprimée, n'en fut que plus vive. Le comte de Durfort «commençait à craindre que cela ne devînt fort sérieux [2]», ce sont ses propres paroles. Cela pourtant l'était déjà bien assez. Enfin il présuma d'où était parti le contre-ordre, c'est-à-dire de l'infante. Il l'alla trouver, et comme il la savait imbue de l'idée que les instructions des ministres de France et d'Espagne stipulaient le maintien de du Tillot, il lui fit voir, en lui demandant toutefois le secret, l'article où il était dit que « sa mission et celle de M. de Cevallos se bornaient à écouter les plaintes de l'infante et les réponses de M. de Felino, et à envoyer l'un et l'autre au roi.» Cela lui réussit fort bien; l'infante parut enchantée de cette « indiscrétion » et fut toute gracieuse pour l'in-

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 3 août 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme.*
2. Au même, 27 uillet 1771. *Ibid.*

discret. La voyant si bien disposée, le comte de Durfort entama précisément ce terrible chapitre des émeutes et de leurs conséquences ; il passa ensuite à celui des exils. Il dit qu'il était heureux que M. de Felino n'y eût pas été compris, sans quoi lui et M. de Cevallos eussent été obligés de s'en retourner sur-le-champ, et que peut-être ils en recevraient l'ordre, ce qui s'était passé à l'égard des autres ne pouvant manquer de déplaire aux deux rois. L'infante, comme toujours, répondit qu'elle ne se mêlait de rien et qu'elle n'avait aucune part à ce qui venait de se passer. M. de Durfort feignit de la croire ; elle devina la feinte et ne parut pas s'en fâcher. Le ministre la supplia alors de déterminer l'infant à faire cesser les troubles de Parme : « Laissez-le aller à Parme demain, répondit-elle (on sait qu'ils l'avaient prié de n'y point venir), et dire lui-même qu'il veut que cela finisse ; et cela finira, je vous le promets [1]. »

Le lendemain 25, les princes allèrent effectivement à Parme, où ils n'arrivèrent qu'à six heures et demie du soir. Jusqu'à cette heure, le peuple, persuadé que du Tillot seul avait trouvé mauvais les rassemblements tumultueux, tandis qu'ils étaient agréables aux infants, ne voyant point paraître ceux-ci, entra en fureur. Il accusa les ministres étrangers de les retenir à Colorno, et il parlait d'aller dans cette résidence massacrer du Tillot, lorsque l'arrivée des princes fit diversion à ces dispositions violentes. Ils entrèrent dans la ville au petit pas, au milieu d'une foule compacte et comme affolée de joie, qui les suivit au palais où la noblesse les attendait. Le prince, du haut d'un balcon donnant sur la place, fit un signe de la main ; le peuple se tut. Il dit alors d'un ton très ferme : « Soyez tranquilles, je vous rendrai justice. Fiez-vous à l'amour que j'ai pour vous; soyez sûrs que je vous consolerai. Mais je ne veux plus qu'on s'assemble et je vous le défends. » Les cris de vive Ferdinand! vive Amélie ! vivent les rois de France et d'Espagne ! furent la réponse à cette allocution. Les uns jetaient leurs chapeaux en l'air et leurs mouchoirs; d'autres se « déshabillaient », comme l'écrit M. de Boisgelin, et leurs habits prenaient le chemin des mouchoirs et des chapeaux. A l'opéra, les battements de mains et les *Evviva* recommencèrent par trois fois, et ils furent unanimes. La crainte d'être noté, si l'on s'abstenait, avait produit cet accord. Au sortir du spectacle, « plus

1. *Ibid.*

de quatre cents flambeaux reconduisirent les princes à un mille de Parme », et « l'on assure, dit la *Relation*, que plusieurs malheureux osèrent proposer aux princes mêmes qu'ils n'avaient qu'à dire un mot, et qu'ils iraient massacrer le ministre. » Le reste de la nuit se passa dans de grandes démonstrations de joie. Le peuple avait oublié la défense. On dansa sur la place jusqu'à trois heures du matin; on cria *Evviva* sous les fenêtres des maisons de MM. de Boisgelin, de Revilla et du commandant Borelli, et l'on insulta encore quelques Français[1].

Pendant ce temps-là, les placards contre du Tillot couvraient les murs, appelant le peuple aux armes et à l'assassinat du ministre. Une quantité prodigieuse de satires, également contre lui, furent semées dans les rues, du 26 au 29 juillet, lues et copiées publiquement. A la porte du logis de du Tillot, à Parme, on lisait : *Maison à louer. Maison à vendre. Meurent du Tillot, sa suite et sa canaille!* A la maison du comte Calvi, rue Saint-Michel : *Impie du Tillot, te voilà, malheureux impie, arrivé au moment de rendre compte de tes iniquités envers tes souverains! Faux accusateur d'iniquités, écorcheur du peuple, profanateur des lois! Espérons que ce tyran impie sera puni.* Et ailleurs : *Aux armes, aux armes, Parmesans, ne craignez rien*[2]. Toutes ces malédictions étaient en français. Chose singulière, c'est au fort de ces démonstrations véritablement alarmantes, que le comte de Durfort commença d'être moins inquiet. Il était assuré désormais qu'elles avaient pour cause le désir de plaire à l'infant, « et que l'infante était désignée pour en être l'âme. » Tant d'optimisme n'était pas concevable, aussi ne dura-t-il guère. Déjà M. de Durfort remarque que quand il parle, on l'écoute, on lui fait des promesses, mais qu'une force, qu'il appelle inconnue je ne sais pourquoi, puisqu'il vient de l'indiquer assez clairement, pousse toujours à de nouveaux excès, et détruit tout son ouvrage[3].

Dans ces circonstances critiques, on se demande quel était le rôle de M. de Boisgelin. Si l'on en croit le comte de Durfort, M. de Boisgelin (et il s'en prévaut lui-même dans sa dépêche du 23 juillet), dès avant l'arrivée des deux nouveaux ministres de France et d'Espagne,

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 27 juillet 1771. — Boisgelin au même et même date. — *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.
2. Durfort et Boisgelin, *ibid.*
3. Au duc d'Aiguillon, 30 juillet 1771.

« avait empêché l'infante d'arrêter M. du Tillot, et si les troubles qui éclatèrent depuis n'éclatèrent point alors, c'est qu'on en avait été garanti par ses soins [1]. » Il seconda ensuite M. de Durfort avec un zèle extrême. Quand celui-ci parlait à l'infant avec force, M. de Boisgelin lui parlait avec plus de force. » Dans les conversations particulières qu'ils avaient ensemble, le comte de Durfort « observa aussitôt qu'il montrait le même zèle pour parer aux événements qu'élevait à chaque instant une intrigue que lui, Durfort, ne pouvait comprendre [2], » et sur laquelle personne, à la vérité, ne le pouvait mieux renseigner que l'homme qui en tenait le fil. M. de Boisgelin osa même une chose que le sage Durfort ne se fût jamais permise, « il alla jusqu'à faire sentir à l'infant la nécessité où seraient Leurs Majestés de gouverner ses Etats, puisqu'il ne savait pas se faire obéir [3]. » Je puis me tromper, mais il me semble y avoir dans ces témoignages du comte de Durfort en faveur de M. de Boisgelin, plus de circonspection diplomatique que de sincérité. C'est un sol trop mouvant pour qu'il y attarde sa marche; il glisse et n'appuie pas. On le comprenait bien à Versailles, et M. de Boisgelin en aura bientôt des nouvelles. Jusque-là, cette intempérance qu'il montre d'un zèle si opposé à celui des débuts de sa mission, s'explique très bien. Dès les premiers entretiens avec le comte de Durfort, et après qu'il eut reçu du duc d'Aiguillon l'ordre « de concourir au succès de sa nouvelle mission par tous les moyens qui dépendraient de lui, et principalement par son crédit sur l'esprit de l'infant et de l'infante [4], » M. de Boisgelin s'aperçut qu'il avait fait fausse route. Revenant alors sur ses pas, il fit comme tout homme qu'un intérêt nouveau et considérable porte à changer d'opinion, il outra celle qu'il venait d'embrasser malgré lui. C'est un jeu où l'on gagne souvent, aujourd'hui surtout, où loin d'être choqué des volte-face de ce genre, on leur trouve du mérite et on les récompense; mais dans ce temps-là il n'en était pas ainsi, il fallait une prudence et une adresse extrêmes pour bien jouer ce jeu et pour le cacher; le comte de Boisgelin manqua de l'un et l'autre. Le comte de Durfort ne pouvait pas ne pas le voir; mais en galant homme qu'il était, il ne s'en plaignait pas,

1. Au même, 27 juillet 1771.
2. Au même, 3 août 1771.
3. *Ibid.*
4. Durfort au duc d'Aiguillon, 16 juin 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme.*

aimant mieux avoir à vaincre une difficulté de plus dans la conduite équivoque de M. de Boisgelin, que de s'en débarrasser en la dénonçant.

Du Tillot n'était pas tenu à ces ménagements. Il dit la vérité sur la conduite de M. de Boisgelin, et s'il se montre sévère, non seulement ce n'est point aux dépens de sa modération et de sa prudence habituelles, mais c'est peut-être en exagérant l'une et l'autre. Il écrit donc au duc d'Aiguillon[1] que dans la persécution dont il est l'objet, « les gens qui ont agi pour plaire à l'infante ont pu, en soufflant le feu, suggérer des formes et des moyens mieux digérés que ceux qui entraient naturellement dans la tête vive et enflammée de l'infante ; mais la plupart de ces gens, ou intrigants, ou bornés, ou vindicatifs, auraient été incapables de poursuivre des projets aussi étranges que ceux qui s'exécutent depuis huit jours, s'il n'y avait pas eu un premier moteur hardi, entreprenant, et qui, par son crédit sur l'infante, l'a conduite à des extrémités; qui l'assurait que tout plierait, qu'il fallait trancher, et qu'une pareille résolution soutenue par des moyens aussi extraordinaires, étonnerait M. Durfort, et rendrait inutile l'objet de sa mission; qu'il n'y avait qu'un esprit ardent, systématique, se targuant de son indépendance et prompt à hasarder le tout pour le tout, qui pût suivre un plan aussi dangereux. » Tout cela est vrai, et part d'un cœur plein, mais convaincu. « Je n'ose dire, continue du Tillot : c'est M. de Boisgelin; il me faudrait des preuves. J'y vois toute sa marche, son esprit que j'ai eu le temps de connaître ; j'y vois le caractère de son langage, répété à Paris par ses amis, ses soutiens, ses parents : *Rien n'est plus simple; chacun est maître chez soi, l'infant doit l'être chez lui..* On sait comme lui cette vérité, mais que n'ajouterait à ce propos un ministre mesuré qui n'aurait pas sacrifié à sa violence et à sa haine la sagesse de son caractère et de ses instructions! Mais, monsieur le duc, une tête à système échauffée par le désir de la vengeance, saisit quelquefois les moyens les plus ardents et les plus faux pour parvenir à ses fins. Les idées de fermentation, de révolution, de conjuration peuvent lui sembler sages et utiles, d'autant plus que ces grands mouvements sont dans le goût et le caractère de l'infante. Enfin, en comparant la lettre que m'écrivit l'infante au sujet des personnes qui ont été reléguées

1. Le 29 juillet 1771. *Ibid.*

(M. d'Argental l'aura présentée à Votre Excellence) avec celles que ce prince m'a écrites depuis; en comparant le style prêté à Mme infante dans plusieurs de ses lettres écrites au dehors avec le sien naturel, si imparfait dans notre langue, je ne connais personne de notre cour qui ait pu dresser ces lettres, et tout me dit le lieu où elles ont été fabriquées. » Le duc d'Aiguillon ne put qu'admirer la réserve délicate du comte de Durfort, mais il crut du Tillot.

Le 30, sur la nouvelle que l'infante était allée le matin à Parme et devait y coucher (ce qu'elle n'avait pas encore fait depuis qu'elle était à Colorno), MM. de Durfort et de Cevallos soupçonnèrent quelque nouveau complot tramé par elle et avec elle, dont elle voulait se défendre, en se préparant, à la manière de certains criminels, un alibi. Il est vrai qu'elle avait passé deux heures la veille à leur prouver qu'elle ne se mêlait et ne voulait se mêler de rien; mais cette finesse était usée et n'était qu'une raison de plus pour faire croire le contraire. On devait en effet arrêter du Tillot pendant la nuit. La résolution en avait été suggérée par les trois inquisiteurs d'Etat, et prise sans doute *ab irato*, sur l'avis donné par un prêtre, que du Tillot pensait à faire emprisonner l'infante. Une religieuse de saint Paul avait, paraît-il, donné le même avis, et une fille de Firenzuola, qui passait pour sainte, consultée là-dessus, l'avait confirmé[1]. Les deux ministres ignoraient cette circonstance; ils n'allèrent pas moins chez l'infant, à dix heures du soir, et lui renouvelèrent leur éternelle recommandation de ne pas se laisser surprendre ni entraîner à quelque mesure contraire aux égards qu'il devait aux rois. Pour la cinquième ou sixième fois l'infant en donna sa parole. En sortant de chez l'infant, les ministres avaient remarqué dans l'antichambre le commandant de Parme, Boselli. Cet homme n'habitant pas Colorno, sa présence, à pareille heure, était donc suspecte. Voici qui ne l'était pas moins. Pendant la conversation de l'infant avec MM. de Durfort et de Cevallos, les trois inquisiteurs d'Etat se tenaient dans un arrière-cabinet, où ils arrêtaient les dernières mesures pour l'exécution de leur projet. M. de Durfort, qui s'était rendu avec son collègue chez M. de Boisgelin, insista pour que celui-ci et M. de Revilla allassent renouveler à l'infant leurs représentations. Pousser ces deux personnages, les compromettre même était de bonne guerre, comme

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

aussi du devoir du comte de Durfort. L'occasion l'y conviait, il la saisit. MM. de Boisgelin et de Revilla allèrent chez l'infant et y demeurèrent [1].

Mais à minuit, l'infant fit appeler MM. de Durfort et de Cevallos, et leur déclara « qu'il était question d'emprisonner M. de Felino, ses valets et ses commis, » parce que, disaient les inquisiteurs d'Etat, tant que ces gens-là seraient libres, personne n'oserait déposer contre le ministre, et l'on manquerait de matériaux pour dresser les mémoires qui avaient été demandés sur son administration. Le comte de Durfort répondit qu'il n'était pas juge des moyens que Son Altesse Royale employait pour se procurer des renseignements, mais qu'il devait rappeler à l'infant qu'après avoir sollicité auprès des deux rois l'envoi de ministres extraordinaires, Son Altesse Royale ne pouvait, jusqu'à ce que leur mission fût terminée, exercer aucune violence contre M. de Felino, sans mériter le blâme du monde entier et perdre l'amitié de son grand-père et de son oncle. C'était toujours la même histoire ; mais puisque l'infant ne cessait de se répéter, il fallait bien aussi que M. de Durfort se répétât. Le chevalier Arcelli, le seul des inquisiteurs qui parlât français, « osa » relever les observations du comte de Durfort et dit « qu'on ne pouvait lier les mains à un souverain chez lui, et qu'il pouvait opposer le droit public aux paroles qui venaient d'être prononcées. » Avec beaucoup de raison, M. de Durfort répliqua « qu'il n'était pas question de défendre les droits de l'infant contre les rois de France et d'Espagne, ses protecteurs naturels et reconnus, que la seule chose à considérer était l'objet de la mission de leurs ministres, le respect et la reconnaissance que l'infant doit à Leurs Majestés, et le besoin qu'il en a [2] ». M. de Durfort aurait pu ajouter : et la parole, tant de fois donnée et tant de fois violée, de l'infant ; mais il faut avouer que cette objection avait perdu beaucoup de sa force. Là encore M. de Boisgelin dut approuver le discours de M. de Durfort, et cette approbation fut très-accentuée. Il s'accoutumait à son nouveau rôle, même il le jouait assez bien.

Le chevalier Arcelli ne répliqua point ; mais le comte de Durfort et M. de Cevallos demandèrent aux inquisiteurs d'Etat où en étaient

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 3 août 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme.*
2. *Ibid.*

leurs rapports. On leur fit voir « un plan d'attaques, des raisons plus ou moins fondées, des projets d'accusations atroces, des preuves impossibles ou faciles à ruiner». Les deux ministres s'attendaient à autre chose. C'était pourtant bien assez, la calomnie n'ayant pas besoin de preuves, fussent-elles excellentes, et la crédulité populaire pas davantage.

Cette conversation dura jusqu'à trois heures du matin. Les inquisiteurs étaient enfin convenus que l'infant ne pouvait se dispenser de suivre l'avis de MM. Durfort et de Cevallos, puisqu'il s'y était si souvent engagé. Ainsi fit le prince. Je crois qu'il ne demandait pas mieux, car quoiqu'il ne pût, non plus que l'infante, souffrir son ministre, il ne se fût jamais porté de lui-même à lui faire du mal; il souhaitait seulement qu'on le rappelât en France et qu'on l'en débarrassât. «Nous nous attachâmes, dit le comte de Durfort, pendant notre conversation, à connaître les trois commissaires inquisiteurs d'Etat. L'évêque de Borgo san Donino nous dit quelques platitudes. Il passe pour fort médiocre dans le pays, et il n'a été appelé que parce qu'il est à la tête de ceux qui sont mécontents des opérations qui ont été faites sur l'ordre ecclésiastique ici et dans d'autres cours. Le président du tribunal (Schiattini) et le chevalier Arcelli sont fort amis. Ils nous ont paru avoir de l'esprit, une grande conformité de principes et surtout de haine contre le ministre. Ils l'avaient cependant cachée jusqu'à ce moment; il est vraisemblable que l'infant les aura flattés ainsi que l'évêque de la dépouille de M. de Felino. Il paraît qu'ils seraient ce qu'il y a de mieux, si je les avais vus plus persuadés de l'obéissance dont l'infant doit être pénétré pour le roi et Sa Majesté catholique [1].»

En ce qui touche le président Schiattini, le comte de Durfort lui fait encore trop d'honneur. C'était un sceptique impudent, prêt à calomnier le premier venu, si les maîtres lui en donnaient l'ordre, et s'il avait, bien entendu, l'espoir d'y gagner quelque chose. Du Tillot en cite un trait remarquable. Dans un très-long, très-intéressant et très-perfide mémoire écrit contre ce ministre par les inquisiteurs d'Etat, le président avait rédigé le passage où le marquis de Chauvelin était accusé d'avoir reçu cent mille francs du feu infant don Philippe. Cela était vrai; don Philippe avait en effet prêté cette somme au marquis,

1. *Ibid.*

lequel l'avait intégralement rendue à la succession de ce prince. Mais c'est ce que ne disait pas le président, donnant à penser au contraire, en laissant sa phrase suspendue, ou que le marquis s'était vendu, comme on l'avait déjà dit, à l'infant, ou pour le moins qu'il avait perdu le droit de parler de son désintéressement, après avoir reçu un pareil cadeau. On reprochait un jour au président cette vilaine action; « il s'en excusait et disait qu'il avait dû obéir. — Mais, monsieur, vous faisiez une friponnerie. — Je faisais ce qu'on m'ordonnait. On me disait dans tout ce que j'ai fait, d'appuyer et de charger, j'ai chargé et j'aurais chargé à mitraille. — Mais, monsieur, vous vouliez donc déshonorer un homme respectable? — Moi, le déshonorer! j'en serais au désespoir; mais on me parlait, et j'obéissais. — Et pourquoi n'avez-vous pas parlé auparavant à MM. de Durfort et de Cevallos? — C'est parce qu'on me disait qu'ils étaient instruits de tout et l'approuvaient. Il ne voulut jamais dire autre chose. Il est vrai qu'on ne l'interrogeait guère que sur cet article. Mais il dit à une autre personne que c'était M. de Boisgelin qui lui avait dit que ces messieurs pensaient comme lui et approuvaient tout [1]. »

Le bruit de ce qui venait de se passer à Colorno s'était répandu dans Parme. Une foule de peuple remplissait les rues, de la porte de Colorno à la citadelle, impatiente de voir le ministre arrêté et de l'insulter. On se rappelle que l'infante était venue à Parme le 30 au matin. Elle avait fait dire dans toute la ville que du Tillot serait arrêté et qu'il arriverait le soir avec son escorte. Et comme il devait passer devant le palais, elle resta toute la nuit du 30 au 31 à l'une des fenêtres, pour jouir de ce spectacle. Un autre bruit, celui de l'empoisonnement, jusqu'alors ignoré du peuple, courut en même temps, grossi de nouvelles circonstances propres à exalter toutes les têtes, et à faire appréhender les circonstances les plus terribles. On disait que du Tillot avait tenté de faire empoisonner l'infante, et qu'on avait effectivement trouvé cinq gouttes de poison sur une camériste française de la princesse. Il est vrai que les uns en nommaient une et les autres une autre; mais le détail des cinq gouttes paraissait marquer la cer-

1. Du Tillot au marquis de Chauvelin, 26 septembre 1771. (Lettre interceptée. Arch. des affaires étrang. *Parme*.

Ajoutons que le marquis de Chauvelin démentit le fait, ou plutôt le rectifia dans une lettre très digne adressée à don Ferdinand, et que celui-ci lui en fit des excuses. Ces deux pièces sont aux Arch. des aff. étrang., même recueil.

titude du fait, et tout le monde y crut. Le peuple entra dans une fermentation extrême : on ne parlait que d'aller brûler le ministre dans sa maison de Colorno, et il est probable que si la porte de la ville eût été ouverte, ou que du Tillot eût été amené à Parme, on l'eût infailliblement mis en pièces [1]. Un de ces forcenés, assure du Tillot, se détacha de la foule, et, armé d'un pistolet, entra au palais et s'offrit pour brûler la cervelle au ministre [2]. « Tout cela, observe le comte de Durfort, était combiné pour faire massacrer du Tillot, parce qu'on craignait de l'avoir accusé injustement [3]. » C'est monstrueux; mais M. de Durfort ne parlait pas à la légère. Au lieu de l'arrivée du ministre à Parme, une estafette y apporta à l'infante la nouvelle que du Tillot ne serait pas arrêté. Cette fois-ci, enfin, c'était pour tout de bon. Sans la vigilance, la perspicacité, l'obstination et le courage du comte de Durfort, il est presque sûr que les rues de Parme eussent été teintes non seulement du sang de du Tillot, mais encore de celui de nos compatriotes, et qu'on y eût vu comme un renouvellement des vêpres siciliennes. L'infante, peut-être sans s'en douter, on aimerait du moins à le croire, poussait à ce dénouement; il fut heureux pour elle qu'il se soit rencontré un homme assez résolu pour lui tenir tête et épargner cette honte à sa mémoire.

Il semble qu'on ait voulu en faire peur aux deux ministres. Un des enfants du comte de Durfort qui se trouvait parmi cette foule ameutée, fut apostrophé par un individu qui lui dit : « Dites à votre père que nous l'étoufferons, si l'on ne nous livre du Tillot. » De plus, le chef de la police avait écrit au commandant de Parme qu'il ne pouvait plus répondre de rien, et qu'on menaçait d'attenter à la vie de M. de Cevallos. Le comte de Durfort en donna avis au comte de Boisgelin et à M. de Revilla, et tous trois allèrent en informer le prince. Don Ferdinand effrayé s'écria : « Je suis au désespoir; dites, que voulez-vous que je fasse? — Ne suivre que nos conseils et vous faire obéir [4]. » Ce fut alors que M. de Boisgelin dit à l'infant que les rois prendraient en main le gouvernement de ses États s'il ne savait pas y être le maître. C'est, je crois, le dernier conseil qu'il donna au prince, en quoi il achevait, si l'on peut dire, de brûler ses vaisseaux. L'infant

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.
2. Au marquis de Chauvelin, 28 octobre 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme*.
3. Au duc d'Aiguillon, 3 août 1771. *Ibid.*
4. *Ibid.*

écrivit sous les yeux des ministres un ordre au chef de la police, enjoignant à ce fonctionnaire de prendre les mesures les plus efficaces pour rétablir la tranquillité, de faire arrêter les perturbateurs, et d'informer les Parmesans que du Tillot s'en irait. M. de Durfort avouait lui-même qu'il serait désormais très dangereux et même impossible de le soutenir. L'infant lui-même avait dit un jour : « Il faut que du Tillot ou moi nous nous en allions. » Les deux rois ne pouvaient plus hésiter.

M. de Durfort avait été si souvent trompé qu'il n'osait se flatter encore d'être, M. de Cevallos et lui, « les plus forts dans l'esprit de l'infant. » Le prince, selon lui, « étant fautif par faiblesse et l'infante par méchanceté », on ne pouvait compter sur rien. Du Tillot lui avait demandé, ainsi qu'à M. de Cevallos, s'ils approuveraient qu'il donnât sa démission; ils lui répondirent « qu'ils n'étaient autorisés ni à l'approuver, ni à l'empêcher ». Sur quoi du Tillot dit qu'il resterait donc, comme il était resté jusqu'ici par l'ordre des deux rois, et ne se retirerait que de l'aveu de Leurs Majestés. Mais déjà les ordres ne passaient plus par lui; il ne travaillait plus avec l'infant, quelque instance qu'en fissent les ministres à ce prince; le cours des affaires publiques était arrêté. L'infante disait avec jactance que du Tillot était suspendu *parce qu'elle le voulait ainsi*. « Je ne l'ai pas été dans les formes, écrivait du Tillot au duc d'Aiguillon[1], mais bien dans le fond. J'ai ainsi perdu la considération nécessaire à ma place, à son caractère, à son activité, avant d'être jugé. J'ai soutenu tout avec le courage et même la sérénité que donne le repos de l'âme et de la conscience, plein de respect et de confiance dans la bonté et la volonté des rois. Et voilà la fin d'une vie qui méritait peut-être, après quelques travaux, d'être terminée avec plus de douceur et de repos! »

Irritée, humiliée d'avoir vu ses plans renversés, l'infante était revenue à Colorno le 31 au matin. Il serait curieux de savoir ce qui alors se passa entre elle et son mari; mais cela n'est pas bien difficile à deviner. Le pauvre prince en eut sans doute, si j'ose employer cette expression triviale, toute sa râtelée; après quoi l'infante, dépitée et boudant, se retira à Sala, résolue, disait-elle, à ne pas revenir à Colorno tant que du Tillot y serait encore. L'infant, bon homme, et à qui les compensations qu'il trouvait dans son ménage ôtaient toute

1. 3 août 1771 *Ibid.*

envie d'en être privé par un divorce même momentané, allait voir à Sala sa rancuneuse épouse, et faisait tous ses efforts pour lui persuader de réintégrer le domicile conjugal; elle n'y voulut point entendre. L'infant s'en dérangea; l'oisiveté, la solitude (car il ne venait presque personne le voir à Colorno) le forcèrent de chercher ailleurs les distractions que lui refusait l'infante. Le sexe rustique de Colorno, à cet égard, le servait à son gré. « Il n'aurait pourtant pas demandé mieux, observe M. de Durfort, que d'être bien; mais il semble que l'infante voulût qu'il fût mal[1]. » Elle avait ses raisons pour cela. A Sala, elle avait la plus nombreuse compagnie, mais peut-être pas la plus brillante. D'ailleurs elle n'y tenait pas absolument. On notait par son ordre ceux qui n'y allaient pas; au moins on les en menaçait. Tout le monde y allait donc. Elle attachait tant de prix aux respects qui lui étaient particuliers, qu'il n'y avait pas de petit marchand qui ne fût courtisan, et jusqu'à des moines, lesquels pourtant n'avaient pas pensé que cela leur fût nécessaire. M. de Boisgelin y vint à son tour. Depuis la fameuse conversation de la nuit du 30 juillet à Colorno, et dans laquelle il n'avait pas seulement faussé compagnie à l'infante, mais menacé l'infant de mettre ses États en séquestre, la princesse avait évité de le voir. Mais au fond elle avait gardé pour lui un goût très vif. Aussi, après quinze jours de disgrâce, il eut permission de venir à Sala. « Quoique ce sentiment (l'amitié) soit doux, dit à ce propos le comte de Durfort, il a aussi ses orages; mais celui-ci est dissipé[2]. »

M. de Boisgelin arriva juste à temps pour prendre congé de Son Altesse Royale; c'était le 16 août, et comme il avait reçu depuis le 5, l'ordre de revenir en France « donner des explications sur sa conduite, » et que l'infante en était informée, il est à croire que nonobstant son amitié pour le comte, la princesse le condamna à passer les jours du 5 au 16 dans la méditation de sa disgrâce, et ne le reçut à Sala que rancune tenante et en visite d'adieu. Dans sa réponse à l'ordre de retour qui lui avait été signifié[3], le comte de Boisgelin dit au duc d'Aiguillon qu'il savait, par son frère le cardinal, le vrai motif qui avait déterminé cet ordre; mais il ne dit pas quel était ce motif. Il remercie seulement le duc de cette nouvelle marque de ses bontés.

1. Au duc d'Aiguillon, 23 août 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme.*
2. Au même, 17 août. *Ibid.*
3. 17 août 1771. *Ibid.*

Apparemment que le duc avait enduit d'un peu de miel les bords de la coupe d'amertume, et que le cardinal avait été chargé de l'administrer au malade. Pour donner le change sur la cause véritable de son rappel et afin que « son départ ne fût pas considéré comme un triomphe de M. de Felino sur lui », M. de Boisgelin dut faire répandre dans le public « qu'il avait demandé et obtenu la permission de faire une course à Versailles. » Le comte de Durfort lui-même donna créance à ce bruit, alléguant que sans cela « la tranquillité pourrait être troublée de nouveau, madame infante étant capable de mettre du romanesque à poursuivre l'homme à qui elle pourrait croire que son ami aurait été sacrifié[1]. » M. de Boisgelin se flattait-il de revenir à Parme? Il était assez présomptueux pour cela. En tout cas, il le faisait espérer à ses amis, et l'infante, qui vraisemblablement l'espérait aussi, avait écrit au duc d'Aiguillon une lettre « qui, disait-elle, le servirait utilement[2]. » On crut donc toujours qu'il reviendrait; on le croyait encore deux jours avant le départ de du Tillot. Mais à Paris ou à Parme, il ne manquait pas de gens qui s'opposaient au retour de ce personnage, et MM. de Durfort et de Cevallos eux-mêmes paraissent avoir été invités à s'y opposer également. Dans une lettre du comte de Durfort au duc d'Aiguillon[3], on trouve écrite à part sur un papier volant, cette note qui dut, j'imagine, couler à fond M. de Boisgelin : « Ce n'est pas à nous à demander que M. de Boisgelin ne retourne pas à Parme. Ils savent[4] comme nous ce qui l'en a fait revenir. Les raisons sont les mêmes, l'intérêt est égal, et c'est à eux de juger ce qu'il leur convient de faire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pauvre Llano[5] serait encore plus à plaindre si, ayant déjà deux autres personnages[6] à combattre, il fallait qu'il fît aussi tête à ce ministre[7]. » Pour en finir avec M. de Boisgelin, ajoutons encore ce plaisant passage d'une lettre de Kéralio au baron Duminique à Parme, datée de Paris, 24 mai 1772 : « Si l'on ne parle plus dans le pays où vous êtes de Boisgelin, on en parle encore moins dans ce pays-ci, et il serait heureux pour lui qu'on n'en parlât pas du tout. Ceux qui en par-

1. Au duc d'Aiguillon, 17 août 1771. *Ibid.*
2. L'infante au marquis Cavriani, 19 octobre 1771. *Ibid.*
3. 12 octobre 1771. *Ibid.*
4. Les infants.
5. Successeur de du Tillot.
6. L'infant et l'infante.
7. Boisgelin.

lent le plus avantageusement disent qu'il n'a pas le sens commun, et qu'il faut qu'il soit plus bête que toutes les bêtes pour s'être conduit comme il l'a fait. » N'oublions pas que c'est un ami de du Tillot qui s'exprime ainsi.

On avait enfin remis à M. de Durfort quelques mémoires sur l'administration de du Tillot. Ce n'étaient pas encore les plus déraisonnables et les plus violents, quoiqu'ils le fussent déjà bien assez. Les autres, parmi lesquels étaient celui des inquisiteurs d'Etat et celui du comte Toccoli, l'un avec plus de sang-froid, l'autre avec plus d'audace, ne se bornaient pas à attaquer l'administration de du Tillot, ils attaquaient sa probité et ses mœurs, l'accusant hautement de voleries et insinuant qu'il avait été le proxénète de l'infant don Philippe. « Une animosité féroce et maligne, dit le comte de Durfort, les avait dictés [1] », et le comte n'exagère pas. Il les communiqua à du Tillot, qui y répondit par d'autres mémoires que le duc d'Aiguillon trouva « fort clairs et fort précis [2], » et où les preuves des faits qu'il expose et dont il avait les mains pleines sont déduites avec une logique, une simplicité et une modération qu'on ne saurait trop admirer. Ce sont ces preuves sur lesquelles les inquisiteurs d'Etat, pour les torturer et les retourner contre lui, voulaient faire main-basse, lorsqu'ils demandaient à l'infant l'arrestation de du Tillot, de ses chefs de service, de ses commis et même de ses garçons de bureau. La fable de l'empoisonnement n'était pas, comme on le pense bien, oubliée dans les rapports de ces messieurs, plus dignes du nom de libelles diffamatoires que de mémoires. « La méchanceté qui l'a ourdie, écrit du Tillot au marquis de Chauvelin, est abominable. Croiriez-vous que l'auditeur criminel (Blanchetti), qui voulait faire sa cour en scélérat, y a travaillé pendant quatre mois [3]? » Pour son malheur, M. de Boisgelin avait peut-être suggéré l'idée de cette accusation insensée, ayant témoigné un jour, sans périphrase, la crainte d'être lui-même victime d'un attentat de ce genre quand il allait dîner chez le ministre, et ayant, disait-il, pris des précautions à cet effet [4].

Les princes avaient aussi donné au comte de Durfort, l'infant un mémoire et l'infante deux, écrits de leur main, pour qu'il les

1. Au duc d'Aiguillon, 17 août 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme*.
2. Du Tillot à d'Argental, 26 octobre 1771. *Ibid.*
3. 26 octobre 1771. *Ibid.*
4. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

envoyât au roi. Mais, soit défiance, soit pour un autre motif, ils lui laissèrent à peine le temps de les lire et les lui redemandèrent le lendemain. Ce fut le marquis Cavriani qui les porta à Versailles et les remit à leur destination. « C'était faire bien des choses, remarque le comte de Durfort, pour déplacer un ministre que l'on voit bien qui ne pouvait rester un moment de plus. Mais il a de l'esprit et quelque célébrité. On le craindrait, quel que soit le pays où il irait habiter. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne saurait trop tôt le tirer de celui-ci [1]. » — « Les souverains sont trop prévenus pour qu'il puisse jamais, je ne dis pas leur être agréable, mais en être supporté [2]. » Il ne restait plus à du Tillot qu'à donner spontanément sa démission, ou à l'infant qu'à la lui imposer d'office. Les deux rois se rangèrent à cet avis. Mais selon qu'ils approuvassent l'un ou l'autre parti, il fallait que MM. de Durfort et de Cevallos fussent les maîtres de choisir le moment opportun, sans quoi ils ne pouvaient répondre que du Tillot, une fois relevé de ses fonctions, ne fût pas insulté et peut-être, selon l'expression de M. de Durfort, mis en pièces [3]. « Je vous avoue même, ajoute-t-il, qu'à cet égard la haine de l'infante ne me rassurerait pas. » Aussi priait-il le duc d'Aiguillon de lui mander si le roi serait d'avis que la proposition qu'ils seraient chargés de faire à l'infant fût précédée de l'évasion de M. de Felino. « Il n'y a qu'un pas d'ici aux Etats de Modène. » Cette mesure ne fut pas adoptée, et j'incline fort à croire que du Tillot n'y eût pas consenti. En tout cas, le bruit courut d'un projet d'évasion, le même apparemment conçu par les deux ministres. Une chanson du temps bafoue du Tillot à ce sujet. « Crois-tu, infâme, échapper par la fuite à ton châtiment? Reste, car le peuple qui est à tes trousses saurait te relancer jusqu'au bout du monde [4]. » Quant à la destitution de du Tillot, elle ne lui fut signifiée que le 14 novembre, onze jours après la signature du décret de l'infant qui lui donnait un successeur.

La cour de Parme attendait avec impatience la réponse du ministère français aux dépêches du 17 août dans lesquelles le comte de Durfort insistait sur l'impossibilité de maintenir du Tillot à son poste. L'infante comptait les minutes, se flattant qu'elle allait être enfin déli-

1. Au duc d'Aiguillon, 17 août 1771. *Ibid.*
2. Au même 17 août 1771. *Ibid.*
3. Au même, 17 août 177 . *Ibid.*
4. *Raccolta di varie rimate,* etc. Manuscrit de la bibliothèque de Parme.

vrée du ministre exécré. Elle ne se trompait pas. Mais, hélas! la même lettre qui lui annonçait l'accomplissement de ses vœux lui apportait aussi la nouvelle que M. de Llano, conseiller honoraire du roi catholique, était désigné pour remplacer du Tillot, et de plus, pour s'occuper de la formation d'un conseil. Le coup était violent; il renversait tous les rêves d'indépendance que les princes avaient caressés jusque là; l'infante en fut outrée. Ils déchargèrent leur mauvaise humeur sur le comte de Durfort et M. de Cevallos; ils affectèrent de les traiter comme des ministres de puissances ennemies, et s'en gênèrent si peu que le roi d'Espagne tança son neveu dans une lettre très ferme et même menaçante « qui consterna Leurs Altesses Royales et leurs confidents[1]. » Ainsi, voilà ces princes qui ne régnaient et ne vivaient que par la grâce de la France et de l'Espagne, qui en recevaient de grosses pensions, et dont les finances avaient été constamment réparées par leurs subsides ordinaires et extraordinaires, les voilà, dis-je, qui s'insurgent contre leurs protecteurs naturels, qui repoussent leurs conseils et acceptent leur argent, qui revendiquent le droit d'être ingrats en gardant les bienfaits, qui enfin prétendent gouverner seuls leur petit Etat, alors qu'ils ne savent pas se gouverner eux-mêmes; quoi de plus contradictoire et de plus insensé? Aussi bien, si jamais l'infante eut un beau mouvement dans sa vie, c'est le jour où elle dit qu'elle aimait mieux la pauvreté qu'une aisance entretenue à ce prix. Mais que fussent devenus elle, son mari et les duchés, si les rois l'eussent prise au mot?

M. de Llano arriva à Parme le 2 novembre 1771. Le 3, parut le décret qui le nommait ministre, et le 14 l'infant le notifiait à du Tillot. La lettre qu'à cette occasion l'infant écrivit à du Tillot se termine ainsi : « Leurs Majestés catholiques et très-chrétiennes étaient disposées à vous faire éprouver cette bonté et cette générosité qui leur sont si naturelles, en considération des emplois distingués que vous avez remplis auprès du feu infant et de ma personne; comme je me fais un plaisir et un honneur de suivre l'exemple glorieux de Leurs Majestés, j'ai résolu que vous auriez pendant votre vie une preuve de ma clémence et de ma générosité. En conséquence, je vous ai accordé une pension viagère de 24,000 livres, monnaie de Parme[2],

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 7, 14 et 28 septembre, 19 octobre 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme*.

2. 6,000 francs.

pour vous mettre à portée de passer le reste de vos jours avec la décence convenable à la dignité des souverains auxquels vous avez été attaché et au rang dont ils ont bien voulu vous faire jouir. J'ai fait expédier les ordres nécessaires pour que cette pension vous soit payée partout où vous serez[1]. »

D'après un document probablement écrit par du Tillot lui-même, bien que quelques-unes de ses opérations y soient critiquées[2], il était entré dans l'administration avec un capital de 100,000 francs, et il en sortit avec 180,000 ; et encore 60,000 francs, sur ces 180,000, étaient-ils déposés dans la caisse du prince. Avec une fortune si modeste, après vingt-deux ans d'excellents services, du Tillot pouvait vivre sans doute, mais, n'en déplaise à la clémence et à la générosité de Son Altesse Royale, il n'était pas récompensé. La récompense lui viendra d'ailleurs, plus généreuse à la fois et plus glorieuse. Après trois mois de séquestration forcée dans son logis de Colorno, pendant lesquels il fut en butte à toutes les humiliations et à tous les outrages, et sa vie suspendue à un fil, il eut permission de partir. Vainement il demanda la grâce de voir les princes et de remercier l'infant de la pension qui lui avait été accordée; l'infant, qui y avait consenti d'abord à la prière de M. de Llano, s'y refusa ensuite, vaincu par la honte que lui en fit son implacable épouse. Du Tillot partit donc, sans prendre congé d'eux, le 19 novembre 1771, à la nuit close. Avant de partir, il adressa à tous les officiers de la secrétairerie d'Etat une lettre fort noble et fort touchante, dans laquelle il les remerciait de l'avoir aidé et soutenu dans le bien qu'il avait pu faire, n'imputant qu'à soi-même le mal qui avait été fait, et qu'il eût été trop heureux de ne pas faire, si, comme il dit en son mauvais français, cela eût été dans les bornes de l'humanité[3]. Il passa par Parme et Plaisance pour se rendre, par Turin et la France, à Madrid où il avait l'espoir d'être employé. Il eût mieux aimé toutefois vivre libre à Paris ou dans la province, mais « il ne savait pas encore s'il n'aurait pas horreur de vivre dans un pays où il verrait le plus méchant des hommes (M. de Boisgelin) marcher, après les horreurs

1. Arch. des aff. étrang. *Parme.*

2. *Résultat des observations de l'administration de M. de Felino, tant en qualité d'intendant général, depuis le 1er juillet 1749, jusques et y compris le mois de juin 1771.* Arch. des aff. étrang. *Ibid.*

3. *Relation exacte,* etc. Manuscrit Sanvitale.

de sa vie. le front levé, et y ayant des amis et des soutiens [1]. » A Madrid, il ne fut pas employé, mais le roi d'Espagne l'y reçut avec une bonté et une considération toutes particulières, et lui assigna une pension viagère de 9,000 francs. Le marquis de Grimaldi en informa la cour de France, et le roi Louis XV, à l'exemple de son royal cousin, fit expédier à du Tillot le brevet dont la teneur suit :

« Aujourd'hui, 30 janvier 1772, à Versailles, le roi voulant donner à M. le marquis de Felino, ci-devant ministre et secrétaire d'Etat de l'infant don Ferdinand, duc de Parme, petit-fils de Sa Majesté, une preuve de la bienveillance dont Elle l'honore, et une marque de la satisfaction qu'Elle a de ses bons et loyaux services, tant dans l'administration de la maison de l'infant don Philippe, défunt, que dans celle des Etats de Parme, Elle lui a accordé et fait don de la somme de 9.000 livres de pension annuelle et viagère, pour en jouir sa vie durant, et en être payé à compter du 1er de ce mois, sans aucune difficulté, m'ayant Sa Majesté commandé d'expédier audit M. de Felino le présent brevet qu'Elle a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main et fait contresigner par moi, secrétaire de ses commandements et finances. Signé *Louis*, et plus bas d'*Aiguillon* [2]. »

En envoyant à du Tillot ce brevet, le duc d'Aiguillon l'accompagna de deux lettres, l'une officielle et l'autre particulière. Voici l'officielle:

De Versailles, le 31 janvier 1772.

« M. le marquis de Grimaldi m'ayant fait communiquer, monsieur, par M. le comte de Fuentès l'arrangement arrêté en votre faveur par Sa Majesté catholique, j'en ai aussitôt rendu compte au roi. Sa Majesté y a donné une entière approbation, et s'est empressée d'y concourir, suivant le désir du roi, son cousin. Elle a eu la bonté de vous assigner une pension de 9,000 livres, assignée sur les fonds des affaires étrangères, en considération et pour récompense de vos bons et fidèles services dans l'administration des Etats de l'infant, son petit-fils. J'ai une véritable satisfaction, monsieur, à vous annoncer cette grâce, pour assurance de laquelle le roi m'a ordonné de vous faire expédier le

1. *Ibid.* Lettre à M. Chauvelin (interceptée), 9 novembre 1771.
2. *Ibid.*

brevet ci-joint. L'intention de Sa Majesté étant que vous en jouissiez sans restriction ni retranchement, il sera expédié chaque année à votre profit une ordonnance de remplacement des retenues des dixièmes que vous auriez supportées... Je saisis avec plaisir cette occasion pour vous assurer du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc...

« LE DUC D'AIGUILLON [1]. »

Voilà la lettre particulière :

« Je me flatte, monsieur, que vous rendez trop de justice aux sentiments que je vous ai voués depuis de longues années, pour n'être pas persuadé que personne n'a pris plus de part que moi à tout ce que vous avez éprouvé depuis longtemps, et pour attribuer à d'autres motifs qu'à la position où nous étions l'un et l'autre le silence que j'ai gardé avec vous à ce sujet. S'il est malheureux pour vous d'avoir été la victime d'une cabale qui vous a fait perdre les bonnes grâces d'un maître que vous avez servi avec tant de zèle, d'intelligence et de fidélité, c'est une grande consolation pour vous de voir votre conduite approuvée par deux grands rois, et d'en recevoir des preuves aussi éclatantes. Si vous venez ici, monsieur, vous y serez accueilli comme vous le méritez et pouvez désirer de l'être. Je serai charmé en mon particulier de me trouver à portée de vous renouveler les assurances bien sincères de l'attachement inviolable avec lequel, etc...

« LE DUC D'AIGUILLON. »

Ces trois pièces montrent bien le peu de cas qu'on faisait à Versailles et à Madrid des accusations portées contre du Tillot, et l'intention non équivoque d'en condamner les auteurs, quels qu'ils fussent. Il est regrettable que l'infante particulièrement n'en ait pas eu la connaissance et le déboire; elle l'avait bien mérité. Par modestie et par égard pour ses maîtres indignes, du Tillot ne voulut jamais en laisser prendre et répandre des copies. Seul l'auteur de la *Relation exacte* sut s'en procurer une; mais il se borna à la rapporter dans son manuscrit, ne voulant publier d'ailleurs ni ce manuscrit ni ces pièces.

Je ne saurais dire à quelle époque du Tillot vint à Paris où il se

1. *Ibid.*

fixa. Il est présumable que ce fut très peu après que le duc d'Aiguillon lui eut écrit. Il devait avoir hâte de remercier le roi et son ministre. Des grâces comme celles qu'il venait d'en recevoir demandaient autre chose qu'une simple déclaration écrite de reconnaissance ; elles exigeaient que la personne elle-même se présentât et l'assistât de sa propre bouche. Un personnage comme du Tillot ne pouvait pas ignorer cela. Quoi qu'il en soit, il fut aussi bien accueilli à Versailles qu'à Madrid, et il résolut dès lors de rester à Paris. Il avait un moment songé à naturaliser son marquisat en France, et pour cela il demandait qu'on affectât ce titre à une certaine terre de Sarniguet, située dans l'arrondissement de Tarbes, et appartenant à M. Lavedan, son neveu, qui en était seigneur. Il pensait obtenir à la fois le titre de marquis de Sarniguet et la faculté de le transmettre après lui à ce neveu ou au fils de celui-ci. D'Argental fit quelques démarches à ce sujet et y rencontra des difficultés [1]. Du Tillot eut la sagesse de renoncer à son projet, laissant à son neveu de mériter, s'il le pouvait, un marquisat, par des moyens analogues à ceux qui lui avaient valu le sien. Il ne survécut pas longtemps à sa disgrâce, et mourut d'apoplexie à Paris en décembre 1774. C'était un peu plus de trois ans après son départ de Colorno. En annonçant cet événement au comte Sacco, alors un des ministres de l'infant, d'Argental lui disait : « Je viens de faire une perte très sensible, celle d'un ami auquel j'étais tendrement attaché. La gazette vous apprendra la mort de M. le marquis de Felino. Je suis persuadé que Leurs Altesses Royales, revenues des impressions qu'on leur a données, ne pourront être indifférentes au sort d'un homme qui a donné pendant vingt (deux) ans à la cour de Parme des preuves d'un dévouement et d'un zèle qui ne se sont jamais démentis [2]. » Pour l'infant, j'en répondrais presque ; il était bon et apaisé ; mais l'infante n'était pas femme à étouffer son ressentiment même devant une tombe. Elle en eût plutôt poursuivi le mort au delà.

J'ai trouvé peu de renseignements sur la vie de du Tillot pendant ses trois années de séjour à Paris. Le plus considérable a trait à la perte qu'il fit d'une bonne partie de sa fortune dans la banqueroute d'un sieur Bonnat, trésorier de l'infant, à Paris, depuis plusieurs

1. Du Tillot à d'Argental, 26 octobre 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme.*
2. 19 décembre 1774. Arch. de Parme. Correspondance de d'Argental.

années. Cet homme s'était cassé la tête d'un coup de pistolet, laissant un passif d'un million et demi environ, et un actif de 600,000 fr. Du Tillot et la veuve étaient les principaux créanciers. L'infant l'était après eux, et sa créance, suivant certains usages internationaux d'alors, était privilégiée. Les autres créanciers lui contestaient ce privilège et ne voulaient pas entendre parler d'accommodement. La liquidation était donc suspendue, et l'affaire ne finissait pas. Du Tillot se donna tant de mouvement dans les assemblées, il discuta l'affaire avec tant de lucidité et d'onction qu'il triompha de la résistance des créanciers et que les droits de l'infant furent reconnus [1]. Ce ne fut pas le seul service que dans sa retraite du Tillot rendit à l'infant; en voici un autre : M. de Llano, son successeur, après un an à peine de ministère pendant lequel il ne cessa de combattre avec une ténacité et un flegme imperturbables les désordres, les sottises et les insanités de cette petite cour, finit par exaspérer tellement les princes qu'il fut congédié par eux du jour au lendemain, ni plus ni moins qu'un domestique. Il se retira à Florence, où les ministres d'Espagne et de France le suivirent. Au reçu de cette nouvelle étrange, les deux rois supprimèrent la pension de 750,000 francs que chacun d'eux faisait à l'infant, sauf à la rétablir si M. de Llano était rappelé et réintégré dans ses emplois, honneurs et dignités. En même temps d'Argental reçut l'ordre de ne plus paraître à Versailles. Ce coup de tonnerre éclata à l'improviste et avec une telle force sur la tête des infants, et ils en furent si étourdis qu'ils restèrent onze mois (de novembre 1772 à octobre 1773) avant de revenir de leur étourdissement. Dans cet intervalle, du Tillot écrivit au marquis de Manara, membre du conseil privé de l'infant, et autrefois son ami, une lettre [2] où avec tous les ménagements et les respects possibles, et en se prévalant modestement de la confiance dont on l'honorait à Versailles pour tout ce qui concernait les affaires de Parme, il exposait les raisons qui devaient déterminer l'infant à réparer sa faute, et à ne pas prolonger davantage une résistance qui ne faisait que l'empirer. Je ne serais pas surpris que cette lettre ait été communiquée à l'infant et qu'elle ait commencé à lui ouvrir les yeux. On le prenait d'ailleurs par la famine, et tout prince qu'on est, on ne boude pas

1. D'Argental au comte Sacco, 25 juillet et 18 octobre 1772. *Ibid.*
2. 2 juillet 1773. *Ibid.*

toujours contre son appétit. Madame infante dépensait gros et faisait force dettes. On céda enfin; M. de Llano fut rappelé, les ministres étrangers revinrent à Parme, d'Argental reparut à la cour de Versailles, la pension fut rétablie et les arrérages payés. Tout allait donc pour le mieux. Mais les ressources que trouvait l'infante dans son obstination et sa malice étaient inépuisables, et tous les rois de la terre se fussent ligués contre elle que jamais elle n'eût désespéré d'en avoir raison Elle n'avait pu se débarrasser de M. de Llano, elle en fera tant que ce sera lui, à son tour, qui voudra se débarrasser d'elle, et qui priera instamment le roi d'Espagne de le relever de ses fonctions. Lassés et dégoûtés, les deux rois cédèrent eux-mêmes et abandonnèrent ces incorrigibles pupilles à leur destinée.

Quand on connait la vie de du Tillot de 1750 à 1769, vie toute consacrée à une administration si active, si compliquée et si féconde; quand on considère la confiance presque aveugle dont ses souverains, l'honoraient et la facilité avec laquelle il les engageait dans des affaires où il n'avait à craindre ni leur opposition, ni leurs plaintes ; quand on se rappelle le nombre, la nature et la hardiesse de ses projets et de ses entreprises, l'approbation qu'ils recevaient dans toutes les cours, l'assurance où il était de n'y rencontrer jamais d'obstacles, l'orgueil enfin qu'il en avait conçu et qui perçait malgré lui peut-être à travers sa modestie habituelle, on ne peut se défendre de remarquer dans le dernier acte de sa carrière politique, je ne sais quelle déchéance morale à laquelle sa vie antérieure ne nous avait point préparés. Deux raisons, selon moi, expliquent ce fait.

La première et celle dont il faut surtout se bien pénétrer, afin que du Tillot ne paraisse pas être tombé au-dessous de lui-même, c'est qu'ayant été mis en possession de son poste par les rois de France et d'Espagne, il n'en voulait descendre que quand ces rois lui en auraient donné l'ordre. Certes, au fort des périls qui l'environnaient, de plus braves que lui eussent au moins perdu quelque chose de leur assurance, sans cesser pour cela d'être braves, et c'est aussi ce qui lui arriva; mais en somme il ne quitta pas le poste d'où la mort et une mort affreuse menaçait à chaque instant de le relever. Son sang-froid put en être troublé; son courage puisé dans le sentiment du devoir ne le fut jamais.

La seconde raison est que du Tillot avait fait des fautes dans sa longue administration, qu'il en est convenu et qu'il en eut quelques

remords. Dans l'ardeur de réformes dont il était enflammé, et qui ne lui réussit pas aussi souvent qu'il l'aurait voulu, il ne calcula pas toujours bien ce qu'il lui en coûterait pour les établir; il lui fallut donc créer de nouveaux impôts qui survécurent à l'abandon des réformes avortées et laissèrent dans le cœur d'un peuple pauvre des germes d'un ressentiment tout prêt à éclater. Je ne sache pas qu'il se soit repenti d'avoir violenté la cour de Rome, parce qu'elle lui refusait ou faisait trop attendre un concordat qui eût ratifié la destruction des privilèges ecclésiastiques dans les Etats de Parme, mais il dut reconnaître qu'en usant envers cette cour des procédés même fort atténués d'un Philippe le Bel ou d'un Henri IV, il s'était aliéné un peuple aussi peu philosophe que foncièrement religieux, et pour qui tout attentat contre la cour de Rome était un sacrilège. Ajoutez à cela le désagrément d'avoir été pendant deux ans ministre malgré soi de princes qu'il dut servir malgré eux, et les uns et les autres, nonobstant l'incompatibilité d'humeur, condamnés par une volonté supérieure à vivre en ménage, jusqu'à ce que le temps marqué pour leur délivrance fût accompli, et vous comprendrez comment, ayant eu à lutter chaque jour contre une pareille situation, du Tillot ait fini par y perdre une grande partie de son énergie, et par recevoir tous les coups de la mauvaise fortune sans presque pouvoir en parer aucun.

CHARLES NISARD
(de l'Institut).



PARIS. — IMPRIMERIE P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE. — 14544

PARIS. — IMPRIMERIE P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE. — 14544.